

Yvonand, le 13 mai 2019

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2019-02**Rapport de la municipalité sur sa gestion 2018**

M. le président,
Mmes et MM. les conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du règlement du conseil communal, la municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2018.

1. CONSEIL COMMUNAL (jusqu'au 30 juin 2018)

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Président	: Philippe BEUTLER	(UDC)
Vice-président	: Gaël BORNET	(SOC)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Scrutateurs	: Christiane BRUGGER	(PLR)
	Marc JEHOUDA	(SOC)
Scrutateurs - suppléants	: Gabriel DAVID	(PLR)
	Louis MESSERLI	(UDC)

CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2018)

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Président	: Gaël BORNET	(SOC)
Vice-président	: Charles WERNUSS	(PLR)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Scrutateurs	: Christiane BRUGGER	(PLR)
	Rainier LANTZ	(UDC)
Scrutateurs - suppléants	: Florian BREGUET	(PS)
	Louis MESSERLI	(UDC)

Le conseil communal s'est réuni à 8 reprises.

Les 21 préavis suivants ont été déposés par la municipalité :

Tableau des préavis municipaux traités par le conseil communal en 2018

No	Libellé		Décision
2018/01	Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel de Ville		Accepté
2018/02	Rénovation des conduites d'eau Brit II		Accepté
2018/03	Administration communale – demande de crédit pour les travaux d'aménagement extérieur		Accepté
2018/04	Renouvellement des droits de superficie pour les chalets de week-end édifiés sur les parcelles communales, au lotissement des Goilles, complément au préavis 2014/24		Accepté
2018/05	Rapport de gestion 2017		Accepté
2018/06	Rapport financier 2017		Accepté
2018/07	Réfection des escaliers du Temple		Accepté
2018/08	Réfection de la toiture et des vitrages de la salle polyvalente		Accepté
2018/09	Construction d'une salle de gym triple VD6 - demande de crédit		Accepté avec amendement
2018/10	Assainissement des eaux usées et claires du secteur Le Moulin		Retiré
2018/11	Assainissement des eaux usées et claires du secteur Le Moulin		Accepté
2018/12	Arrêté d'imposition pour l'an 2019		Accepté
2018/13	Demande de crédit pour la reconstruction du trottoir de l'Avenue de la Gare à Yvonand		Accepté
2018/14	Règlement du personnel communal		Accepté
2018/15	Détermination du prix de vente au m2 des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2019		Accepté
2018/16	Harmonisation de la taxe de séjour touristique pour les communes membres de l'ADNV		Accepté
2018/17	Budget 2019		Accepté
2018/18	Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie pour les classes provisoires au collège de Brit		Accepté
2018/19	Demande de cautionnement en faveur de l'association du port d'Yvonand		Accepté
2018/20	Réfection des stations de pompages des eaux usées de la Mauguettaz et des Vursys		Accepté
2018/21	Crédit d'étude pour la révision de Plan directeur communal (PDCom), du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan général d'affectation (TCPGA), ainsi que d'autres planifications		Déposé

Tableau de situation des préavis au 31 décembre 2018 (situation financière dans le rapport financier)

Préavis en cours au 31 décembre 2018

2000/06	Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) « Secteur des plages »
2009/11	Engagement de la commune d'Yvonand pour sa participation au projet du Bateau Solaire
2013/05 + 2017/12	Extension du collège de Brit : organisation d'un concours d'architecture et demande de crédit d'étude du projet Extension du collège de Brit – demande de complément au crédit d'étude
2013/16 + 2014/16 + 2015/09	Demande de crédit d'étude pour la réfection de l'Avenue de Mordagne et de la Rue des Vergers Demande de crédit pour la réfection de l'Avenue de Mordagne, d'un tronçon de la Grand'Rue et de la Rue des Vergers Réfection de la rue de l'Ancien-Collège. Demande de crédit complémentaire
2015/15	Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan de quartier sur les parcelles 269 et 270 sises "En Mortaigue"
2016/03	Demande de crédit pour la révision du Plan de quartier "Marais de Mordagne", parcelle n° 326
2016/11	Remplacement général des compteurs d'eau potable
2017/07	Crédit d'étude pour la mise en place d'un concept de stationnement et d'un schéma directeur de la mobilité
2018/01	Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel de Ville
2018/02	Rénovation des conduites d'eau Brit II
2018/03	Administration communale – demande de crédit pour les travaux d'aménagement extérieur
2018/07	Réfection des escaliers du Temple
2018/08	Réfection de la toiture et des vitrages de la salle polyvalente
2018/09	Construction d'une salle de gym triple VD6 - demande de crédit
2018/11	Assainissement des eaux usées et claires du secteur Le Moulin
2018/13	Demande de crédit pour la reconstruction du trottoir de l'Avenue de la Gare à Yvonand
2018/20	Réfection des stations de pompages des eaux usées de la Mauguettaz et des Vursys
2018/21	Crédit d'étude pour la révision du Plan Directeur communal (PDCOM, du Plan Général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan Général d'affectation (RCPGA) ainsi que d'autres planifications

Préavis bouclés au 31 décembre 2018

2017/15	Vente d'un terrain communal, rue de l'Ancien Stand 26, parcelle No 1860, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de M. Xavier Kaufmann, domicilié rue de l'Ancien Stand 26 à 1462 Yvonand, qui désire acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite
2017/18	Vente d'un terrain communal, rue du Grand Jenoud 8, parcelle No 1814, plan folio No 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de M. Damien Perrelet, domicilié rue du Grand Jenoud 8 à 1462 Yvonand, qui désire acheter la parcelle en question, sur laquelle une résidence est construite

25 novembre

Votations fédérales

Initiative pour les vaches à cornes

OUI – 345

NON – 616

Participation communale : 43.45 %

Initiative pour l'autodétermination

OUI – 256

NON – 733

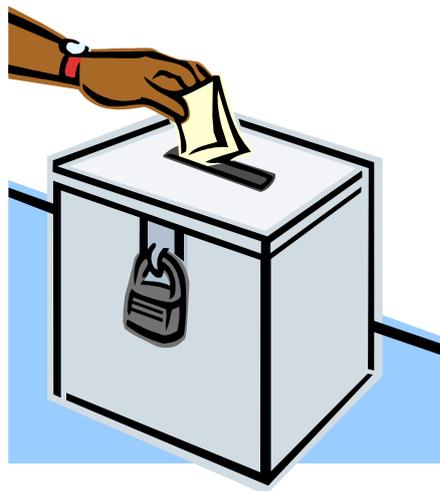
Participation communale : 43.45 %

Base légale pour la surveillance des assurés

OUI – 530

NON - 454

Participation communale : 43.49 %



3. MUNICIPALITE

3.1. Organisation

Administration générale et Finances (dicastère 01) :

M. Philippe MOSER, syndic

Vice-syndic : M. Olivier DAVID

Services industriels (dicastère 02) :

M. Gabriel DAVID

Remplaçant : M. Romano DALLA PIAZZA

Bâtiments (dicastère 03) :

Mme Emmanuelle BIGOT

Remplaçant : M. Alexandre LECOURTIER

Urbanisme, Police (dicastère 04) :

M. Guy-Daniel BENEY

Remplaçant : M. Olivier DAVID (urbanisme)
M. Philippe MOSER (police)

Forêts, Domaines, P.C., Affaires militaires et SDIS (dicastère 05) :

M. Olivier DAVID

Remplaçant : M. Guy-Daniel BENEY

Travaux et environnement (dicastère 06) :

M. Romano DALLA PIAZZA

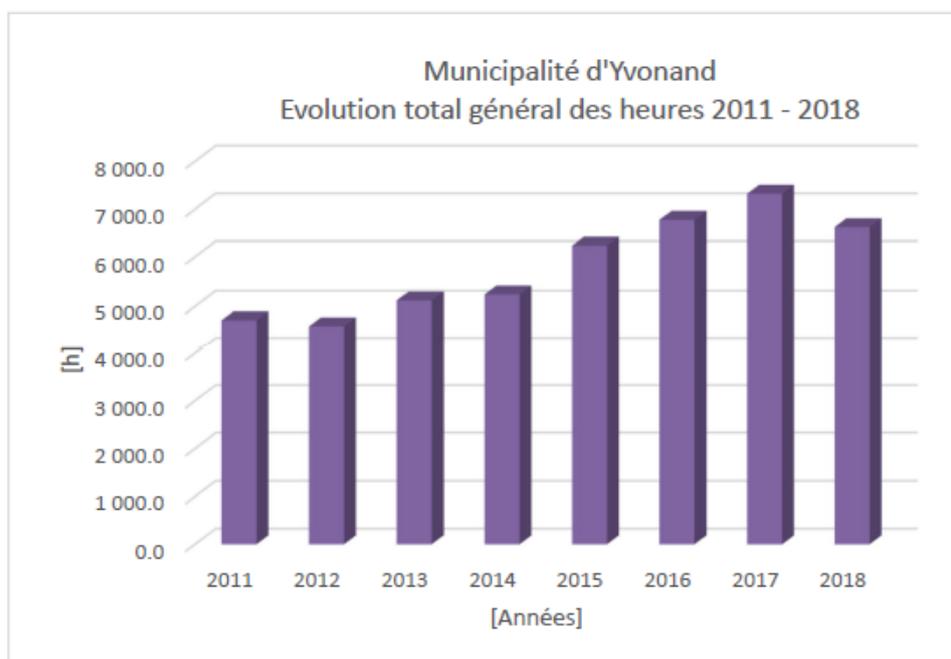
Remplaçant : M. Gabriel DAVID

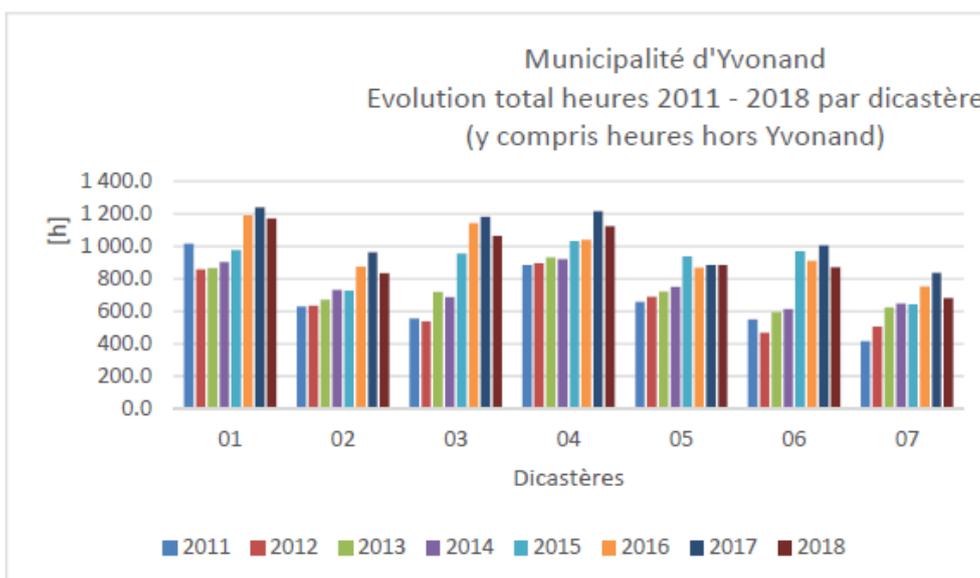
Ecoles et Assurances sociales (dicastère 07) :

M. Alexandre LECOURTIER

Remplacante : Mme Emmanuelle BIGOT

Au cours de l'année 2018, la municipalité a tenu 46 séances. Elle a comptabilisé 6'624 heures de travail au total, soit 4'627 heures de vacation et 1'581 heures de forfait. Sont également comprise dans ce total, les heures payées par d'autres structures (ASIYE, STRID, etc.), soit 416 heures. En terme de déplacement, 3'132km ont été indemnisés.





Après 5 ans de hausse continue, la charge globale a enfin diminué de 9,5% en 2018, diminution que l'on peut qualifier de significative.

Il est difficile de trouver une explication simple à cette diminution. C'est un ensemble de facteurs qui ont joué un rôle. On peut citer une volonté de chacun d'optimiser son temps de travail, ainsi que le fait que certains projets sont en attentes.

La charge liée aux structures régionales est importante et stable par rapport à 2017.

Le démarrage de la révision des plans directeurs et d'affections en 2019 engendrera certainement une nouvelle hausse.

Dicastère	Variation charges heures 2011 à 2017	Variation charges heures 2011 à 2018
01	+ 22 %	+ 15%
02	+ 53 %	+ 33%
03	+ 113 %	+ 91%
04	+ 37 %	+ 27%
05	+ 34 %	+ 34%
06	+ 83 %	+ 59%
07	+ 102 %	+ 64%

3.2 Nonagénaires

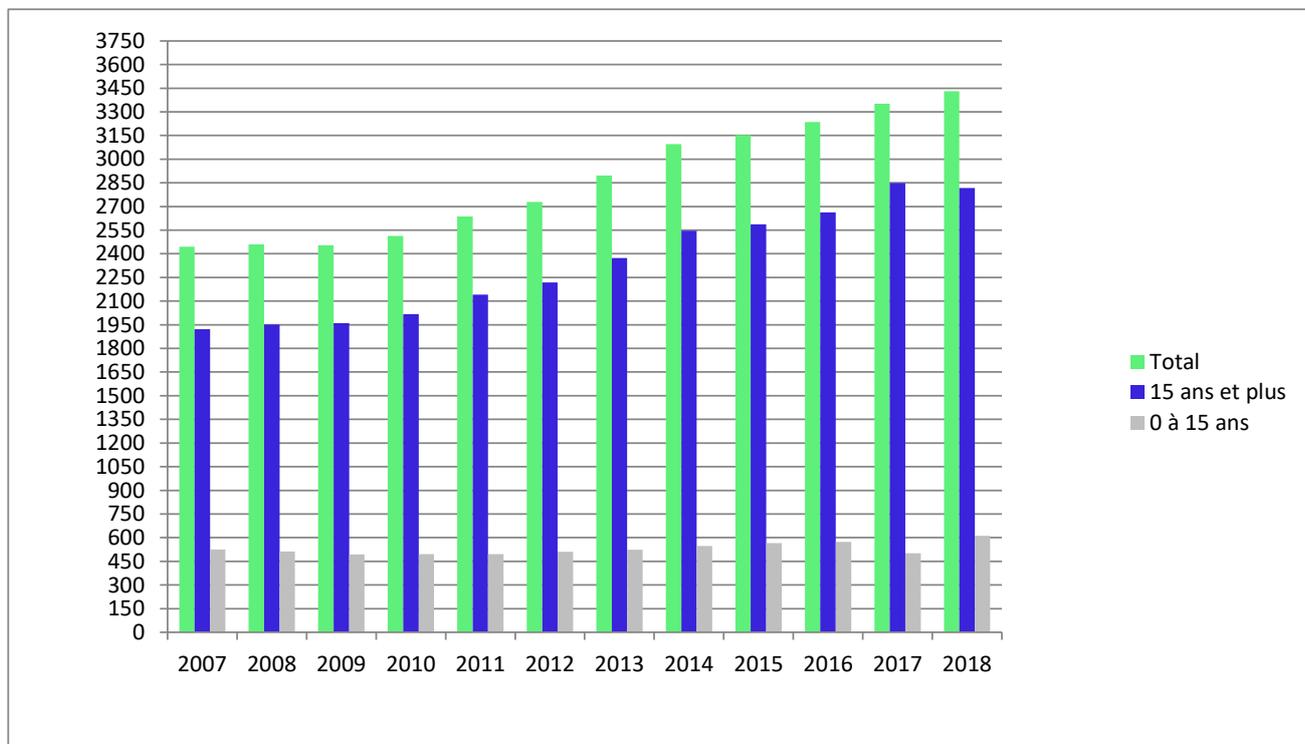
Les personnes nommées ci-dessous, nées en 1928 ont reçu, lors d'une visite du syndic et de la secrétaire municipale, des vœux et des cadeaux à l'occasion de leur nonantième anniversaire :

Mesdames Marie Madeleine Vonlanthen, Claire Christen, Aurore Schauenberg, Lina Flück, Gilberte Durussel, Denise Waeber, Marie-Louise Geiser, Suzanne Gerber, Isabelle Caillet et Savina Bugnon, et Messieurs Willy Gudit Et Ulysse Coquerand.

Ainsi que Madame Elsa Mojon qui a fêté son 100^{ème} anniversaire.

4. ADMINISTRATION COMMUNALE (SYNDIC M. Philippe Moser)

4.1. Evolution démographique et registre civique



	Hommes	Femmes	Garçons moins de 15 ans	Filles moins de 15 ans	Total
Total de la population suisse	1106	1281	276	243	2906
Total de la population étrangère	252	179	50	43	524
Total général de la population	1358	1460	326	286	3430

En 2017, la population a augmenté de 79 habitants. Il convient toutefois d'ajouter à cet effectif 55 personnes en séjour, à l'EMS pour la plupart.

41 jeunes filles et jeunes gens ont atteint leur majorité civique dans l'année. Ils ont été conviés à une soirée, le 14 novembre, pour marquer cet événement, 12 filles et garçons ont répondu favorablement à cette invitation où chaque participant a reçu des cadeaux. La réception s'est terminée autour d'un repas au restaurant de l'Hôtel de la Gare.

4.2 Personnel communal

4.2.1. Administration

Mme Marie-Louise Pittet a fait valoir son droit à la retraite au 31 juillet après 24 ans d'activité.

M. Laurent Guye a été remercié, son contrat a été révoqué au 31 juillet après 3 ans d'activité.

M. Jean-Pierre Cachin a terminé son mandat d'aide à la bourse au 31 décembre après les 12 mois convenus dans son CDD.

Madame Elodie Ochsenbein a débuté son activité le 1^{er} août en qualité d'aide à la bourse communale à 50%. Madame Corinne Woëts a débuté son activité au 1^{er} juillet en qualité d'aide à la police administrative à 30%.

Madame Laurine Rochat a terminé son apprentissage d'employée de commerce B avec succès le 31 juillet.

Madame Laetitia Franchini a débuté son apprentissage d'employée de commerce E au 1^{er} août.

4.2.2. Service de conciergerie

M. Jean-Pierre Dugon a fait valoir son droit à la retraite au 30 novembre après 26 ans d'activité.

M. Jean-Luc Tarin a débuté son activité à la conciergerie le 15 septembre.

4.3 Divers

Représentations et séances :

Séances des syndics du district Jura-Nord vaudois	5
CA et AG SI Montchoisi	1
Contacts communes de la région, UCV, cantons, CIP	5
ADNV, Commission des affaires publiques et divers	12
Bâtiments communaux	15
SDIS	2
Notaire signatures actes	4
Comité Association du Port	15
Personnel communal (engagement/entretiens/divers)	21
Relations Entreprises partenaires/sociétés/Associations	32
Autres	52
Total des représentations et séances	164
(sans les séances de municipalité, du conseil communal et des commissions du conseil communal)	

La municipalité a invité aux cours de l'année les autorités et personnes suivantes :

5 mars	La municipalité a invité les nouveaux citoyens (présentation de la commune et de son organisation et apéritif). 118 personnes ont répondu à cette invitation.
14 novembre	Soirée d'accueil des jeunes citoyens (cité en page 10).
23 novembre	Repas de fin d'année avec le personnel et les retraités.
10 décembre	Repas partagé avec les anciens syndics et municipaux encore domiciliés à Yvonand.

5. SERVICES INDUSTRIELS (M. François Noble)

Eau potable

PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau)

Le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable de la commune d'Yvonand a fait l'objet d'un PDDE en juin 2012 par les bureaux RLJ Ingénieurs conseils SA et Ribl SA ingénieurs hydrauliciens. L'actualisation du PDDE d'Yvonand dans le courant 2017-2018 concerne, essentiellement, les ressources et les ouvrages qui en dépendent. Pour le réseau de distribution des conduites, le plan général a été mis à jour en prenant en compte les récentes réalisations; cependant, les valeurs hydrauliques du PDDE de 2012 n'ont pas été recalculées et sont toujours d'actualité.

Cette actualisation du PDDE permet une vision d'avenir bien réfléchie, réaliste et une approche financière assez précise. Elle a demandé un travail conséquent, de nombreuses visites sur place, de mesures, relevés, etc. de même qu'une séance avec l'ECA (défense incendie) M. Rémy Courbat et la DGE, planification de la distribution de l'eau potable, M. Christian Hoenger, qui ont apporté leurs remarques et approuvé cette actualisation.

Une présentation plus détaillée sera faite au conseil communal courant 2019. Sans aller dans les détails, les principaux objets traités et leurs financements, sont :

Captages "La Baume" et "La Cula". Les sources de La Cula ont fait l'objet d'un assainissement complet en 2013 et ces ouvrages sont conformes aux exigences actuelles. La conduite de transport entre les captages et la station de pompage « L'Orjalet » doit être remplacée par une conduite d'une longueur d'environ 650 m.

Les captages "La Baume" ont fait, en 2012, l'objet d'un avant-projet de réhabilitation. Les principaux travaux sont, la reconstruction des conduites de transport entre les sources et une nouvelle chambre de rassemblement à 5 compartiments, la création, la suppression et l'assainissement de chambres de captages. Entre la nouvelle chambre de rassemblement et le réservoir de l'Orjalet, un tronçon de conduite devra être remplacé.

Une évaluation du potentiel hydrogéologique du secteur « La Baume/La Cula » a été effectuée, en 2014, par le bureau Impact-Concept SA. Une zone située entre les captages existants de « La Cula » et de « La Baume » a été identifiée comme zone pouvant faire l'objet de drains forés dans la molasse. Ce rapport permet de déduire que la zone à prospecter située entre les captages existants de "La Baume" et de "La Cula" offre des perspectives intéressantes.

Réservoir de "L'Orjalet". Construit en 1928 et complété par une deuxième cuve en 1939, il a été utilisé comme réservoir principal de la commune jusqu'en 1995, date de la construction du nouveau réservoir de "La Comba". Il a ensuite été muni d'un système de pompage et d'un traitement UV, afin d'alimenter le réservoir de "La Comba" via le réseau de distribution. Cet ouvrage a été rénové en 1995 et en 2005, mais ces travaux d'assainissement consistaient à maintenir la cuve de 1928 (V = 350 m³), à compléter les installations existantes et à la mise en place d'un nouveau système d'aération. Ainsi, la tuyauterie en acier inoxydable a été installée sur les éléments de base existants et vétustes. Le gros œuvre n'a non plus pas été rafraîchi. De plus, l'accès à la cuve se fait par-dessus le plan d'eau, ce qui ne satisfait pas aux exigences actuelles; également, le renouvellement de l'eau dans la cuve de grande capacité n'est pas optimal. Compte tenu des défauts précités et de l'ancienneté de l'ouvrage, il est proposé de remplacer cet ouvrage par une nouvelle station de pompage comprenant un ouvrage en béton armé complètement enterré accessible par un escalier intérieur (dimensions générales 4,50 m x 10,00 m x 3,00 m). Cet ouvrage sera constitué d'un puisard (15 à 20 m³ de volume) et d'une chambre des vannes, comprenant un traitement UV avec turbidimètre, une vanne de décharge automatique, deux pompes de refoulement, un tableau de commande et divers équipements tout en tenant compte que les agrégats et équipements existants, répondant aux exigences actuelles, seront récupérés et intégrés à la nouvelle STAP.

Sources de "Praz Pendant". Elles comprennent 2 secteurs de captage. Quatre drains forés sous la route nationale N1, réunis dans une chambre de contrôle "S2" constituent le premier secteur, alors que le 2ème secteur est composé d'un captage en tranchée, s'écoulant dans la chambre de contrôle "S1". Le volume annuel de production de ces sources est de l'ordre de 15'000 m³. Ces sources "S1" et "S2" s'écoulent vers le réservoir de la "Vignette", datant de 1908 comprenant une seule cuve de 300 m³ de volume dont 90 m³ est réservé à l'alimentation et 200 m³ à l'incendie. En 1995, lors de la réalisation du réservoir de "La Comba", une pompe a été installée pour le refoulement vers ce dernier. Ces travaux de rénovation ne comprenaient que

des compléments aux installations existantes et à la mise en place d'un nouveau système d'aération. Ainsi, la tuyauterie inox a été branchée sur les éléments de base existants et vétustes.

Le gros-œuvre n'a non plus pas été rafraîchi. L'accès à la cuve d'eau se fait par-dessus le plan d'eau. Le renouvellement de l'eau dans la cuve n'est pas optimal. Cet ouvrage, plus que centennal, devrait être remplacé par une nouvelle station de pompage identique à celle proposé à "L'Orjalet" qui comprend, également, un traitement UV, avec turbidimètre. Cependant, un nouvel ouvrage ne peut pas se justifier économiquement; en effet, le prix de revient de l'eau des sources de "Praz Pendant", tenant compte de l'investissement d'une nouvelle STAP, de l'amortissement, des intérêts et frais d'exploitation mettrait le prix de revient du m³ à Fr. 1.70. En conclusion, compte tenu de la production de cette ressource et du coût engendré par une mise en valeur, il est proposé de ne plus maintenir cette ressource au PDDE. Par contre, il est possible et prévu d'approvisionner les bâtiments existants de "La Rochettaz", à partir d'un nouvel embranchement à réaliser sur le réseau intercommunal de l'ARRIBRU ; ainsi, une borne d'incendie pourra être installée en extrémité de l'embranchement et couvrir en défense incendie la zone de "La Rochettaz"

Captages de "Niedens" et réservoir de « La Mauguettaz ». Les ouvrages de Niédens sont anciens et vétustes; ils ne comportent pas d'accès avec pieds propres. Les travaux d'assainissement comprendraient la reconstruction des conduites de transport, la création d'une chambre de rassemblement à 3 compartiments, l'assainissement des chambres et galeries de captages et une nouvelle conduite entre les sources et le réservoir de la Mauguettaz.

L'importance de ces travaux induit un prix de revient élevé de cette eau de "Niedens", soit Fr. -.95/m³. La qualité bactériologique de ces eaux de "Niedens" est occasionnellement mauvaise. Un bras captant est d'ailleurs mis hors service. Compte tenu du critère économique, l'assainissement de ces ouvrages apparaît onéreux. Dès lors, il est proposé de mettre hors service ces captages tout en maintenant le réservoir de "La Mauguettaz" avec sa capacité totale de 208 m³. Ce réservoir, construit en 1910, a subi une rénovation complète en 2006. Lors de ces travaux d'assainissement, un traitement aux UV été installé sur l'arrivée des captages de Niedens. La mise en place d'une pompe d'accélération permet un transfert de l'eau vers le réservoir de la Comba (+ 13.70 m). Une alimentation de secours est disponible par le raccordement sur le réseau intercommunal de l'ARRIBRU. Cette alimentation devrait, à futur, être utilisée pour assurer le renouvellement de la cuve du réservoir. Une nouvelle vanne incendie devrait être installée sur le raccordement de l'ARRIBRU, afin d'améliorer la pression en cas d'incendie sur le secteur de "La Mauguettaz". L'ouvrage est en bon état et satisfait aux exigences en vigueur. Initialement, il comprenait deux cuves séparées en deux ouvrages bien distincts; dont un a été démolé. L'utilisation d'une seule cuve est admissible grâce à la liaison avec le réseau du village d'Yvonand, pouvant alimenter les hameaux de la Mauguettaz directement depuis le réservoir de "La Comba". Avec la mise hors service des sources de "Niedens", le réservoir de "La Mauguettaz" peut être maintenu en prélèvement de l'eau sur le réseau de l'ARRIBRU pour assurer le renouvellement du réservoir.

Pour ce qui concerne la ressource en eau du secteur de "Niedens", des investigations hydrogéologiques futures pourraient être envisagées; l'écoulement de ces eaux à recapter devrait se faire par gravité jusqu'au réservoir de "La Mauguettaz". Cet investissement est à mettre en rapport avec la productivité de cette ressource qui est de l'ordre de 20'000 m³ par année et à comparer avec le coût d'achat d'eau à l'ARRIBRU. Comme le potentiel de ressources complémentaires sur le site "La Baume" est nettement supérieur à celui de Niedens; la priorité devrait être la reconnaissance complémentaire sur le site de « La Bauma ».

L'estimation globale des travaux pour le secteur de « La Baume » est de Fr. 1'150'000.- ; pour la station de pompage de « l'Orjalet », de Fr. 420'000.- ; pour la conduite de transport des sources « La Cula », de Fr. 180'000.- ; pour la station de pompage de « La Vignette », Fr 190'000.- ; pour le réservoir de la « Mauguettaz », Fr. 20'000.- et pour l'étude hydrogéologique du secteur des sources de Niédens, Fr. 20'000.-. Au total, un montant **Fr. 1'980'000.-** comprenant TVA, honoraires, divers et imprévus. La marge d'appréciation est de ± 20 % ; des projets définitifs pour chaque ouvrage préciseront leurs coûts. L'ensemble des coûts d'ouvrages sont au bénéfice des subventions ECA.

Zones de captages et sources

- Pour le secteur des **sources de La Baume** et comme détaillé ci-dessus et dans les précédents rapports, le projet de réhabilitation des captages, de même que le projet de recherche d'eau par forage et l'achat de parcelles où se situent les zones S1 de sources, sont toujours d'actualité et en attente de disponibilités financières et décision municipale.
- Les **zones de protection** situées autour des captages des sources sont régulièrement contrôlées, rien de spécial à signaler.

Autocontrôle & fontainier

- Malgré l'adjonction d'une secrétaire à 20% pour le service de la voirie et le service des eaux, le **fontainier** ne dispose pas encore du temps nécessaire à une gestion complète et formelle du service des eaux et de l'autocontrôle.
- Les **contrôles des ouvrages** situés en zone de champs, avec contrôles trimestriels des ouvrages de captage situés en forêt ont été effectués. Il en est de même pour un contrôle hebdomadaire des réservoirs et du bon fonctionnement des dispositifs de désinfection UV. Toutes nos sources ont été visitées et nettoyées ceci trimestriellement. Tous les événements liés à l'eau potable sont répertoriés dans un journal et chaque passage dans nos réservoirs sont enregistrés. Rien de particulier à signaler.
- L'eau de notre réseau de distribution a été contrôlée à 3 reprises sur l'année selon un programme défini par le laboratoire cantonal. Ce dernier a effectué un prélèvement annuel dit de surveillance à Yvonand et à La Mauguettaz le 3 juillet, pour des **analyses microbiologiques et chimiques**, qui ont démontré que les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés. Sur l'un des contrôles cantonaux, soit celui effectué à la fontaine du Pré de l'Hôtel-de-Ville, des analyses complémentaires de micropolluants ont été effectuées sur 81 éléments de composés pesticides et traceurs d'eaux usées. Aucun des produits contrôlés ne dépasse les normes de tolérance. Deux autres séries de 7 échantillons ont été prélevées en mars et septembre à différents points du réseau par les soins de la commune pour analyses bactériologiques et chimiques partielles de teneurs en nitrate. Ces contrôles ont permis de préciser que notre eau potable est conforme du point de vue de la composition chimique et dans la limite des paramètres analysés, aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires. L'eau en provenance des sources de Niédens, comme les années précédentes, affiche une teneur en nitrate de 28 mg/l, dépassant la norme de 25 mg/l fixé pour l'eau potable (valeur maximale admise est de 40 mg/l).

Dans le contexte de l'approvisionnement de notre hameau de la Grand-Moille, la commune de Villars-Epeney, nous a transmis ses contrôles d'eau potable des mois de mai et juillet; ceux-ci sont conformes du point de vue de la composition chimique et dans la limite des paramètres analysés, aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires

- Comme abordé dans les précédents rapports et dans la continuité des contrôles effectués en matière de protection de la santé au travail, ceci en lien avec la présence de **radon** dans les installations d'eau potable, des contrôles se sont poursuivis en 2018. la concentration moyenne de gaz radon à laquelle nos collaborateurs sont exposés devait être mesurée au moyen de dosimètres personnels portés durant des périodes totalisant une année. Selon la nouvelle ordonnance sur la radioprotection, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les travailleurs exposés à une dose annuelle égale ou supérieure à 10 mSv sont considérés comme des personnes exposées aux rayonnements dans l'exercice de leur profession. Les résultats des mesures sont rassurants, chaque collaborateur a été exposé à une dose très faible, soit bien en dessous de la nouvelle norme. Le contrôle se terminera à la fin du premier trimestre 2019 et l'exploitation de nos installations tiendra compte à l'avenir de la notice technique de la SSIGE, quant aux mesures et prévention et de protection en matière de radon.

Réservoirs

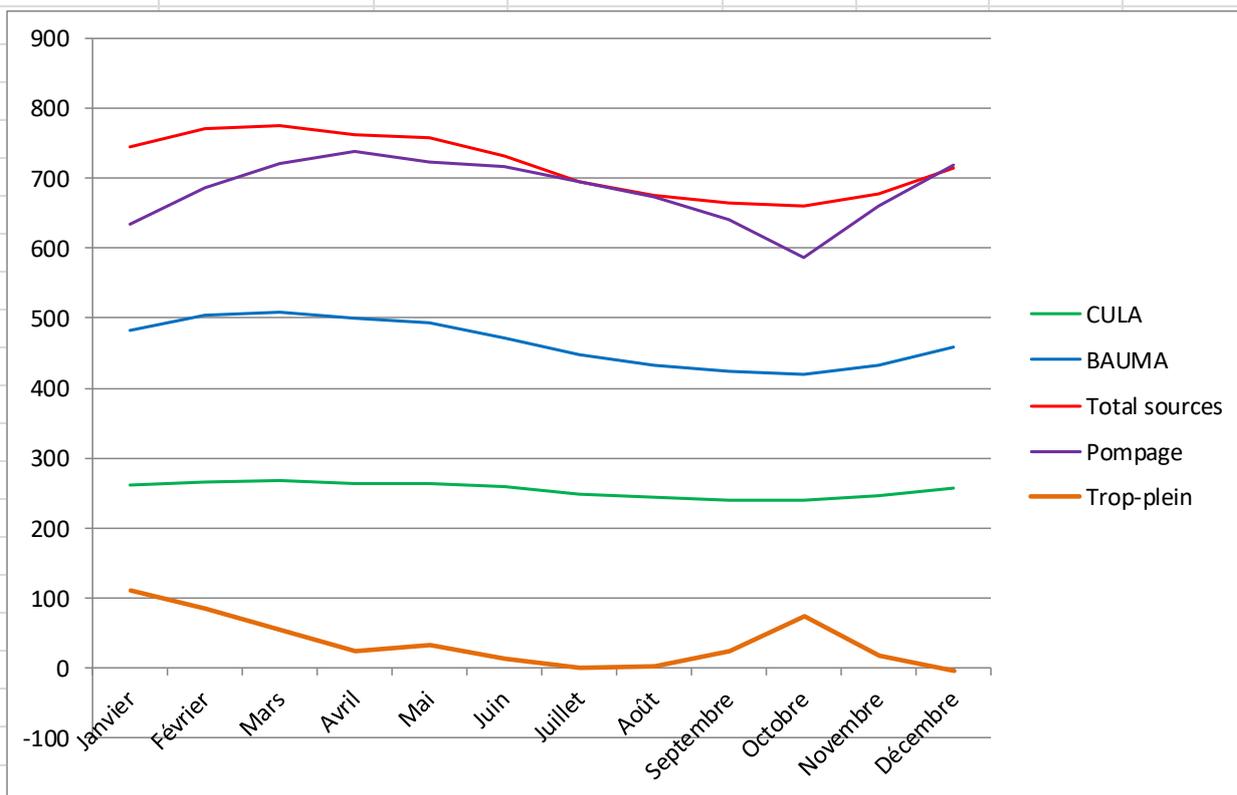
- Dans la période du 9 au 24 janvier 2018, les quatre réservoirs de la commune ont fait l'objet d'un contrôle et nettoyage complet. Les maintenances des **installations UV** des réservoirs de l'Orjalet, de la Comba et de la Mauguettaz ont été effectuées.

Comparatif annuel sources et pompage Orjalet 2018

Mois	CULA		BAUMA		total	Pompage	Trop-plein
	m3/jour	m3	m3/jour	m3	m3/jour	m3/jour	m3/jour
Janvier	276	8567	494	15321	771	631	140
Février	282	7884	517	14486	799	662	137
Mars	283	8787	536	16620	820	560	260
Avril	286	8585	549	16466	835	688	147
Mai	272	8434	520	16106	792	739	53
Juin	266	7982	501	15030	767	643	125
Juillet	255	7900	473	14661	728	711	17
Août	243	7543	435	13486	678	679	-1
Septembre	239	7167	429	12860	668	668	-1
Octobre	240	7430	425	13190	665	665	0
Novembre	252	7565	451	13531	703	704	-1
Décembre	250	7737	455	14109	705	663	41
Totaux:	3144	95581	5785	175866	8930	8014	916

Moyennes annuelles journalières

262		482		744	668	76
-----	--	-----	--	-----	-----	----



A relever en regard des statistiques annuelles, la moyenne de 76 m3/jour d'eau potable qui part en décharge au réservoir de l'Orjalet (36 m3 en 2017, 145 m3/j en 2016, 419 m3/j en 2014) confirme la tendance quant aux résultats de l'optimisation de la gestion des volumes d'eau disponible, associée à la vente d'eau à l'Arribru.

Consommation

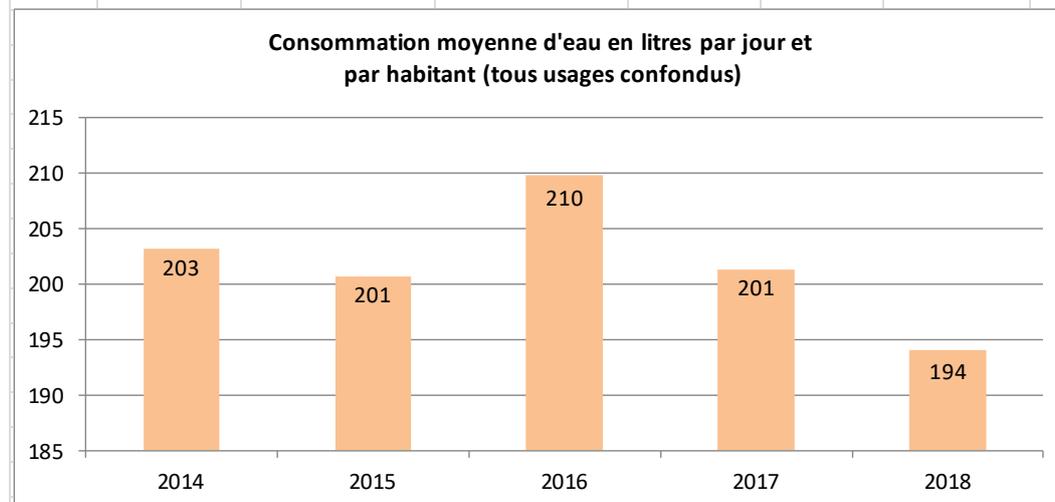
- Nous avons introduit dans le réseau de distribution en 2018 un total de **278'367 m³** d'eau potable (comprenant les apports de Cheseaux-Noréaz, **1'766 m³** et de l'ARRIBRU, **2'743 m³**). Pour la période 2017-2018, la consommation communale facturée a été de **203'537 m³**, à laquelle s'ajoute la vente d'eau à l'Arribru, soit **34'920 m³**. La différence entre le total de consommation facturé et le total pompé dans nos réservoirs soit **39'910 m³** (16,7%) est le résultat de ruptures de conduites, purges de conduites, extinction incendie, fontaines, nettoyages des réservoirs et ouvrages, curages de conduites, eau de construction, etc.

En regard du volume d'eau introduit dans le réseau, tous usages confondus, nous avons une consommation moyenne de **194 litres/jour/habitant**, légèrement en baisse comparativement à la période précédente.

Année	Prod. total.	Conso.Yvonand	Conso. ARIBRU	Différence	Habitants	Conso/hab.
2014	224174	221067		3107	3023	203
2015	233298	191255		42043	3185	201
2016	282420	190693	37195	54532	3202	210
2017	280029	229555	32823	17651	3364	201
2018	278367	203537	34920	39910	3438	194

Eau	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Renouvellement du réseau	171 m	50 m	0 m	315 m	425 m	813 m
Extension du réseau	892	0 m	87 m	--	--	--
Taux de renouvellement annuel	0.64 %	0.19 %	0 %	1.2 %	1.6 %	3.20%
Nombre de fuites réparées	2	5	0	7	8	5
Nouveaux branchements	12	6	7	4	3	15
Nombre de compteurs	832	805	799	792	788	785

25,1 km de conduite à fin 2010
27.362 km de conduite à fin 2018



Distribution

Eau	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Renouvellement du réseau	171 m	50 m	0 m	315 m	425 m	813 m	210
Extension du réseau	102 m	0 m	87 m	--	--	--	240
Taux de renouvellement annuel	0.64 %	0.19 %	0 %	1.2 %	1.6 %	3.2 %	0.8 %
Nombre de fuites réparées	2	5	0	7	8	5	9
Nouveaux branchements	12	6	7	4	3	15	20
Nombre de compteurs	832	805	799	792	788	785	770

Durant l'année nous avons eu une **rupture de conduite** sur le réseau de distribution communal, au ch. de la Tannerie (conduite en très mauvais état ayant déjà eu plusieurs fuites). En recherchant une perte d'eau entre les sources de Nièdens et le réservoir de La Mauguettaz, nous avons détecté une **fuite** d'eau au stand de tir de la Mauguettaz (12 l/min), connecté directement sur le réseau précité. Nous avons été informés de trois ruptures de conduites sur des connexions à des habitations (domaine privé, à charge du propriétaire).

- Le chantier de **connexion** d'eau potable de notre hameau de **La Grand'Moille** à celui de Villars-Epeney a débuté le 29 janvier et s'est déroulé sans problème jusqu'à fin février. Le raccordement au réseau de Villars-Epeney s'est fait à l'entrée du village par l'installation d'une vanne. La conduite de 160 mm de diamètre a été posée sur une longueur de 790 mètres, jusqu'à l'entrée du hameau de la Grand-Moille, avec l'installation d'une borne hydrante, de deux vannes et d'une chambre de comptage et contrôle de pression. Les contrôles, essais de pression, rinçage et analyses microbiologiques ont été effectués début mars; dès lors les connexions avec les habitations ont été mises en place.

Villars-Epeney ayant accepté le raccordement à son réseau, une convention a été signée, précisant qu'elle fournissait l'eau potable à la commune d'Yvonand au prix de Fr. 1.80/m³ et percevrait une taxe unique de raccordement à son réseau de Fr. 21'000.-. Yvonand prenait à sa charge la totalité des travaux et l'intégralité de la conduite serait propriété de la commune d'Yvonand et sous son contrôle. Une convention a également été passée avec les propriétaires de la Grand-Moille, précisant que ceux-ci s'acquitteraient auprès de la commune d'Yvonand de leur consommation d'eau potable à raison de Fr. 1.40/m³ des taxes de raccordements de leurs bâtiments (Fr. 20.-/m² de surface construite) et taxes d'abonnement (Fr. 120.- par Unité Locative ou tranches de 250 m³ pour les locaux commerciaux).

La totalité des travaux s'est élevée à Fr. 149'187.90 et a bénéficié d'un subventionnement (ECA et AF) de Fr. 68'144.- (45,7%).

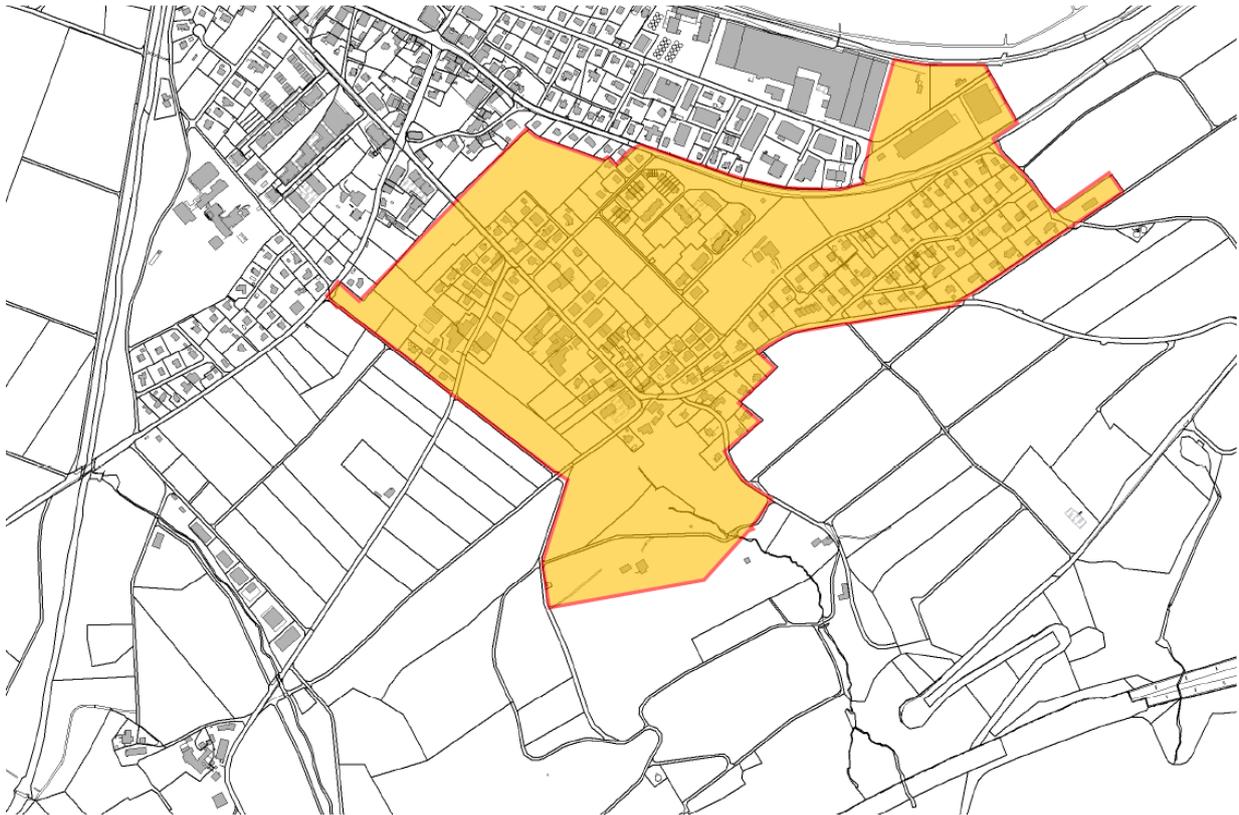
- Nous avons procédé à la mise en place de 14 nouvelles **vannes de prise** sur le réseau communal et en avons remplacé 6. Deux vannes de prise ont été supprimées. L'entreprise Von Roll, sur la base d'un contrat sur 4 ans, a procédé au contrôle de maintenance d'une centaine de vannes de prises sur le réseau d'eau potable.
- Le chantier routier de Mordagne a permis le remplacement de 171 mètres de conduite d'eau potable, ce qui représente 0,64% de notre réseau. Selon les normes en vigueur le taux moyen de renouvellement d'un réseau communal devrait être de 2% par année; c'est un critère important de la « qualité » d'un réseau voire un élément essentiel du maintien de la valeur du dit réseau. Entre les chantiers de la Grand'Moille et de la Mauguettaz nous avons augmenté la longueur de notre réseau de 892 mètres, pour arriver à une longueur totale de 27,362 km.

Compteurs

- A fin 2018, nous avons 832 compteurs installés sur la commune. Durant cette année, 27 nouveaux compteurs ont été installés.
- La deuxième année de mise en place sur trois ans des nouveaux **compteurs avec lecture à distance** s'est bien passée d'une manière générale. Quelques récriminations de la part de citoyens sont apparues pour la mise en conformité réglementaires de leurs entrées d'eau, qui représentent effectivement des frais inattendus. En regard de l'effort effectué par la commune pour assurer une distribution d'eau d'excellente qualité, qui peut être gâchée par quelques mètres de connexion privée en mauvais état ou non conforme, il nous apparaît comme important de mettre en conformité,

s'agissant souvent d'installation n'ayant pas été vérifiées depuis des dizaines d'années. Le fontainier a reçu pour mission de faire appliquer le règlement.

Le nouvel aspect communication aux citoyens, utilisé en 2018, pour l'annonce de ce changement de compteur améliore nettement le contact et l'intervention des deux concessionnaires. Le montage de ces nouveaux compteurs continu en 2019 sur le secteur ci-dessous.



Bornes hydrantes

- A la Mauguettaz, nous avons implanté et alimenté une nouvelle borne hydrante vers le nouveau bâtiment Vernez à la rte de Pomy et avons profité de déplacer et remplacer vers la croisée de la rte de Pomy et de la rte de Villars-Epeney, une ancienne borne hydrante, le tout permettant une meilleur couverture incendie du secteur. Ces travaux ont été subventionnés par l'ECA.



- Les travaux d'alimentation du hameau de la Grand'Moille avaient aussi pour but l'installation d'une borne hydrante à l'entrée du hameau.
- Sur la base d'un contrat de **maintenance** des bornes hydrantes passé avec l'entreprise Von Roll Hydro, sur 4 ans et débutant en janvier 2017, nous avons procédé durant cette année à la révision de 10 bornes hydrantes dont 5 ont été réparées. De cette manière durant la durée de 4 ans du contrat, toutes les bornes équipant notre commune seront contrôlées et le cas échéant réparées.

ARRIBRU (Association intercommunale et inter cantonale d'adduction en eau potable de la région des tunnels des ARRissoules et des BRUyères).

- Durant l'année 2018, notre commune a **consommé** 2'698 m³ d'eau à francs Fr.1.40/m³ en provenance de l'ARRIBRU (renouvellement de l'eau des conduites de connexion), ce qui représente globalement une facture de participation aux frais fixes de Fr. 14'483.90, frais variables de Fr. 3'133.70 et de participation au fond de renouvellement de Fr. 11'221.-, soit au total un montant de Fr. 28'838.60. Durant l'année 2018, nous avons **fourni** 34'920 m³ à francs Fr. -.90/m³ représentant un montant de Fr. 32'213.65 (TVA 2,5% comprise).
- Comme précisé en 2017, après la fusion de plusieurs communes membres de l'ARRIBRU et le besoin de précisions dans lesdits **statuts**, deux personnes comprenant un membre du comité directeur de l'ARRIBRU, M. François Noble, municipal et le président de la commission des délégués, M. Philippe Moser, syndic, ont travaillé sur l'adaptation et révision de ces statuts. A la création de l'association, les statuts originaux ont été approuvés et signés par les conseils généraux et assemblées communales des communes membres ainsi que par les responsables des départements cantonaux concernés. Il devait en être de même pour les statuts révisés et complétés qui ont fait l'objet d'un préavis au conseil communal en fin d'année. Ces statuts ont été auparavant mis en consultation et acceptés par les administrations cantonales fribourgeoises et vaudoises, et accepté par l'assemblée des délégués de l'association le 5 décembre 2018 à Estavayer-le-Lac.
- Toutes les **analyses** physico-chimiques et microbiologiques effectuées auprès des communes membres et sur le réseau de l'Arribru ont été jugées conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Eaux usées et claires

Réseau, séparatif et divers

- Comme déjà mentionné dans les précédents rapports, dans la continuité et la planification de la **mise en séparatif** du réseau communal, nous avons en attente de disponibilités financières et décision municipale le secteur Fleurettes-Passerelle-Plage à réaliser.
- Les **curages d'entretien** ont été effectués durant l'année sur environ 300 mètres de conduites eaux usées (secteurs av. des Pins et quartier de la gare) et 305 mètres de conduites eaux claires (ch. de la Golaz et hameau de la Mauguettaz). Certains curages ont été suivis de contrôles vidéo des conduites, sur 300 mètres (quartier de la Gare et av. des Pins).
- Un préavis a été présenté au conseil communal pour **l'assainissement des eaux usées et claires du secteur Le Moulin**. Ce préavis a été accepté pour un montant TTC de Fr. 260'000.- francs et les travaux se dérouleront en 2019. Il s'agit de récolter les eaux usées des habitations du hameau actuellement raccordées sur des fosses septiques ou de décantation, qui via une conduite unitaire récoltant encore des eaux de sources privées et des eaux claires, se déversent dans la Menthue. Ce projet s'inscrit dans la planification de notre PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), de l'application de notre nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et de demandes réitérées du canton pour un raccordement à la STEP villageoise. Techniquement, il n'était pas possible en regard du passage du ruisseau des Vaux, de mettre en place un système gravitaire pour se raccorder au collecteur situé au croisement du ch. des Condémines et du ch. du Moulin. Dans ce contexte, une station de pompage sera implantée dans la partie basse du secteur, où aboutira la nouvelle conduite des eaux usées. L'évacuation des eaux claires, se fera par la conduite unitaire actuelle, qui reste propriété des propriétaires, avec un statut de canalisation privée ayant fonction d'équipement public, dont ils gardent la responsabilité à part entière de son entretien et

réparations ; dans ce sens les propriétaires sont exemptés de la taxe sur les eaux claires. Par contre, toutes les taxes eaux usées seront perçues et comme le secteur à son propre approvisionnement en eau potable, il sera fait usage de l'application réglementaire d'une quantité de 52 m³ par personne et par année pour la taxe d'épuration.

- Un préavis a été présenté au conseil communal pour la **réfection des stations de pompage des eaux usées de La Mauguettaz et des Vursys**. Ce préavis a été accepté pour un montant HT de Fr. 345'000.- et les travaux se dérouleront en 2019. Ce remplacement de l'installation de pompage-refoulement pneumatique a été décidé en 2017, alors que celle-ci donnait des signes évidents d'usures, notamment sur l'étanchéité mécanique des systèmes de clapets qui produisaient des nuisances sonores dans le voisinage. Des réparations temporaires ont permis de parer à ces problèmes et de prévoir une réfection de cette installation. En raison de la configuration du terrain et de la longueur de la conduite d'amenée rejoignant le réseau communal au pont En l'île, nous devons reprendre le même système de refoulement pour éviter le développement de gaz nocifs et corrosifs dans cette même conduite. Par ailleurs, la station de pompage des Vursys étant connectée à la même conduite de refoulement nous devons synchroniser les fonctionnements des deux stations. Un contrôle de la station de pompage des Vursys a confirmé le mauvais état de cette station et notamment le fait que nous travaillions qu'avec une pompe. L'entreprise ayant installé ce système à La Mauguettaz, en 1990, n'existant plus, nous avons mandaté le bureau RIBI SA, qui a trouvé une entreprise française pour un système de pompage-refoulement hydraulique identique, qui répond en tous points à l'installation nécessaire à cet endroit. Une conformité aux normes suisses a été fournie par l'entreprise française et pour l'avenir un contrat de maintenance sera établi.

Traitement des eaux usées & station d'épuration STEP

- Dans le contexte de l'étude pour le **traitement futur des eaux usées** de la commune et projets d'agrandissement de notre STEP ou raccordement à la STEP de l'ERES à Estavayer-le-lac, fin 2018, M. Joseph Borcard, président de l'ERES nous a transmis un courrier. Celui-ci précisait que dans la première étape d'une étude de l'agrandissement de leur STEP, effectuée par le bureau d'ingénieurs PÖYRY SA, incluant notre demande de raccordement, les conclusions de ce rapport ont montré une approche favorable à ce raccordement. Après validation de cette première étape, le comité a décidé de passer à la deuxième phase d'étude, permettant notamment de chiffrer le coût de ce raccordement de notre commune, ce qui tant pour l'ERES que notre commune apparaîtra comme un élément important de la décision finale à prendre. Du côté de l'ERES, l'assemblée des délégués qui aura lieu en mai 2019, pourra se prononcer définitivement sur la demande de notre commune.
- Toutes les **analyses** effectuées en 2018 par le service de Protection des eaux de la DGE, ont montré que les concentrations et rendements ne respectent pas la législation en vigueur.
- Nous avons pris en charge dans notre installation de **déshydratation des boues** de STEP, des villages avoisinants (secteur STRID), soit 301 m³, se répartissant comme suit :
 - Biolley-Magnoux, 120 m³
 - Molondin – Démoret – Chêne-Paquier, 92 m³
 - Villars-Epeney, 23 m³
 - Chavannes-le-Chêne, 66 m³
- Notre STEP a subi en juin et septembre deux avaries successives sur l'axe de la **vis de relevage du micro tamiseur**, ce qui a nécessité à chaque fois un démontage et remontage complet. Pour pallier à ces défauts, le responsable de la STEP a rapidement mis en place une solution permettant de continuer l'exploitation. Sans tenir compte des heures engagées par le personnel de la voirie, ces réparations se sont chiffrés à env. Fr. 17'000.-.



- Le **suivi technique** de la STEP, par M. Christophe Deriaz, amène les chiffres et commentaires suivants :

L'année 2018 est marquée par une augmentation importante de la charge polluante moyenne à traiter, passant d'environ 3'400 EHDCO en 2016 à 3'700 EHDCO en 2017, puis à 4'400 EHDCO en 2018. Des pics de charge de plus de 6'000 EH sont également constatés.

La capacité biologique de la STEP évaluée à 3'000 EHDCO est fortement dépassée.

La quantité d'eaux usées arrivant à la STEP est aussi en augmentation. En moyenne, 850 m³ d'eaux usées sont traitées chaque jour. La part des eaux parasites par temps secs (17%) respecte les objectifs en vigueur (<30%). La quantité d'eaux pluviales reste cependant un peu trop importante.

Les performances d'épuration se sont par conséquent encore détériorées. Des pannes techniques (vis de relevage, vannes pneumatiques) sont également à déplorer.

Au niveau de l'exploitation, le dosage du produit déphosphatant doit être augmenté et la quantité de boues extraite à contrôler. L'avancement du projet de raccordement des eaux usées à la STEP d'Estavayer-le-Lac (ERES) est toujours en attente des décisions venant de l'ERES. Des informations quant à l'acceptation et aux délais de réalisation devraient venir courant 2019.

Les chiffres 2018 de notre station d'épuration sont les suivants :
(selon rapport technique 2018 – PÖYRY C. Deriaz)

- Quantité d'eaux usées

La quantité d'eaux usées arrivant à la STEP est en augmentation par rapport à 2017. Une part de cette augmentation provient d'une part d'un apport supplémentaire d'eau résiduaire (polluée) et d'autre part d'eau pluviale.

En moyenne, 850 m³ d'eaux usées sont traitées chaque jour. La part des eaux parasites par temps secs (17%) respecte les objectifs en vigueur (<30%). La quantité d'eaux plu-viales reste cependant un peu trop importante.

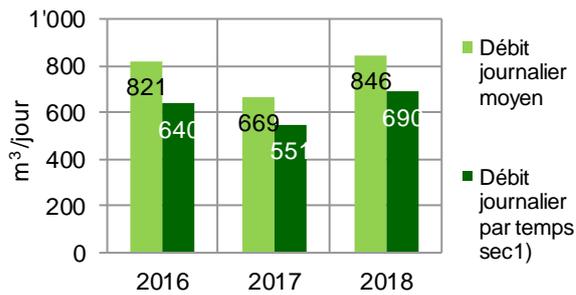


Figure 1: Evolution des débits journaliers

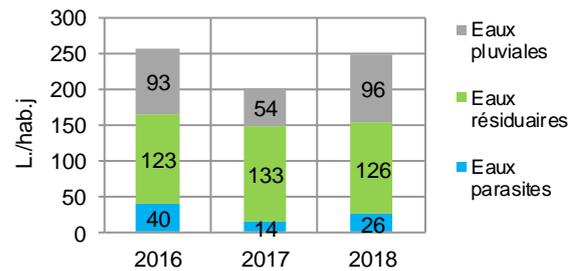


Figure 2: Evolution de la composition des eaux usées (Eaux pluviales et parasites = eaux claires ; Eaux résiduaire = eaux « polluées »).

- Charges polluantes à traiter

La charge organique moyenne s'élève à plus de **4'500 EH en 2018** (Base : Analyses cantonale DGE-VD). Soit une augmentation de plus de 1'000 EH par rapport aux deux années précédentes. Des pics de charge de plus de 6'000 EH DCO/DBO5 sont toujours constatés. La capacité biologique de la STEP évaluée à 3'000 EH est donc fortement dépassée.

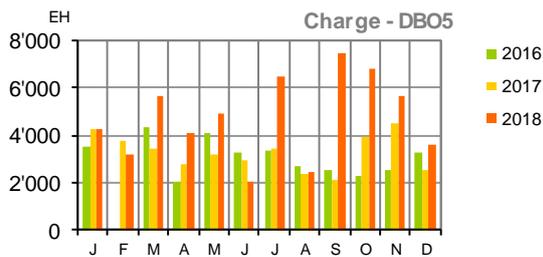


Figure 3: Charge en carbone représentée en EH à 60 g DBO5.

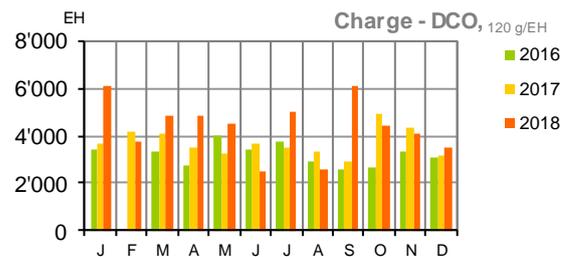


Figure 4: Charge en carbone représentée en EH à 120 g DCO.

- Performances d'épuration

La qualité des eaux rejetées ne respecte pas les normes en vigueur, exprimée ci-dessous par les concentrations en matières en suspension (MES) et en demande chimique en oxygène (DCO).

La cause principale de ces performances insuffisantes est une charge polluante trop importante en entrée de traitement biologique par rapport à la capacité de traitement biologique.

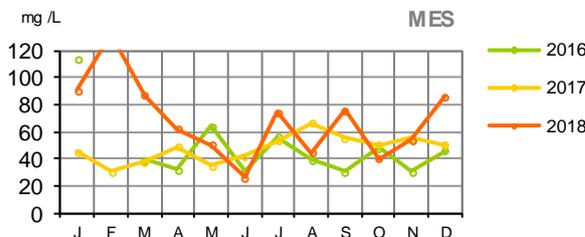


Figure 5: Concentration des matières en suspension (MES) dans les eaux épurées. Norme : < 20 mg/l.

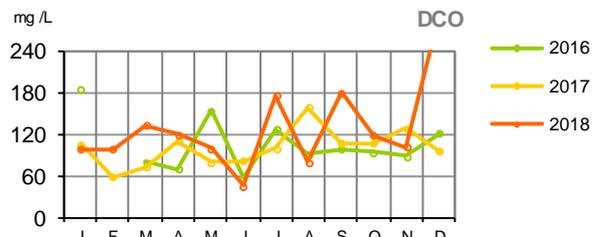


Figure 6: concentration en demande chimique en oxygène (dco) dans l'eau épurée. norme : < 60 mg/l.

• Elimination des boues

La quantité de boues déshydratée (hors boues externes) en 2018 (47.7 tMS) est inférieure à la production théorique attendue (89 tMS). Les pertes de matières en suspension dans les eaux épurées expliquent en partie cet écart. Une autre partie serait peut-être stockée dans les ouvrages et de ce fait, une augmentation de la déshydratation serait nécessaire.

A noter que la prise en charge des boues externes (STEP clientes) sont facturées Fr. 1250.- la tonne de matières sèches (tMS), soit Fr. 13'375.- pour 2018. Le prix facturé est un peu en dessous du coût moyen de Fr. 1'340.- pour 2018 (Fr. 1264.- en 2017). Ce coût est cependant fluctuant en fonction de la qualité et de la quantité de boue déshydratée. Nous pourrions attendre les coûts 2019 avant de réévaluer le prix « client ».

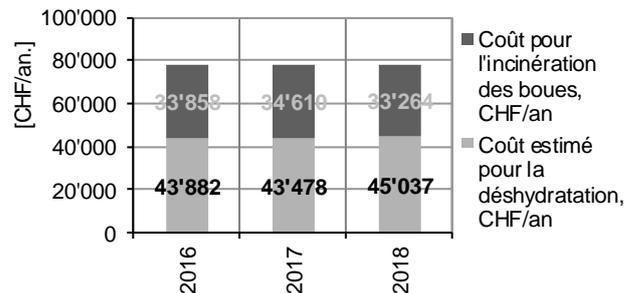
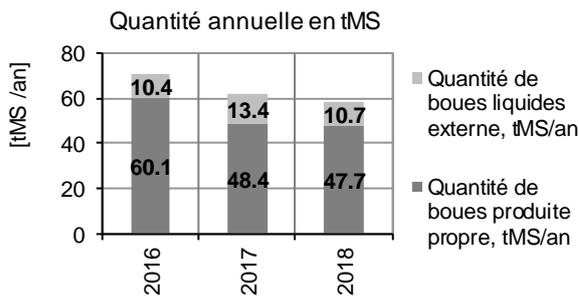


Figure 7: Evolution de la quantité de boue déshydratée.

Figure 8: Evolution du coût total d'élimination des boues.

• Energies électrique

La consommation électrique est stable. La part de la consommation électrique pour la déshydratation des boues est de 13% de la consommation totale. A noter également que la consommation d'électricité de l'aération forcée du lit bactérien peut être estimée à environ 5% de la consommation totale.

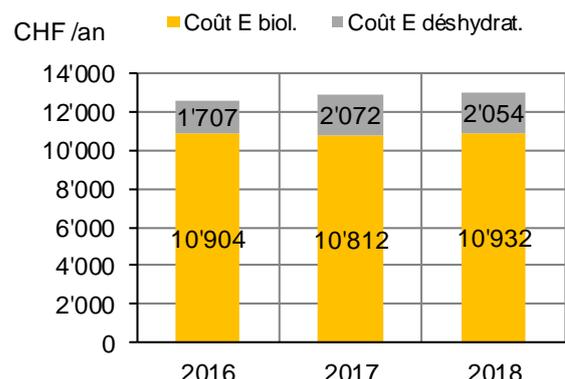
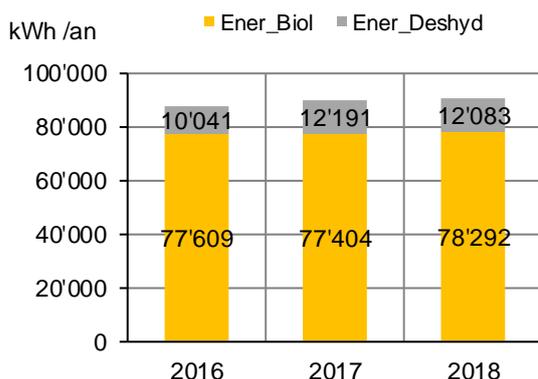


Figure 9: Evolution de la consommation d'énergie électrique globale.

Figure 10: Evolution des coûts d'énergie électrique.

• Déphosphatation

La précipitation du phosphore par adjonction de chlorure ferrique est un élément de coût important. Son dosage est contrôlé en fonction des résultats d'analyses des eaux épurées.

Le dosage a été insuffisant surtout les 3 derniers mois de 2018. Il conviendra d'adapter le dosage pour arriver à environ 75-80 litres par jour par temps sec.

Deux pompes doseuses assurent l'adjonction de chlorure ferrique pour le traitement du phosphore. L'une, en entrée de STEP, est asservie à la vis de relevage 1 et l'autre, en sortie, est asservie aux pompes d'alimentation du lit bactérien.

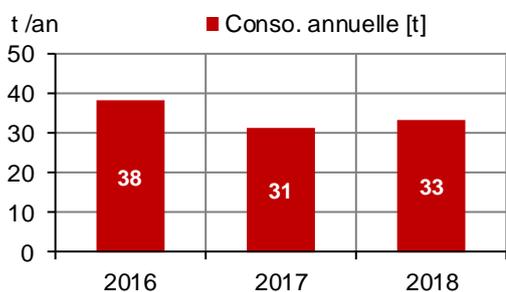


Figure 11: Evolution de la consommation de chlorure ferrique (1 litre = 1.42 kg).

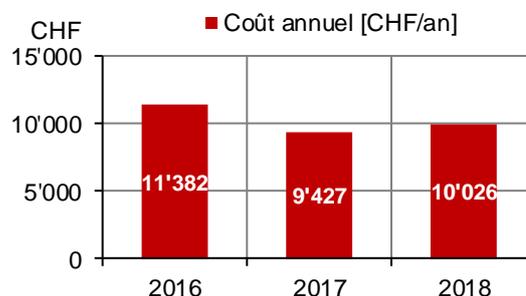


Figure 12: Evolution des coûts d'achat du chlorure ferrique.

Eclairage public

- Sur les luminaires CLIP 28, installés à la rue des Vergers, rte de Rovray et rue de la Ria, soit 29 lampadaires, nous avons procédé au changement du module d'éclairage (intérieur uniquement) en lumière LED avec abaissement entre 23h et 5h, faisant passer la consommation de 115 W à 51 W. Une partie du remplacement a été effectuée en 2017 et le reste en 2018.
- Dans le cadre des travaux de réfection de la route de Mordagne, l'ensemble des lampadaires entre l'entrée du village et le pont sur la Menthue ont été remplacés par de l'éclairage LED.
- Signalé dans les précédents rapports, l'évolution positive de notre **facture d'électricité** et **diminution de consommation** pour l'éclairage public suite à l'installation d'éclairages LED se confirme et va se stabiliser. Pour 2018 nous avons réglé un montant global de Fr. 23'983.05 (Fr. 27'062.20 en 2017, Fr. 31'039.10 en 2016, Fr. 60'411.- en 2012).

Gaz

Réseau, travaux, gestion

- Le fournisseur de gaz naturel sur le territoire de la commune est Energiapro SA, tandis que la gestion technique des réseaux est assurée par la société Cosvegaz SA, avec qui la municipalité a signé un contrat d'exclusivité. Depuis le 1^{er} avril 2017, l'entreprise Energiapro SA a repris les activités de commercialisation du gaz naturel. La société Cosvegaz SA, une entité du groupe Holdigaz SA, se concentre désormais sur les activités techniques liées aux réseaux de gaz naturel (raccordements, installations et maintenance). Pour toutes questions relatives au gaz naturel sur notre commune, il y a lieu de Contacter Cosvegaz SA – Groupe Holdigaz, av. Général-Guisan 28, 1800 Vevey.
- Pour l'année 2018, 6 nouvelles installations, en branchements individuels, ont été installées, représentant une puissance de 151,72 kW

Electricité

- La **station de recharge pour véhicules électriques**, installée sur le parking du pré de l'Hôtel-de-Ville a enregistré pour l'année 2018, approximativement une charge tous les 4 jours (5 en 2017), avec une présence plus marquée dans la période avril à juin. La moyenne de consommation de 7 kWh se situe au mois de juin. Les temps de charge les plus longs se situant entre 2,5 h et 3,5 h, sont relevés principalement en avril, mai et juin. Le but aujourd'hui pour Green Motion SA est toujours de densifier le réseau y compris dans les régions peu fréquentées ; il est toujours question d'un investissement à long terme sans approche de rendement.

Planification énergétique communale

- Durant l'année et après finalisation de la collecte des données, notamment auprès de la population en ce qui concerne les installations de chauffage et agents énergétiques utilisés, une séance de présentation intermédiaire à la municipalité a été organisée. Cette séance a permis tant au bureau NC SA qu'à la municipalité de confirmer les scénarios énergétiques futurs, tenant compte globalement de la stratégie fédérale 2050 et la société 2000W.
- La finalisation de l'étude devrait se situer dans le courant juin 2019. Dès lors, cette planification énergétique communale pourra être présentée au conseil communal; elle servira aux objectifs énergétiques et principes directeurs tenant compte des infrastructures existantes et projets de développement urbains, ainsi qu'aux révisions futures des plans d'aménagement.

6. SERVICE DES BATIMENTS (Mme Emmanuelle Bigot)

Généralités

L'année 2018 a connu plusieurs temps forts pour le dicastère des bâtiments avec la rénovation des conduites de la salle de gym Brit II, du toit du pavillon des enfantines, le renouvellement des revêtements des sols des classes de ce même bâtiment, la construction des containers scolaires et la mise à l'enquête de la salle de gym triple. L'équipe de conciergerie a également connu une évolution dans ses effectifs.



Bâtiments communaux - hors locatifs à charge de la conciergerie
Administration communale + bâtiment agence sociale, petite Amérique (PAY), complexe scolaire et salles de gym, salle polyvalente, grande salle, temple et salle de paroisse, salle du kiosque refuge du lac (+forêt)

Conciergerie

L'équipe compte 4.5 ETP dont les tâches principales sont l'entretien courant des bâtiments communaux et leurs extérieurs. Une équipe d'auxiliaires effectue des nettoyages courants et un appoint pendant les grands nettoyages d'été. Sous-estimé, le secteur de la conciergerie a une importance majeure dans le bon fonctionnement des bâtiments, il ne s'agit pas seulement d'une mission de nettoyages mais aussi d'entretien et de valorisation du patrimoine construit. Outre la régularité d'une bonne partie des tâches, les concierges sont fréquemment amenés à régler de nombreuses urgences. Une bonne organisation et communication interne au secteur sont essentielles pour ne pas perdre pied.

Organisation de la conciergerie

Un journal de conciergerie hebdomadaire permet de suivre en temps réel les activités, un planning annuel a été conçu et est mis à jour lorsque cela s'avère nécessaire. Les cahiers des charges ont été achevés et signés. Des fiches de rapport ont été créées et distribuées à l'équipe afin de faire remonter au chef concierge les dysfonctionnements ou réparations à organiser dans les bâtiments, une uniformisation de la remise des clés a été consolidée. L'ensemble de l'équipe de conciergerie travaillant à 100% participe à tour de rôle au service de piquet. Cette évolution fonctionne bien et permet à l'équipe d'avoir une connaissance plus fine de l'ensemble des bâtiments. La personne de piquet le week-end vient en renfort du concierge en charge le lundi afin de procéder aux nettoyages de la salle polyvalente.

Evolution des effectifs de la conciergerie

M. Marchetto a achevé sa première année de service en juillet, Mme Gonin dispose désormais d'un contrat de travail fixe à 50 % rendu nécessaire par son taux d'activité auxiliaire trop important et la nécessité de consolider son poste. Après une absence de plus de 6 mois à 100%, M. Dugon a repris son travail à 50% durant les mois de juillet et août avant de partir à la retraite au mois de novembre 2018. M. Tarin a effectué un stage au sein de la conciergerie suite à sa formation continue de responsable de bâtiment au CEFIL. Parmi les 47 postulations reçues, son profil correspondait parfaitement au poste à pourvoir, très apprécié et efficace durant son stage, il a été choisi pour le remplacement de M. Dugon à la fin de son stage.

Formation continue

M. Christian Jaccard, M. Mariano Marchetto et Mme Anica Gonin ont suivi le cours de base « nettoyage d'entretien des bureaux et des sanitaires » auprès de la maison de la propreté. Il a été décidé que l'équipe devait disposer des mêmes bases de connaissances en matière d'entretien des locaux. Il est donc prévu qu'ils poursuivent cette formation avec les modules 2 et 3.

MM. Jean-Luc Tarin et Jean-Michel Schaller suivront ce même cours en 2019. Monsieur Schaller a terminé et réussi sa formation au certificat fédéral de capacité « service domestique » en cours d'emploi via l'article 32. Toute l'équipe a également suivi une formation en ligne de deux heures sur les dangers de l'amiante.

Occupation générale des bâtiments

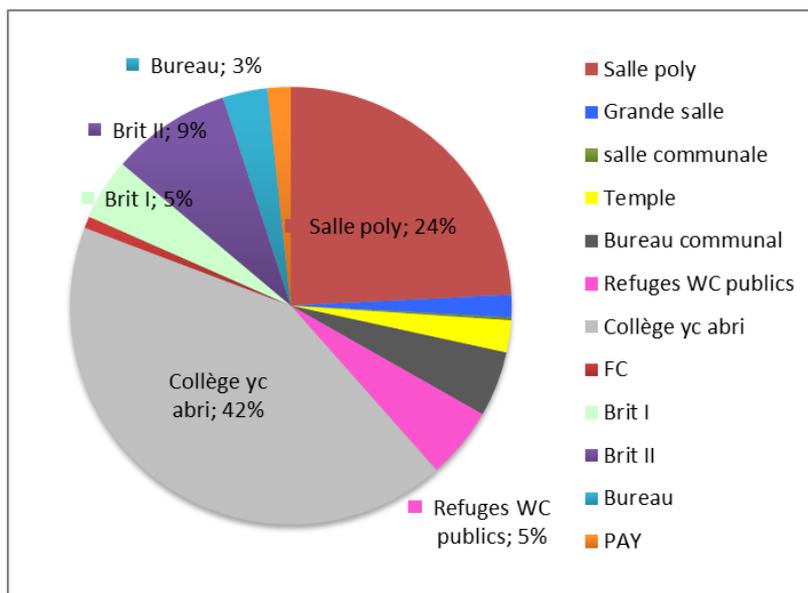
Les locaux communaux à disposition du public sont occupés environ 5500 heures par année principalement par les sociétés locales. Les salles de gym sont occupées 3500 heures par an par les sociétés locales et 4100 heures par les écoles. Une bonne coordination avec les sociétés locales est donc primordiale cela se déroule bien d'une manière générale.

Vandalisme et déprédations

Des déprédations sont à relever comme chaque année avec des niveaux de gravité variables. Les oublis de lumières ou de fermetures de porte sont toujours trop fréquents. Il est nécessaire de continuer à sensibiliser les divers utilisateurs à ce sujet. A noter en 2018, par deux fois, des pneus ont été accrochés sur la toiture de Brit II.

Tâches et travaux

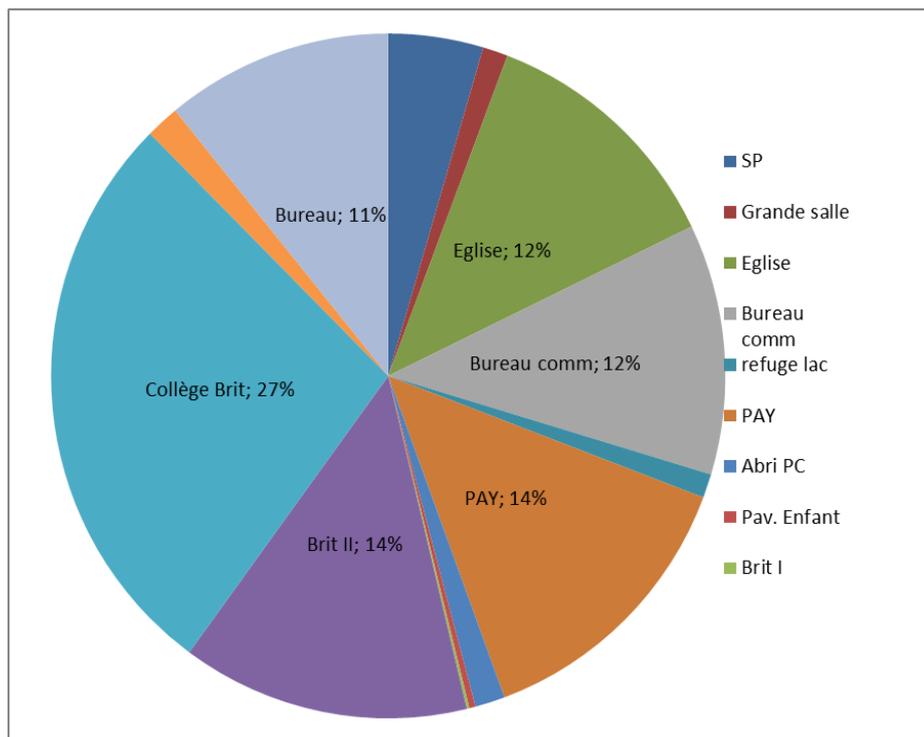
- Plan de formation continue.
- Promotion de l'utilisation de produits et pratiques écologiques.
- Fiches bâtiment.
- Déplacements en vélos pour les courtes distances.



Répartition de l'utilisation des 7250 heures travaillées sur les bâtiments : il convient ici de relever la difficulté pour la conciergerie de gérer des doubles, voire triples locations sur un même week-end. La disponibilité et la serviabilité de l'équipe permet de faire face mais la tâche est souvent complexe en terme d'organisation. Il faut espérer que la stabilité de l'équipe mise en place en 2018 perdure et permette de consolider les façons de travailler.

Travaux réalisés par le service de voirie sur les bâtiments

En 2018, le service de la voirie a consacré 995 heures aux bâtiments (639.75 heures en 2017). Une bonne partie de ces heures, 273 ont été réalisées au profit du collège dont 180 heures pour la construction des containers scolaires en Brit II. Le bureau technique a suivi les dossiers de rénovation des conduites de Brit II, la toiture du pavillon enfantine et le dossier de la salle polyvalente et les travaux sur de la toiture du Temple 10, ce qui a représenté 2 à 3 heures chaque semaine.



PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Complexe scolaire en Brit

- Années de construction : 1957 – 1971 – 1986 – 1989 – 1993 - 1997 – 2000 -2008 – 2015
- Rénovation lourdes : 2014 (façades bâtiment 1957)
- Surfaces :
 - Collège / Brit I / Brit II : 12'250 m²
 - Modulaire : 1'025m²
 - Container : 633m²

Les 3 salles de gym Brit I, Brit II et la salle de rythmique sont utilisées environ 4900 heures par année par les écoles et les sociétés locales. Des créneaux horaires supplémentaires fixes se sont glissés les fins de semaine notamment. Certaines utilisations sont ponctuelles comme l'utilisation des vestiaires uniquement pour les matchs de foot.

Brit II

Les travaux de rénovation des conduites de Brit II (préavis 2018-02) se sont déroulés comme prévus durant les vacances d'été. Malheureusement une fuite supplémentaire nous a fait prendre la décision de prolonger le tuyau d'amenée d'eau depuis le vestiaire jusqu'aux douches des filles. En fin de travaux, il a également été décidé de procéder à la réfection de l'ensemble des joints des douches et vestiaires (voir photo). Un suivi hebdomadaire de l'hygrométrie des murs a été mis en place afin de connaître l'évolution de l'assèchement du bâtiment. Ce suivi a permis d'affiner différents problèmes de réglage de vannes.



Nouvelles conduites



L'objectif est d'assécher et garder au sec le bâtiment.

Pavillons enfantines

L'entreprise Piovano a finalement été sollicitée pour refaire l'étanchéité complète du toit du pavillon enfantine. En effet, des fuites sont apparues dans les plafonds des couloirs lors de fortes pluies. Le bâtiment est désormais au sec, la ferblanterie et le paratonnerre ont été remis en état et aux normes. Suite au diagnostic amiante du bâtiment, nous avons décidé de procéder sans attendre la fin du délai préconisé, à la pose d'un revêtement sur les sols des classes du pavillon, avant cela les murs de classes ont été repeints.

Le pavillon des enfantines a fait l'objet de nombreuses interventions en 2018. Construit en 1986, il accuse 32 années et demande d'investir maintenant pour son entretien afin d'en sauvegarder sa valeur patrimoniale.



Etat des joints



Toiture pavillon avant - après

Collège

Durant le premier semestre 2018, le rinçage complet des canalisations de chauffage a été poursuivi au collège, ce processus qui s'étale sur plusieurs mois était devenu nécessaire en raison des valeurs de conductivités trop élevées de l'installation et ne répondant plus à la norme SICC BT 102-01. Divers travaux d'entretien récurrents ont été effectués tout au long de l'année tels que la révision des équipements des salles de gym, des lampes de secours, systèmes incendie, etc. Une fuite dans le plafond du forum est apparue en fin d'année, elle a rapidement pu être réparée car il s'agissait du même type de problème (vieillesse des conduites d'eau claires) que la salle avait connu il y a quelques années.



Nouveaux revêtements de sols



Murs des classes

Alarmes et sonneries : une rencontre a été organisée avec le service cantonal sur ce thème. La difficulté et les coûts estimés du projet n'ont pas permis d'avancer en 2018. En effet, la construction des containers scolaires complexifie encore les données, auxquelles il faudra intégrer la salle de gym triple puis la construction du bâtiment de 10 classes. Ainsi, en attendant, une procédure d'évacuation soignée est mise en place et la direction de l'école procède à un exercice annuel d'évacuation suivie d'un débriefing.

Bâtiment modulaire

Suite à une visite après deux ans du bâtiment modulaire, tous les points à corriger ont été réglés, sauf la réfection de la terrasse. L'entreprise mandatée a entrepris de refaire la surface avec des lames de bois. Le travail n'a pas encore donné satisfaction, nous avons dû demander de refaire l'entier du travail pendant les vacances d'automne et l'entreprise sous-traitante n'a pas encore effectué les finitions correctes des joints de dilatation. Nous espérons voir ce travail enfin aboutir début 2019. La sécurisation des extérieurs du bâtiment modulaire a été mise en place par la pose de chicanes qui semblent efficace. Des panneaux à l'intention des propriétaires de chiens doivent encore être posés.

Tâches et travaux à faire sur les bâtiments du site en Brit

Assainissement des façades couplées à la peinture des façades, des avant-toits et des vire-vents au niveau des anciennes classes et des corridors bâtiment 1957, pavillons enfantines : remplacement des fenêtres, étanchéité bâtiment année 2000 forum, salles de dessin et musique, signalétique, signalétique chiens, systèmes d'alarmes et de sonneries, Brit II : douches filles-garçons complètes, rénovation des murs, salle de dessin : changer le rideau.

Extension collège : salle de gym triple VD6

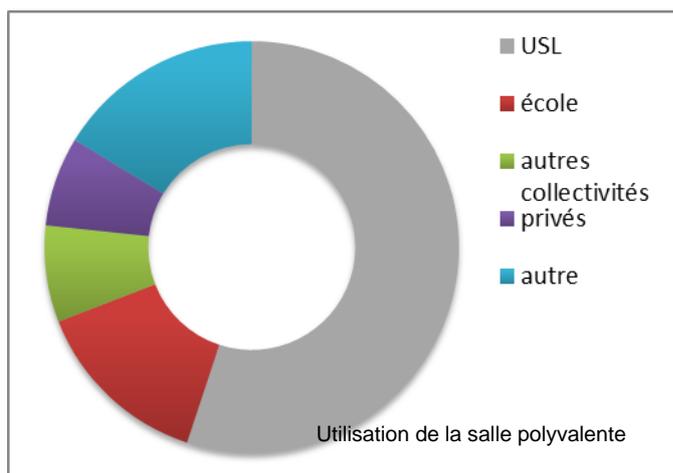
La mise à l'enquête de la future salle de gym triple a été déposée fin juin 2018, une mise à l'enquête parallèle a défini la mobilité autour du site de Brit. L'enquête pour la salle VD6 a fait l'objet d'une opposition signée par plusieurs citoyens riverains. Le dossier est désormais dans les mains du tribunal administratif cantonal. Le choix du chauffage s'est arrêté sur une chaudière à plaquette. Le recours nous laissant une marge de réflexion.

En 2018, 7 séances avec les architectes et ingénieurs ont eu lieu et 1 avec la commission sport. Le préavis 2018/09 a été accepté permettant le démarrage de la construction pour autant que l'aspect juridique puisse se régler.

Salle polyvalente

- Année de construction : 1978
- Rénovation lourde :

La salle a été réservée environ 180 jours en 2018. La répartition entre les différents types d'usagers est présentée dans le tableau ci-contre.



L'année 2018 a été consacrée à l'étude puis à la mise à l'enquête de la rénovation de l'enveloppe du bâtiment selon le mandat octroyé à Tipi Architecture fin 2017. Plusieurs études ont été réalisées avant travaux : concept AEAI, cahier des charges de l'OFEN (audit énergétique pour l'octroi de subventions). Le même bureau a reçu le mandat de planifier la suite des travaux. En effet, il est nécessaire de prioriser, budgéter et coordonner dans le temps les différents travaux de rénovation : électricité, cuisine, éclairages scéniques et de secours, sanitaires, rideaux ou encore parquet de la scène.

Suite à la mise en place des nouveaux spots LED, il a fallu plusieurs semaines en début d'année 2018 avant que l'utilisation des nouveaux spots soit enfin optimale : avec une gestion de l'intensité et la portée de la télécommande correctes. Après des remarques du voisinage direct de la salle en raison du bruit nocturne, des containers à verre intérieurs ont été mis en test.



Container à verres intérieur

Travaux à prévoir :

- Toiture et fenêtres, électricité et tableau cuisine, isolation bâtiment, ventilation – chauffage, rénovation de la cuisine, éclairage salle, scène, spots de salle, secours, changement des portes intérieures de la salle à la buvette pour augmenter la capacité, chauffage, parquet de la scène et affaissement du bord de scène à suivre, changement de la grille en caillebotis de l'entrée, verres : rangements.

Administration communale

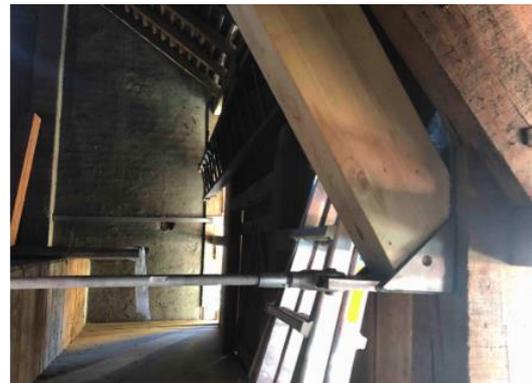
- Année de construction : vers 1850
- Rénovations lourdes : 1991

Seuls des travaux d'entretien courant ont été effectués sur le bâtiment de l'administration communale.

Bâtiment Temple 10 (AVS mini déchetterie, bureau du conseil).

- Année de construction inconnue
- Rénovations lourdes : 2018

Ce bâtiment accueille aujourd'hui un garage à destination de dépôt, les bureaux de l'agence d'assurances sociales, et la mini-déchetterie. Les travaux de consolidation de la toiture se sont déroulés comme prévus en février-mars 2018 et ont été validé par le bureau d'ingénieur.



Tirant toiture Temple 10

Administration

- Peinture des façades, fenêtres, avant-toits, virevents et balcon, analyse énergétique du bâtiment, éclairage sécurité escaliers, portes EI30, garde-fous salle de municipalité, renouvellement du panneau de l'administration communale et signalétique, protection des archives contre d'éventuelles infiltrations d'eau.

Annexe (Temple 10)

- Chauffage des locaux de l'agence d'assurances sociales.

Refuge du Lac

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2015

L'utilisation saisonnière du refuge tend à s'étendre plus tôt sur l'année et se prolonge plus tard dans la saison y compris pour le réveillon. Le ponçage et peinture des boiseries extérieures ont été poursuivis en 2018.

Travaux à prévoir

- Changement des cylindres, remplacement de la seconde porte d'accès à la salle, remplacement du plancher par un sol béton moins sensible à l'humidité.

Refuge de la forêt

- Année de construction :
- Rénovation lourde :

Le refuge est désormais régulièrement loué au groupe scout de la Menthue. Aucuns travaux particuliers n'ont été entrepris par la conciergerie. La voirie a procédé au façonnage du foyer extérieur.

Salle communale (kiosque)

- Année de construction : 1920
- Rénovation lourde : 2015

Aucuns travaux d'importance n'ont été effectués. Le grenier a été vidé de son matériel. La salle à l'étage est occupée pour des cours de français ainsi que des réunions dans le cadre de l'Agenda 21.

Entretien à prévoir

- Fenêtres, façades à rénover, isolation du grenier

Bâtiment des Condémines

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2016

La Jeunesse d'Yvonand occupe ce local. Il a fallu, une fois en 2018, recadrer l'utilisation faite des locaux, les choses semblent bien se passer depuis.

Grande salle

- Année de construction : 1927
- Rénovation lourde : 1986, 2011
- Surfaces louées : toutes

Ce bâtiment connaît diverses affectations, il abrite le Château de sable, la bibliothèque, Brin d'herbe et la salle de vote. La salle de vote est bien utilisée pour divers cours de yoga, gym douce, Qi-Quong, assemblées de sociétés ainsi que pour les activités physiques des enfants du château de sable.

Suite à l'exercice d'évacuation des locaux, de légères améliorations ont été apportées dans la signalétique d'évacuation.

Entretiens à prévoir

- Toiture, fissures à suivre dans la salle de vote et brin d'herbe, suivi du crêpi extérieur de l'extension, phénomène de mosaïque qui pourrait à terme entrainer des infiltrations d'eau dans les briques isolantes, signalétique.

Temple

- Année de construction : 1748-49
- Rénovation lourde : 2006 clocher

Le préavis 2018/07 pour la rénovation de la semelle des escaliers a été accepté en septembre.

Les travaux se dérouleront au printemps 2019. L'approvisionnement en pierre de la Molière est actuellement sujet à de très longs délais.

Le cadran sud de l'horloge a été changé à la fin 2018.

Entretien à prévoir

- Rénovation des escaliers, peintures des fenêtres et avant-toit, réfection de la couverture du toit, rénovation des 3 façades non touchées lors de la rénovation du clocher, rénovation ou changement des fenêtres doubles au sud, installation d'un adoucisseurs, remise en état d'une des deux cloches dont le montage est inversé, rénovation des aiguilles et du système des deux autres cadrans.

**PATRIMOINE FINANCIER ET MIXTE****Gérances****Petite Amérique (PAY)**

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2015
- Gérance : Privamob

Immeuble Tannerie 4-6

- Année de construction : 1920
- Rénovation lourdes : 2016
- Gérance : Privamob

Collège Mauguettaz / Oschettes

- Année de construction : xx
- Rénovation lourdes : xx
- Gérance : Privamob

Immeuble Gare 6

- Année de construction : 1992
- Rénovation lourde : étanchéité 2008, bureaux de la Raiffeisen en 2018 Gérance : Privamob

Treysala 18-20 et 22-24

- Année de construction :
- Surface de la parcelle : 1929 m²
- Cube assurance incendie : 7459 m³
- Nombre de logements : 18
- Nombre de place de parc : 18
- Rénovation lourde : étanchéité des descentes en 2008
- Gérance : Domicim

Treysala 22-24

- Année de construction :
- Surface de la parcelle : 515 m²
- Cube assurance incendie : 7919 m³
- Nombre de logements : 21
- Nombre de place de parc : 21
- Gérance : Domicim

52 places de parc en location

PAY	locaux	places de parc
Changements de bail en 2018 (nombre)	1 (R4)	(R4)
Gros travaux d'entretien (+ de 5'000.-CHF)	Achat LED voirie - compteur chaleur + racc. électriques local R6.	
Gros travaux à prévoir	Lanterneau central à rénover : étude à commencer en 2019 et à coordonner avec la municipalité. Compteur chaleur et raccordement électrique local R6. Sprinklers : suivi attentif du réseau, changement des luminaires voirie, chaufferie : rideaux pour la répartition des plaquettes.	

Grand Rue 15 kiosque	locaux	places de parc
Changements de bail en 2018 (nombre)	1	∅
Gros travaux d'entretien (+ de 5'000.-CHF)	∅	
Gros travaux à prévoir	Façades (en suspens) / devenir du bâtiment ?	

Ochettes	appartement	places de parc
Changements de bail en 2018 (nombre)	0	0
Gros travaux d'entretien (+ de 5'000.- CHF)	0	
Gros travaux à prévoir	Inspection toiture réalisée par PFISTER en décembre 2018. Pas de problème particulier, couverture en ordre, chéneaux et descentes EP en ordre.	

Gérance Domicim

Treysala 18-20	appartement	places de parc
Chang. Baux 2018 N° 18	4.5 pièces (N°22)	1
Chang. Baux 2018 N° 22	∅	∅
Gros travaux d'entretien (> 5'000.-CHF)		
Gros travaux à prévoir	Remplacement des cuisines 1 entrée par année pendant 4 ans.	

Treysala 22-24	appartement	places de parc
Chang. Baux 2018 N° 22	4.5 pièces (N11)	4
Chang. Baux 2018 N° 24	2.5 pièces (N°35)	
	3.5 pièces (N°23) 3.5 pièces (N°13)	
Gros travaux d'entretien (> 5'000.-CHF)	Ascenseur - Interphones - peintures entrées.	
Gros travaux à prévoir	Remplacement des cuisines 1 entrée par année pendant 4 ans.	

Sociétés locales

Les contacts avec les sociétés locales sont fréquents tant pour l'utilisation des locaux que pour une présence aux assemblées générales ou aux manifestations. La municipalité tient compte des différents besoins associatifs, tout en maintenant un équilibre entre les attributions de locaux respectives. Il s'agit d'un point sensible, le manque de m2 à disposition étant le lot de tous. Je relève que la vitalité des associations est un vrai atout pour notre village afin de lui conserver une vie sociale riche et l'engagement de nombreux bénévoles au sein des comités ou tout simplement comme membres actifs est à saluer.

7.1 URBANISME – POLICE DES CONSTRUCTIONS (M. Guy-Daniel Beney)

- BUREAU TECHNIQUE YVONAND (BTY)

o Organisation :

Le Bureau technique d'Yvonand (BTY) occupe 3 personnes correspondant à 2,2 ETP.

M. Emmanuel Volery est chef de service depuis son entrée en activité le 1^{er} juin 2016. Il est responsable du fonctionnement du BTY.

Mme Mary-José David, collaboratrice depuis 2005, occupe un poste à 80% et Mme Emanuelle Maccagni, secrétaire, en activité depuis octobre 2016, un poste à 40% (+20% consacré au Service de voirie).

Selon le planning de formation de l'apprenti(e), il/elle peut être appelé/é à effectuer une période déterminée au BTY.

Le municipal de la police des constructions et de l'urbanisme est en relation très étroite avec le BTY pour le traitement des affaires courantes et tient au minimum une séance hebdomadaire afin de traiter l'ensemble des dossiers qui sont soumis à la municipalité pour validation et/ou décision.

o Tâches :

Les tâches du BTY sont très diverses et comprennent les principaux points suivants :

- traitement de l'ensemble des dossiers de la police des constructions, rapports à l'intention de la municipalité
- traitement des procédures de demande de permis et traitement des permis (construire, habiter, utiliser, etc...) après validation municipale
- organisation et structure des dossiers, suivi, archivage
- collaboration avec l'ensemble des dicastères de la municipalité et les autres services communaux
- application des prescriptions légales en matière de police des constructions et des règlements communaux, cantonaux et fédéraux
- communication des renseignements relatifs aux dossiers communaux en cours, renseignements aux citoyens, architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'état, etc...
- gestion du cadastre parcellaire communal, de l'état d'équipement des parcelles et des affectations des bâtiments (LHR)
- mise à jour du cadastre sous-terrain (canalisations eau potable, eaux claires et eaux usées)
- permis de fouille et relevés
- calcul des diverses données en vue de la facturation des différentes taxes
- gestion des procédés de réclame
- contrôles techniques divers et relevés par GPS
- démarrage et suivi des chantiers privés, suivi de certains chantiers communaux
- statistique de la construction (état des dossiers CAMAC)
- gestion information et bases de données

M. Emmanuel Volery est responsable de la gestion générale du BTY et de ce fait de l'organisation et de la répartition des tâches entre les collaborateurs. Il est membre de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4 ci-dessous); membre de la commission de salubrité (point 7.3), membre de l'association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO) et a participé à l'étude du plan directeur régional au sein de l'ADNV.

Durant l'année 2018, M. Volery a aussi été appelé à traiter certains dossiers spécifiques, dont notamment :

- appel d'offre en vue de la révision PDCOM/PGA
- finalisation de la simulation du dimensionnement de la zone à bâtir (étude MADR)

- établissement de l'étude énergétique (appui technique et transmissions de données, sondage citoyens)
- mise à jour de la gestion des eaux claires
- établissement d'un registre des piscines et d'un registre des séparateurs hydrocarbures/grais

Mme David a suivi en 2018 une formation sur le thème de l'amiante.

Mme David fonctionne comme membre de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4), ainsi que comme secrétaire technique de la commission de salubrité (point 7.3 ci-dessous). Mme David est responsable du traitement administratif de la délivrance des permis de construire et des permis d'habiter/d'utiliser. Elle établit les rapports suite aux visites de salubrité.

Mme David collabore avec le dicastère des bâtiments communaux (03 – Mme Emmanuelle Bigot) et s'occupe de l'organisation et du suivi de certains travaux.

D'autre part, autant M. Volery que Mme David, ont participé en 2018 à diverses séances organisées par les services cantonaux, comme par exemple sur la mise à jour des normes à appliquer (ECA) et sur l'aménagement du territoire (LAT).

Mme Emanuelle Maccagni est secrétaire de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4) et secrétaire de la commission de salubrité (point 7.3).

Elle établit l'ensemble des notes lors des visites de salubrité, autant pour les dossiers d'Yvonand que pour les communes partenaires (RIBT), ce qui permet ensuite d'établir les rapports.

Outre les affaires courantes liées au poste, Mme Maccagni tient à jour la gestion des listings du suivi des affaires, organise les visites pour les dossiers dispensés d'enquête publique ainsi que les visites de salubrité et prépare les dossiers pour l'ordre du jour des séances de municipalité.

Mme Maccagni a traité 726 courriers en 2018 (508 courriers pour la Municipalité, 113 pour le BTY et 105 pour le RIBT-autres communes).

En 2018, le BTY a participé à l'élaboration ou au suivi, quelques fois partiels, des chantiers communaux suivants :

- aménagement extérieur du bâtiment de l'administration communale
- rénovation de la toiture du bâtiment av. du Temple 10
- assainissement de la salle polyvalente
- aménagement du Pré de l'Hôtel de Ville
- réaménagement de l'Avenue de Mordagne
- planification énergétique
- finalisation de la simulation du dimensionnement de la zone à bâtir
- géoportail en cours d'élaboration
- construction de 6 salles de classes temporaires

Il est à relever que les informations données suite aux demandes des citoyens, des architectes ou de tout autre public, liées à la police des constructions ou à l'aménagement du territoire, sont toujours de plus en plus nombreuses.

Il est important de rappeler que la municipalité se doit de faire appliquer non seulement les diverses réglementations communales, mais aussi les nombreuses réglementations cantonales et fédérales, sa responsabilité pouvant être engagée en cas de non-conformité ou de conflit.

- **Prestations extérieures :**



Le RIBT - Réseau intercommunal des Bureaux techniques créé en 2014 – regroupe toujours les 13 communes avoisinantes qui sont sous contrat de prestation avec la municipalité en ce qui concerne la police des constructions.

En 2018, le BTY a traité pour les communes sous contrat de prestation :

- 43 permis de construire (49 en 2017/ 64 / 70 / 69 /123)
- 6 permis de construire dispensés d'enquête publique (15 en 2017)
- 22 permis d'habiter/d'utiliser (14 en 2017 / 7 / 9 / 29 / 25)
- 10 rapports techniques pour préavis

Pour l'ensemble de ces prestations, le BTY a été occupé l'équivalent de 0,7 ETP et un montant de Fr. 67'171.30 a été facturé en 2018 (Fr. 64'835.0 en 2017 / Fr. 58'310.00 / Fr. 55'579.80 / Fr. 56'020.14 / Fr. 71'821.80) ; il est toutefois à relever que certaines prestations effectuées en 2018 ne seront facturées que l'année suivante lors de la finalisation des dossiers par les municipalités respectives.

- **Permis de construire pour Yvonand :**

- 61 dossiers de permis de construire (44 en 2017 / 59 / 61 / 68 / 55) ont été traitées par le bureau technique dont 33 (26/28/31/33/31) suite à une mise à l'enquête publique, les autres procédures étant dispensées d'enquête publique.
- 2 dossiers d'enquête publique de compétence cantonale
- 17 rapports techniques pour préavis (10)

Il est à préciser qu'une seule et unique demande de permis de construire peut être déposée et traitée pour une construction comportant de nombreux logements

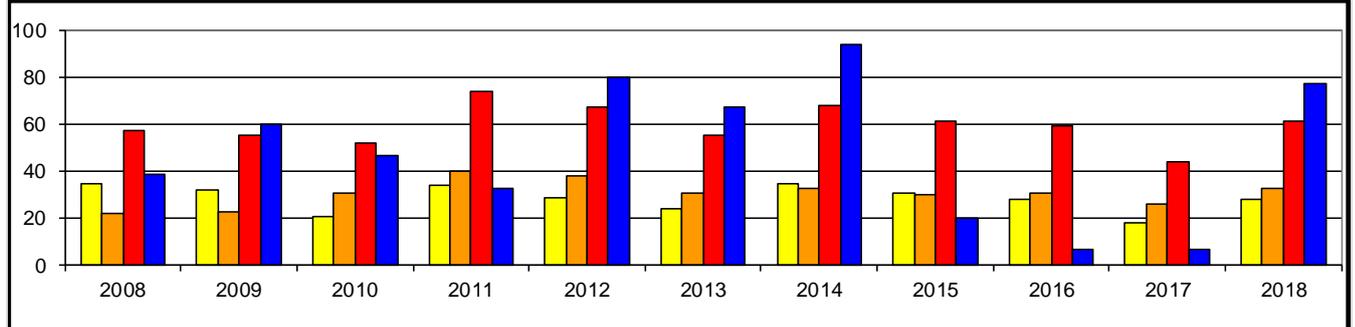
A cela s'ajoute :

- 10 demandes (10/16/10/20/6) pour des travaux de minime importance autorisés par la municipalité mais non soumises à un permis de construire, en application des art. 103 LATC et 68a RLATC (murs et barrières jusqu'à 120 cm, cabanes de jardin jusqu'à 8 m², installations solaires, constructions de peu d'importance, travaux d'entretien courant, etc...).
- 110 (123) dossiers temporaires ont été ouverts afin de répondre aux demandes de citoyens.
- 12 (12) permis de fouilles ont été délivrés.

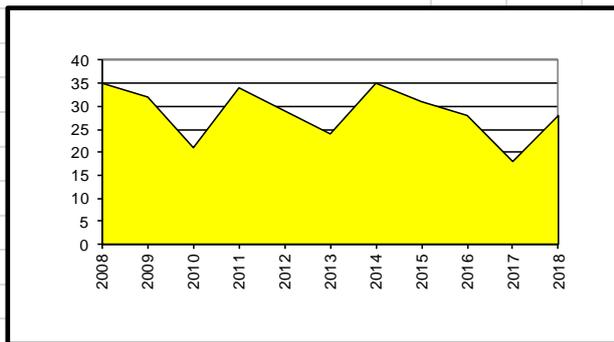
RECAPITULATIF POLICE DES CONSTRUCTIONS

De 2008 à 2018

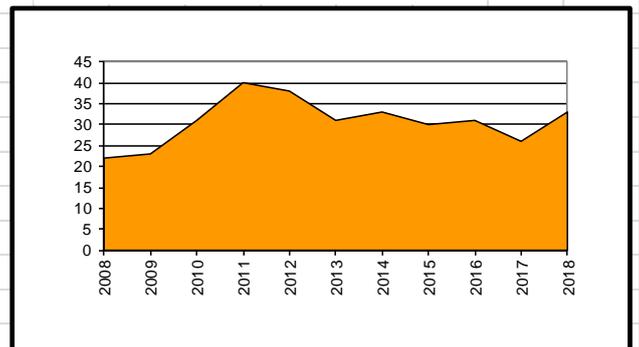
Année		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Permis de construire dispensés		35	32	21	34	29	24	35	31	28	18	28
Permis de construire soumis		22	23	31	40	38	31	33	30	31	26	33
Total		57	55	52	74	67	55	68	61	59	44	61
Travaux non soumis à autorisation		23	25	18	21	17	6	20	8	16	10	10
Permis d'habiter/utiliser délivrés		39	60	47	33	80	67	94	20	7	7	77



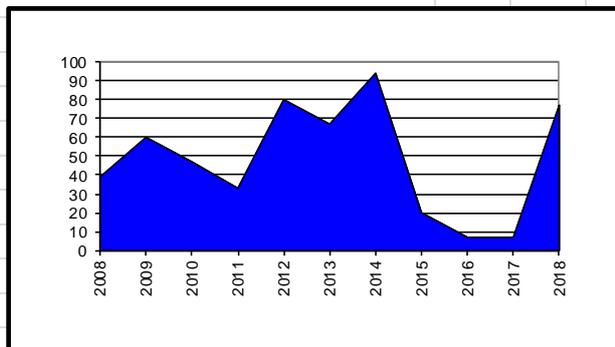
Permis de construire délivrés dispensés d'enquête publique



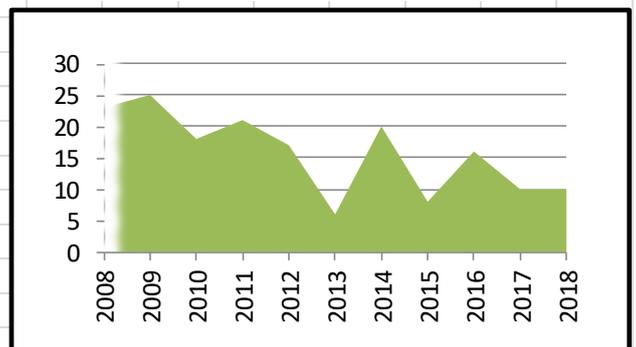
Permis de construire délivrés soumis à enquête publique



Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés



Travaux non soumis à autorisations



- **Principaux chantiers et constructions en 2018 :**

Peu de nouveaux permis de construire pour des constructions d'immeuble à multiples logements a été délivré durant l'année du fait que la plupart des zones pour ce type de constructions ont été réalisées.

Les principaux chantiers ont été les suivants :

- **Mme et M. AUBRY – Avenue du Temple 6**
démolition de la villa existante et construction d'un immeuble de 4 logements
- **M. Chevalley, rue de La Mauguettaz**
démolition du bâtiment existant et reconstruction d'un nouvel immeuble de 11 logements avec atelier et parking souterrain
- **Mme Michaudet, rue de la Bauma**
démolition de l'atelier et création de 6 logements
- **M. Vernez, La Mauguettaz**
construction d'un immeuble de 6 logements
- **Denali, Rue de La Mauguettaz**
Le permis de construire pour la construction d'un nouveau bâtiment de 18 logements avec parking souterrain et la rénovation d'un ancien bâtiment (4 logements) a été délivré, mais seule la démolition du rural existant a été effectuée (2016). Un permis de construire suite à une procédure complémentaire a été délivré en 2018 mais les travaux n'ont pas débuté au 31 décembre.
- **M. Peguiron, rue Oche-Berthoud**
permis de construire délivré pour la construction de 6 villas mais les travaux n'ont pas débuté
- **Association du Port**
Transformation de la capitainerie

VUE DU PARKING



VUE DU LAC



- **Bureau technique, situation au 31.12.2018 :**

Malgré la charge importante de travail, par une réorganisation des tâches et l'important travail effectué par le BTY, M. Volery a pu mettre en place un principe de rattrapage des dossiers en souffrance.

7.2 Aménagement du territoire :

- Zones constructibles :

a. Dimensionnement de la zone à bâtir :

Suite aux mises en application le 1^{er} septembre 2018 de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal le 31 janvier 2018, les communes vaudoises doivent dimensionner leur zone à bâtir et réviser leur plans d'affectation.

Pour notre commune, du fait de son surdimensionnement (voir rapport de gestion 2017) et afin de pouvoir lancer la révision de ses plans d'affectation, la municipalité a décidé d'instaurer une zone réservée sur l'ensemble du territoire communal et d'appliquer dès le 24 septembre 2018 le règlement accompagnant cette mesure. Ce règlement stipule que toutes nouvelles constructions de logements n'est plus possible, hormis dans les volumes et les gabarits des bâtiments existants. Une large communication à ce sujet a été effectuée au sein de la population et des professionnels.

Toutes les demandes en cours à la date de la décision municipale ou transmises après cette date ont dès lors été refusées. A fin 2018, il s'agit de 13 projets refusés totalisant plus de 50 logements.

b. Plan de quartier Mortaigue :

Dans la situation évoquée ci-dessus, la création de ce plan de quartier – parcelles 269&270 - dont le préavis 2015/15 a été accepté par le conseil communal en octobre 2015, est toujours en attente.

c. Plan de quartier Mordagne :

La révision de ce plan de quartier a aussi été suspendue, malgré l'acceptation du préavis 2016-02 par le conseil communal lors de sa séance du 5 décembre 2016. Ce choix est motivé par l'incertitude des affectations envisageables en fonction des impératifs de la LAT.

d. Plan partiel d'affectation (PEP) La Mauguettaz :

Le PEP La Mauguettaz doit être révisé en vue de correspondre aux exigences de la LAT. Si des mesures ont déjà été prises au préalable, cette révision sera engagée parallèlement à la révision du PGA – voir ci-dessous.

e. Plan général d'affectation (PGA – Plan de zones) et Règlement communal sur le plan général d'affectation (RCPGA)

Le PGA en vigueur date de 1977 et il n'est plus en phase avec la réglementation actuelle, comme mentionné plus haut.

La municipalité a établi un cahier des charges et a lancé un appel d'offre auprès de 5 bureaux d'urbanisme. Par le préavis 2018/21 déposé auprès du conseil communal au mois de décembre et en cas d'acceptation début 2019, le mandataire sélectionné, le Groupement Dolci Architectes, devra débuter l'étude dans le courant du premier trimestre 2019. De l'étude à la mise en vigueur de cette nouvelle planification communale, une durée de 4 ans a été envisagée par le mandataire.

Le RCPGA est quant à lui entrée en vigueur en 1993 et ne correspond plus aux exigences ou aux tendances des constructions actuelles. Il sera révisé dans le cadre de la révision du PGA.

f. Plan directeur communal (PDCom)

Pour les mêmes motifs, le PDCom, entré en vigueur en 2008, n'est plus en phase avec la réglementation actuelle. Il sera aussi adapté dans le cadre des révisions mentionnées ci-dessus.

g. Planifications communales existantes

Les 14 planifications communales existantes – Plan partiel d'affectation (PPA), Plan d'extension partiel (PEP) ou Plan de quartier (PQ) – ont été analysées afin de pouvoir déterminer si elles doivent être prises en compte dans le cadre de la révision du PGA, dans le cadre d'une révision indépendante ou si une révision ne s'avérerait pas nécessaire.

Le PPA "En Brit", le PEP "Parcelle 162" et les PQ "Quartier de la Tuilerie" et "Treysala" ont été intégrés aux révisions PGA/RCPGA.

h. Nouvelle planification de la zone "Plages"

En 2017, la municipalité avait décidé de prévoir une nouvelle planification communale (plan partiel d'affectation – PPA) pour la zone délimitée au Nord par le lac, au Sud par l'av. des Pins, à l'Est par la plage Goncerut et à l'ouest par le parking dans la forêt à proximité du restaurant du Colvert.

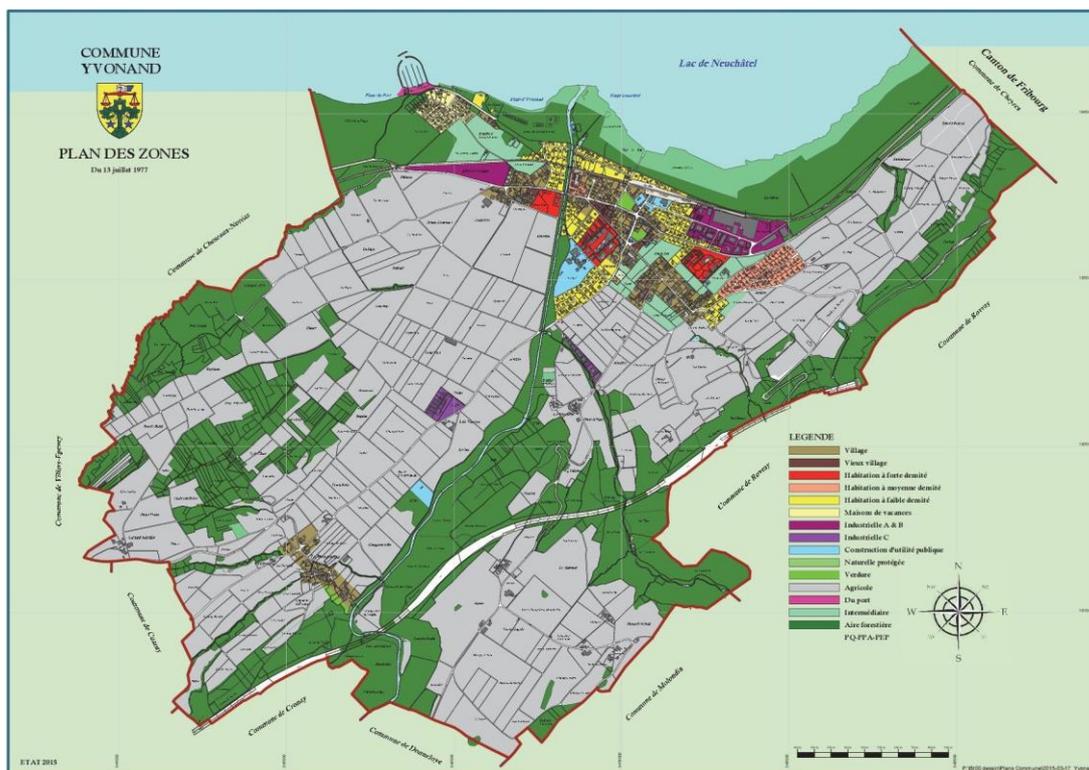
Cette nouvelle planification avait été jugée nécessaire en fonction du développement et des améliorations des activités dans le secteur lacustre, et ceci sans attendre le temps nécessaire que prendra la révision du PGA.

Une estimation du coût a été transmise à la municipalité en octobre 2018 et sera finalisée début 2019 en vue d'un dépôt de préavis auprès du conseil communal.

- Zone agricole et zone intermédiaire :

Il est à rappeler que la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel quand aux projets ou travaux effectués dans les zones agricole ou intermédiaire, et ceci même si les travaux envisagés sont de minimales importances.

Dès lors, certaines affaires non légalisées à l'époque peuvent ressortir, principalement en ce qui concerne des sujets de construction ou de modification sur des bâtiments intervenus il y a de nombreuses années et sans autorisation municipale ou cantonale officielle. Quelques dossiers de ce type sont en cours ou ont été traités en 2018.



7.3 Commission de salubrité :

La commission de salubrité est composée de cinq membres :

Président :	M. Guy-Daniel Beney
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni
Secrétaire technique :	Mme Mary-José David
Membres :	M. Michel Burnand
	M. Emmanuel Volery
	M. Jacky Bovay jusqu'au 30 octobre 2018
	M. Jean-Luc Rochat dès le 30 octobre 2018

La commission de salubrité a pour rôle de contrôler la conformité des travaux soumis à enquête publique, en général avant l'utilisation ou l'occupation des locaux. Elle établit un rapport à la municipalité afin que cette dernière puisse délivrer un permis d'utiliser pour ce qui concerne les locaux d'activité ou les installations, ou un permis d'habiter pour ce qui concerne les logements.

Durant la procédure d'enquête publique, la commission consulte aussi tous les dossiers et émet ses éventuelles remarques par rapport au respect des normes de salubrité en vue de la délivrance du permis de construire par la municipalité.

Pour des questions de délai, il est à relever que le bureau technique, accompagné généralement du municipal, procède à certaines visites afin de pouvoir transmettre un rapport préalable à la municipalité en vue de la délivrance d'un permis d'habiter/d'utiliser provisoire. Cette façon de faire permet d'inscrire le logement en question, ou le local, auprès du registre cantonal des bâtiments afin que les nouveaux occupants puissent s'inscrire auprès du contrôle des habitants.

Les diverses séances de la commission de salubrité ont représenté 123,2 heures en 2018 (70 heures en 2017/30/40/39/ 48) réparties entre les visites des logements ou des locaux et les consultations des dossiers. Au total, ce sont 50 (41 en 2017/43/47/41/48) rapports qui ont été établis, se répartissant comme suit :

- 27 (15/16/9/13/17) rapports suite aux séances et visites de la commission en vue de la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser.
- 23 (26/27/28/28/31) rapports suite à un préavis de la commission en vue de la délivrance du permis de construire.

Pour les travaux dispensés d'enquête publique ou non soumis à permis de construire, le BTY est responsable du contrôle des constructions jusqu'à la finalisation de ces dossiers.

Il est à préciser que de nombreux rapports pour ce type de travaux n'ont pas pu être effectués par manque de temps du bureau technique ou parce que les propriétaires n'ont tout simplement pas informé la municipalité de la fin des travaux. Ces dossiers ont toutefois été inventoriés et un principe de rattrapage ayant débuté en 2018, 77 dossiers ont pu être traités.

La commission de salubrité peut également être interpellée pour des sujets de pure salubrité. Dans ce cas, un médecin est appelé à fonctionner au sein de la commission. Un seul cas est à relever durant l'année 2018 et a été réglé.

7.4 Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE) :

La commission a été composée de sept membres et une secrétaire :

Président :	M. Guy-Daniel Beney		
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni		
Membres :	Mme Mary-José David		
	M. Emmanuel Volery		
	M. Nicolas Liechti	SOC	suppléant : M. Pierre Vigier
	M. Viktor Zeiter	UDC	suppléant : M. Stéphane Gurtner
	M. Gilbert Noverraz	PLR	suppléant : M. Gabriel David
	M. Dominique Antoniazza		membre hors Conseil

Un/e municipal/e ou une personne extérieure au domaine politique peut être invité/e à une séance traitant un sujet de son dicastère ou pour apporter tout complément d'information. Ce ne fut pas le cas en 2018.

La commission s'est réunie à 3 reprises en 2018 (2 en 2017 / 2 / 3 / 2 / 3) afin de traiter 10 sujets (10 / 2 / 9 / 5 / 15), comptabilisant un total de 48 heures (26/30/36/18 /36,5). Elle a transmis ses rapports à la municipalité qui ont permis à cette dernière de conforter son choix dans la grande majorité des décisions prises ou du moins de lui aider à les prendre.

Les sujets traités par la CCUE en 2018 :

Projet 2018/CCUE 35	Stationnement, état du dossier (étude Transitec)
Projet 2018/CCUE 47	PGA & RCPGA Révision, état de la situation et projet de cahier des charges
Projet 2018/CCUE 59	Dimensionnement de la zone à bâtir à l'intérieur du périmètre de centre
Projet 2018/CCUE 62	Michaudet Anne, démolition partielle et construction 6 logements rue de la Bauma
Projet 2018/CCUE 63	PPA des Plages, nouvelle planification communale
Projet 2018/CCUE 64	Collège de Brit, projet d'implantation de 6 salles de classes provisoires en containers
Projet 2018/CCUE 65	Zone réservée (ZR), état du dossier (en lien avec CCUE 59)
Projet 2018/CCUE 66	Challandes Sarah&Olivier, projet de construction ferme et logements de fonction
Projet 2018/CCUE 67	Tyre Recycling Solutions SA (TRS), projet système traitement-recyclage pneus
Projet 2018/CCUE 68	LVTIC, projet production chanvre médical légal (CBD)

Lors des séances de la CCUE, le municipal informe aussi la commission du suivi et de l'évolution de l'ensemble des dossiers traités précédemment.

7.5 Police**- Police de proximité :**

Rappel que depuis la mise en vigueur de la réforme policière au 1^{er} janvier 2012, la gendarmerie effectue leurs missions sur tout notre territoire. Notre commune est toujours rattachée au poste de Grandson dont l'Adjudant Pittet est le Chef de poste.

Une rencontre mensuelle est tenue entre le municipal de la police, l'ASP et l'Adj Pittet afin d'analyser les interventions effectuées sur le territoire de notre commune. Cette rencontre permet aussi de cibler les différentes opérations souhaitées par la municipalité.

L'antenne ouverte par la gendarmerie depuis avril 2016 dans notre commune est toujours en fonction. Chaque mercredi après-midi, le Sgt Staremborg, Agent délégué généralement pour notre commune, est présent dans

une pièce du bâtiment de l'administration communale afin d'établir le contact avec les citoyens pour les besoins usuels : dépôt de plainte, informations, renseignements, etc...

Cet agent effectue aussi des missions de prévention et de répression sur le terrain en effectuant des patrouilles pédestres ou cyclistes. Cette présence sur le terrain est effectuée régulièrement en collaboration avec notre ASP.

Comme depuis 2016, la présence de la gendarmerie dans notre commune est complétée par la présence d'un Poste mobile (PGM) - bus avec généralement deux agents. Ce véhicule stationne deux fois par mois en moyenne et durant une demi-journée, principalement à proximité du Centre des Vergers. Proximité, visibilité, contacts et prévention sont les buts recherchés dans le cadre de ces opérations. Des patrouilles pédestres ou cyclistes sont aussi effectuées par les agents dans le cadre de cette présence. En 2018, le bus mobile a été présent dans notre commune à 14 reprises.

Les patrouilles motorisées usuelles de la gendarmerie sont toujours effectuées sur l'ensemble de notre territoire et la municipalité demande régulièrement à ce que les lieux sensibles soient couverts.

Les interventions urgentes de la gendarmerie, via l'appel au n° 117, sont évidemment assurées par l'ensemble de la Police cantonale, que ce soit par des patrouilles provenant de Grandson, d'Yverdon ou d'autres postes, ainsi que du CIR.

291 interventions ont été traitées par la gendarmerie pour notre commune en 2018 (437 en 2017, 400 en 2016, 394 en 2015, 345 en 2014, 355 en 2013).

Les activités de notre ASP ne sont certainement pas étrangères à cette baisse des événements.

Notre commune est toujours membre de l'Association Vaudoise des Communes Délégatrices (AVCD), qui regroupe aussi les membres de l'Association des syndicats et municipaux de police (ASMP).

La grande majorité des communes vaudoises sans corps de police municipale ou intercommunale font partie de cette entité dans le but d'être un partenaire incontournable dans le cadre de l'organisation de la police cantonale.

Depuis 2017, Yvonand a rejoint l'AVSSP – Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique, association à but non lucrative dont le siège est à Echallens, présidée par M. Pierre Juillet de Rolle.

Si l'AVCD traite plutôt du statut politique de la police coordonnée, l'AVSSP a pour buts de tisser des liens entre ses membres, de créer un réseau de compétences, d'étudier les moyens à développer, à coordonner et à rationaliser les tâches administratives et la formation continue des membres pour ne citer que les buts principaux. Notre ASP suit régulièrement certaines formations et a rejoint le comité de l'AVSSP en 2018.

- **Evénements :**

Le tableau ci-dessous fait part des événements principaux qui se sont produits sur notre territoire et où la police cantonale a dû intervenir :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vols par effraction	15	21	21	13	37	25	32	39	17	19	25
Vols simples et d'usages	1	10	14	33	22	28	24	20	24	21	21
Dommages à la propriété	17	16	20	22	11	20	13	10	23	19	8
Accidents véhicules	31	25	40	29	7	16	21	24	18	27	16
Vols par introduction clandestine	10	6	2	0	14	8	3	8	5	3	3
Voies de fait	3	4	4	2	0	2	3		1	2	
Lésions corporelles	0	0	1	2	1	0	1	2	1	1	2
Violences domestiques	0	1	0	4	nc	nc	2	2	3	4	9
Disparitions	0	4	2	0	7	4	2	4	3	3	1
Demande d'assistance											24

En mars 2018 et pour donner suite aux divers événements survenus, la poste a effectué des travaux de sécurisation des guichets.

21 (22, 29, 23, 23) accidents dus aux collisions avec des animaux ne sont pas mentionnés dans le tableau précédent.

Aucun accident grave de travail sur les chantiers n'a été répertorié sur notre commune en 2018.

- **Organisation communale :**

Si la réforme policière entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, avec l'annulation des contrats de prestations, a amené de nombreux changements opérationnels, il est toujours à relever la bonne réactivité et motivation des agents de la gendarmerie, ceci en fonction des effectifs disponibles.

En mars 2015, le poste d'Assistant de sécurité publique a été créé et c'est aujourd'hui Mme Meliha Sabotic, ASP, qui est en charge de ce service. Mme Sabotic a été engagée en décembre 2017 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et en avril 2018 pour une activité fixe à un taux d'activité de 85%, en remplacement de M. Laurent Guye.

- **Circulation/contrôles des vitesses :**

Alors que depuis de nombreuses années la municipalité effectuait les contrôles de vitesses en collaboration avec l'inforadar du TCS, deux radars pédagogiques ont été acquis le 13 décembre 2017 pour un montant d'environ Fr. 10'000.-. Cet investissement a été effectué par l'AIY (Association des intérêts d'Yvonand), avec reconnaissance de la municipalité.

Il est à relever que les contrôles effectués avec ces radars se limitent en localité uniquement et que les données détaillées sont récupérées sans pour autant enregistrer les n° de plaques.

Ces appareils sont mobiles, dont un est équipé d'une alimentation solaire. Notre ASP s'occupe de leur fonctionnalité et de leur déplacement, en collaboration avec M. Jean-Luc Pillonel, adjoint du chef du service de voirie.

En 2018, 12 emplacements ont été couverts par ces deux radars pédagogiques, ce qui a permis d'obtenir 24 statistiques du fait que les mesures prises concernent les deux sens de circulation.

Les emplacements ont été les suivants :

➤ **Rue L'Ancien Stand**

Nombre de véhicule estimés sens venant 3'382, V85=35km/h, vitesse moyenne 27km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 5'590, V85=41km/h, vitesse moyenne 41km/h

➤ **Avenue des Pins**

Nombre de véhicule estimés sens venant 51'390, V85=33km/h, vitesse moyenne 27km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 40'109, V85=41km/h, vitesse moyenne 24km/h

➤ **Route de Rovray (2x)**

Nombre de véhicule estimés sens venant 106'959, V85=48km/h, vitesse moyenne 42km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 72'719, V85=49km/h, vitesse moyenne 42 km/h

➤ **Rue de la Ria**

Nombre de véhicule estimés sens venant 23'860, V85=51km/h, vitesse moyenne 45km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 21'782, V85=54 km/h, vitesse moyenne 48km/h

➤ **Route de Pomy**

Nombre de véhicule estimés sens venant 31'761, V85=56km/h, vitesse moyenne 48km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 29'764, V85=61km/h, vitesse moyenne 52km/h

➤ **Rue de la Maugettaz**

Nombre de véhicule estimés sens venant 78'967, V85=52km/h, vitesse moyenne 46km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 70'946, V85=57km/h, vitesse moyenne 50km/h

➤ **Avenue de Mordagne**

Nombre de véhicule estimés sens venant 86'947, V85=51km/h, vitesse moyenne 49km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 75'252, V85=67km/h, vitesse moyenne 56km/h

➤ **Rue Oche Berthoud (2x/avant et après les mesures mises en place)**

Nombre de véhicule estimés sens venant 2'688, V85=49km/h, vitesse moyenne 40km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 2'588, V85=53km/h, vitesse moyenne 41km/h

➤ **Sans affichage**

Nombre de véhicule estimés sens venant 1'436, V85=42km/h, vitesse moyenne 35km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 1'502, V85=43km/h, vitesse moyenne 35km/h

➤ **Niédens-Dessous**

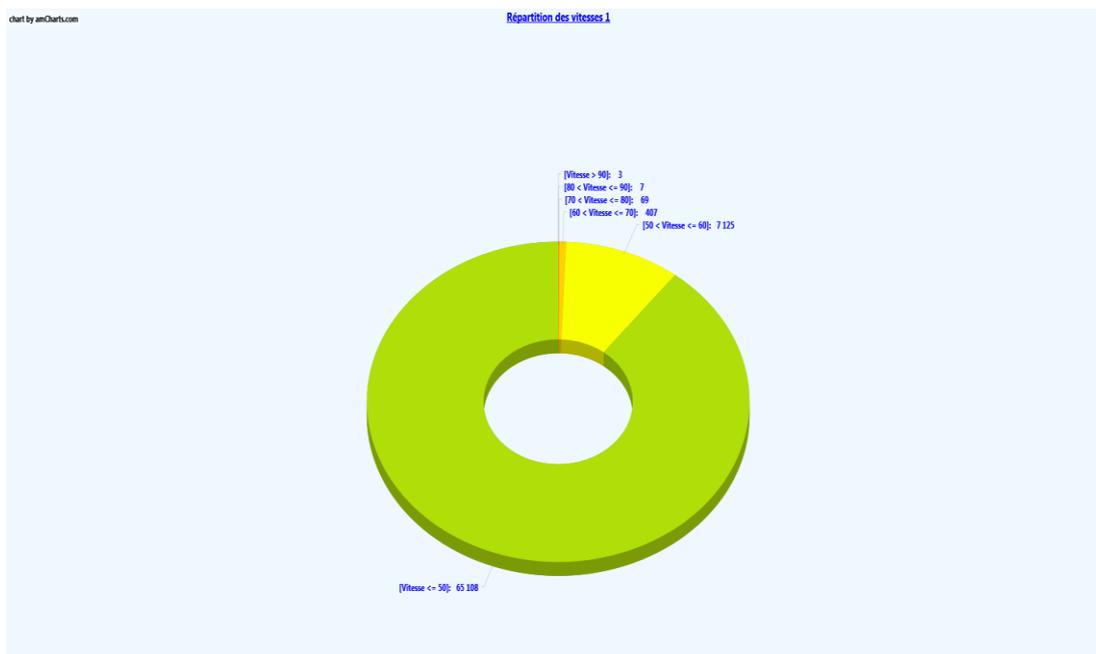
Nombre de véhicule estimés sens venant 21'689, V85=55km/h, vitesse moyenne 48km/h
Nombre de véhicule estimés sens partant 21'713, V85=57km/h, vitesse moyenne 50km/h

➤ Niédens-Dessus

Nombre de véhicule estimés sens venant 47'314, V85=59km/h, vitesse moyenne 51km/h
 Nombre de véhicule estimés sens partant 40'615, V85=65km/h, vitesse moyenne 56km/h

V85 définit la vitesse en dessous laquelle circulent les 85 % des véhicules.

Exemple d'un graphique de répartition de vitesses à la Rue de l'Ancien Stand :



Ces résultats permettent de prendre ou de prévoir certaines mesures en fonction des excès de vitesses, jusqu'à les transmettre à la Gendarmerie en vue d'effectuer des contrôles répressifs.

Les contrôles de vitesses officielles avec identification des véhicules sont toujours gérés et effectués par la gendarmerie.

En 2018, 24 contrôles (23 en 2017, 34 en 2016, 14 en 2015, 21 en 2014, 20 en 2013) ont été effectués en 8 (5) endroits différents, 7333 véhicules (6957, 8876, 5163, 6585, 6812) ont été contrôlés et 136 conducteurs (153, 254, 184, 387, 363) ont été dénoncés, ce qui représente 1,85% (2,2%, 2,86%, 3,56%, 5,88%, 5,33%, 4,3%) des conducteurs en infraction.

- Manifestations

Le système d'annonce pour les manifestations POCAMA en vigueur depuis 2011 permet de coordonner à satisfaction tous les services cantonaux concernés en fonction de l'importance de la manifestation planifiée. Ce système d'annonce de manifestation a été revu et allégé en 2013 et évolue régulièrement. Il est aujourd'hui apprécié par la majorité des utilisateurs.

La délivrance des permis temporaires pour la vente de boissons alcoolisées ainsi que les horaires des manifestations restent de compétence de la municipalité, tout comme évidemment l'autorisation finale pour la tenue de la manifestation.

Aucun problème particulier n'est survenu durant le déroulement des 56 manifestations soumises à Pocama et qui se sont tenues à Yvonand pour l'année 2018.

L'ASP, avec l'appui de la voirie et des pompiers en ce qui concerne les mesures de circulation, est engagée dans le cadre de certaines manifestations. Pour 2018, il s'agit des manifestations suivantes :

- cortège de printemps
- cortège du 1^{er} août
- cortège du Noël des enfants
- Tour de Romandie (cyclisme, avec GDM)
- Course des Entrepreneurs (cyclisme)

Une journée de la mobilité a été organisée le mercredi 19 septembre au préau du collège de Brit, en lien avec la semaine de mobilité européenne. Dans le cadre de cet après-midi (de 14h00 à 19h00), la municipalité a organisé une action de prévention pour les cyclistes – contrôle des vélos avec l'appui de Caritas (2 personnes – 58 vélos contrôlés et plus de 100 accessoires offerts) et organisé un concours pour les enfants (44 participants). De nombreux partenaires ont été invités à se joindre à la manifestation : la gendarmerie, les samaritains, l'association des parents d'élèves (APEY) et l'entraide familiale de la Menthue. Des essais de vélos électriques ont aussi eu lieu en vue de promouvoir la mobilité douce au sein de notre commune et la municipalité a proposé des accessoires de sécurité pour cycles à un tarif préférentiel. Un food-truck a permis au nombreux public de se restaurer.

Une récolte de vélos a aussi été mise en place en faveur de l'Association Velafrica et a permis de récolter 13 cycles.

- **Plages et accès**

Comme les années précédentes, les mesures habituelles ont été reconduites à proximité de la plage des Pins afin de réguler le flux des véhicules lors de la période estivale. Notre ASP apporte une attention toute particulière sur le secteur des Plages lors de cette période. La municipalité apporte une attention importante à la circulation de cette zone et des mesures devraient être prises pour 2019 afin de pouvoir assurer une sécurité optimale, principalement pour les accès des véhicules d'intervention.

- **Stationnement**

Suite à l'acceptation par le conseil communal du préavis pour la mise en place d'un concept de stationnement et d'un schéma directeur de la mobilité (préavis 2017/07), le Bureau Transitec a été mandaté pour une analyse globale de la situation du stationnement et de la mobilité dans le village.

Durant la fin de l'été 2017 et courant de l'été 2018, ce mandataire a réalisé la phase I de l'étude, à savoir les relevés complets du stationnement, avec analyse de rotation des véhicules stationnés, autant dans le secteur des plages que dans la zone urbanisée.

Cette première partie de l'étude a été présentée à la commission stationnement et mobilité en automne 2018 et la seconde phase – analyse et mesures envisagées – devrait être finalisée début 2019.

Les résultats de cette seconde phase devraient permettre de mettre en place dans un premier temps certaines mesures de gestion du stationnement pour 2019 dans le secteur des plages.

7.6 Police-Population

Ce concept, anciennement appelé surveillance mutuelle des habitations (SMHab), résumé par "des yeux et des oreilles", a été introduit dans notre commune depuis de nombreuses années, sous la responsabilité de l'Adj. Perruchoud.

Avec le principe de la Réforme policière, ce concept a toute sa raison d'être et devrait même pouvoir se développer par le recrutement de nouveaux membres, nommés correspondants.

Au 31 décembre 2018, ce sont toujours 5 correspondants qui sont intégrés à ce concept et qui sont en charge de diffuser dans leur quartier respectif les diverses informations transmises par la police-population, principalement en ce qui concerne la prévention en général ainsi que la vigilance.

7.7 Service de sécurité publique d'Yvonand (SPY)

Le service de sécurité publique a été assurée par le Brigadier Laurent Guye, ASP, jusqu'à fin juillet et depuis le 1^{er} juillet, c'est Mme Meliha Sabotic, ASP, qui occupe cette tâche, avec entière satisfaction de la municipalité.

Hormis un contact étroit et très régulier, une séance est tenue hebdomadairement avec le municipal de police.

La prévention occupe la majorité de son temps, que ce soit par des patrouilles pédestres, cyclistes ou en véhicule effectuées sur l'ensemble du territoire communal. Les zones du collège de Brit, du centre du village et de la gare sont journalièrement couvertes, avec une présence toute particulière plusieurs fois par jour aux arrêts de bus de la rue des Vergers et de la rue de la Mauguettaz.

Pour ses patrouilles, l'ASP bénéficie d'un vélo à assistance électrique (env. 600 km parcourus en 2018) et utilise son véhicule privé, avec rémunération des kilomètres parcourus (5'431,5 km).

Si les tâches de notre ASP sont très diverses et variées, il est à relever les éléments suivants pour 2018 :

- gestion de la circulation lors des importants travaux sur l'av. de Mordagne (pannes feux de signalisation, conditions météo, fermeture chaussée, signalisation, etc...)
- gestion de la circulation/déviations lors de fermetures autoroute A1
- gestion de la signalisation pour le marché hebdomadaire et des emplacements temporaires
- présence importante dans le secteur des plages lors de la période estivale (samedi et dimanche inclus)
- gestion des diverses signalisations communales
- contrôle des signalisations de chantier en lien avec la sécurité du domaine public
- diverses opérations auprès des propriétaires de chiens ont été mises en place (prévention et "chasse aux crottes", enregistrement des chiens, etc...)
- assistance lors de sinistres (accident, incendie av. de la Gare par ex.)
- surveillance des récolteurs de fonds non autorisés
- appui lors de conflits de voisinage (3)
- 97 amendes d'ordre (AO) ont été délivrées en 2018, dont 84 concernant du stationnement illicite sur domaine public
- 11 sentences municipales (ordonnances pénales) ont été notifiées, (4 dénonciations pour du stationnement illicite et 7 pour violation d'une interdiction de circuler)
- 5 avertissements ont été notifiés
- gestion opérationnel de l'accueil des gens du voyage : 6 arrivées/départs ont été enregistrés sur le site du Moulin en 2018, représentant 13 semaines d'occupation entre les mois d'avril et de septembre 2018

7.8 Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants dont les taches principales sont la gestion du contrôle des habitants et du bureau des étrangers, l'établissement de documents officiels et le recensement des chiens est tenu par Mme Valérie Cornu, préposée et Mme Chantal Métraux.

Contrôle des habitants:

	2014	2015	2016	2017	2018
Arrivées	358	312	286	267	396
Naissances	34	25	32	34	31
Départs	206	249	220	267	343
Décès	48	46	47	50	52

Les chiffres relatifs aux arrivées, naissances, départs et décès mentionnés ci-dessus sont présentés à titre informatif uniquement. Ils comportent également les personnes inscrites en résidence secondaire et ne peuvent donc être utilisés pour une comparaison avec le tableau de l'évolution démographique de la population de la page 8, paragraphe 4.1.

Etrangers :

	2014	2015	2016	2017	2018
Permis N	0	0	1	0	0
Permis F	1	14	12	17	17
Permis L UE/AELE	1	4	3	4	5
Permis L OASA	0	0	0	2	4
Permis B UE/AELE	107	125	117	131	121
Permis B OASA	29	44	45	49	61
Permis C UE/AELE	249	252	255	270	280
Permis C OASA	26	28	23	30	33
En attente autorisation	2	6	3	1	10

Population totale (résidente et secondaire) au 31 décembre 2018

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total Hommes	Total Femmes	Total
Total des Suisses	1'128	1'303	277	245	1'405	1'548	2'953
Total des étrangers	257	181	50	43	307	224	531
Population totale	1'385	1'484	327	288	1'712	1'772	3'484

Harmonisation des registres :

Comme déjà annoncé dans les rapports de gestion des années précédentes, les communes sont aussi responsables du recensement des habitations, des logements et des personnes sur l'ensemble de leur territoire en application de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Ce recensement est tenu systématiquement à jour selon les données connues de la municipalité.

Documents :

Les documents officiels et d'identité (sans les passeports) sont assurés par le contrôle des habitants et le bureau des étrangers.

	2014	2015	2016	2017	2018
Cartes d'identité	167	201	193	156	145
Bureau des étrangers (renouvellements, permis, changements adresse, etc...)	246	180	177	222	297

Recensement des chiens :

240 chiens sont répertoriés sur la commune au 31.12.2018 (251 en 2017, 219 en 2016, 210 en 2015, 195 en 2014).

7.9 Police administrative

La police administrative a pour tâches principales la gestion du contrôle des citernes, de l'établissement de diverses notifications et des ordonnances pénales. Ce poste a été tenu par Mme Marie-Louise Pittet jusqu'au 30 juin, date de son départ à la retraite, puis par Mme Corinne Woëts dès le mois de juillet.

Contrôle des citernes :

La révision des citernes d'une capacité de moins de 2'000 litres est de responsabilité des propriétaires, mais la municipalité reste responsable de la gestion de ces révisions (tous les 10 ans) en ce qui concerne les citernes de plus de 2000 litres.

En 2018, 11 citernes de plus de 2000 litres ont été révisées et 2 dossiers sont en attente d'assainissement (élimination de la citerne). Aucun dossier n'a fait l'objet de rappel ou de procédure particulière.

Commandements de payer :

289 commandements de payer ont été notifiés par la police administrative à certains habitants de la commune pour le compte de l'Office des poursuites (167 en 2017/235/142/158//148).

Ces notifications ont été assurées par un mandataire externe à notre administration, M. François Cuany, sans que cette prestation ne soit à charge pour notre commune, ce dernier ne percevant que le dédommagement officiel versé par l'Office des poursuites.

M. Cuany n'a pas rencontré de difficulté particulière dans l'accomplissement de cette tâche.

Ordonnances pénales (sentences municipales) :

40 ordonnances pénales ont été notifiées par la municipalité en 2018 (78 en 2017/124) qui se répartissent comme suit :

11 dénonciations de la part de la Sécurité publique (SPY – point 7.7)

5 dénonciations pour des amendes d'ordre non payées

4 dénonciations de la part du Service de voirie pour dépôt illicite de déchets

20 dénonciations de la part de propriétaires privés pour du stationnement non autorisé sur des parcelles privées mises à ban.

En cas de recours d'une personne sujette à une ordonnance pénale et selon la réglementation en vigueur, la municipalité a l'obligation d'auditionner le/la recourant/e afin de pouvoir prendre une décision finale en ce qui concerne le maintien ou l'annulation de l'ordonnance.

Cette audition est effectuée par le municipal de police accompagné de la secrétaire municipale, éventuellement du municipal responsable du dicastère concerné par le sujet.

1 audition a eu lieu en 2018.

Pour les personnes mineures, la municipalité leur demande, dans la mesure du possible, d'effectuer des travaux d'utilité publique au sein de la voirie en lieu et place du paiement d'une amende. Aucun cas n'est à relever en 2018.

7.10 Commission de naturalisation

La commission communale de naturalisation, composée de 5 membres issus du conseil communal - M. Charles Wernuss, président, Mme Ariane Bottarini et MM. Christian Aubert, Aidan Macdonald et Yann Gremaud, du municipal de police M. Guy-Daniel Beney et du municipal des services sociaux M. Alexandre Lecourtier - a procédé en 2018 à 4 auditions en vue de l'obtention de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie d'Yvonand (5 en 2017/3/4).

La commission a établi les rapports d'audition, tous favorable, et ces rapports ont été validés par la municipalité.

Ces auditions effectuées en 2018 concernaient des demandes de naturalisations déposées avant le 31.12.2017 puisque dès le 1^{er} janvier 2018, la procédure a été entièrement revue et la commission de naturalisation devait être dissoute (ce qui a été réalisé début 2019).

Selon cette nouvelle procédure, il est de compétence de la municipalité, respectivement de la secrétaire municipale et de l'ASP, d'établir les rapports en recevant le/la candidat/e.

Cependant et dans le but de maintenir un entretien privilégié avec le/la candidat/e, la municipalité a décidé de maintenir une commission municipale (et non plus communale) de naturalisation. Cette nouvelle commission municipale, composée des mêmes membres, n'a pas eu à traiter de dossier en 2018 sous le principe de la nouvelle procédure.

En outre, aucune demande n'a été faite (5 en 2017 /3/3) concernant la naturalisation par une procédure simplifiée accordée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) ou pour les conjoints suisse (art. 27 LN).

NATURALISATIONS								
Nationalité	Art. 8LDCV date dépôt ordinaire	Etat	Art. 25LDCV date dépôt facilitée	Etat	Art. 27LN date dépôt facilitée	Etat	Art. 22LDCV date dépôt facilitée	Etat
Mouvements 2018								
Française	13.12.2016 Audition 2017	✓						
Portugaise	06.02.2017 Audition 2017 Audition 2018	VD						
Espagnole					03.04.2017	✓		
Espagnole			05.04.2017	✓				
Suédoise					12.06.2017	✓		
Portugaise	12.07.2017 Audition 2017	VD						
Française	12.07.2017 Audition 2017	VD						
Portugaise							11.09.2017	✓
Française	13.09.2017 Audition 2017	✓						
Portugaise	27.11.2017 Audition 2018	VD						
Hongroise	11.12.2017 Audition 2018	VD						
Portugaise			27.12.2017	CH				
Italienne	21.12.2017 Audition 2018	VD						

8. FORETS ET DOMAINES, POMPIERS, PCI (M. Olivier DAVID)

8.1. Protection civile

8.1.1. OPRC Yverdon-les-Bains

Comme mentionné dans le rapport de l'année dernière, les ORPC du district Jura – Nord Vaudois ont fusionné en date du 21 septembre 2017.

Il ne restait alors plus qu'à tenir une dernière assemblée générale de l'ancienne organisation régionale PCi d'Yverdon-les-Bains.

Cette dernière s'est déroulée en date du 2 mai 2018 à Montagny-près-Yverdon. Le préavis relatif aux comptes et au rapport de gestion 2017 y a été accepté à l'unanimité.

Le solde du bénéfice cumulé de l'organisation a été remboursé aux communes selon la répartition habituelle par habitant au 31 décembre de l'année précédente. Pour la commune d'Yvonand, c'est donc un montant de Fr. 35'948.30 qui a été remboursé en date du 20 juin 2018.

8.1.2. Conseil intercommunal de l'ORPC du district Jura – Nord Vaudois

En 2018, le conseil intercommunal a siégé à deux reprises sous la présidence de Monsieur Patric Martin. Le 16 mai 2018 à Arnex-sur-Orbe, en séance extraordinaire suite au départ du remplaçant du commandant. Le 20 septembre 2018 à Grandson, avec à l'ordre du jour :

- Le préavis 1 / 2018 sur le budget 2019,
- Le rapport de la commission de gestion suite au départ du remplaçant du commandant

Lors de la première séance du conseil intercommunal de l'année 2018, Madame Coralie Leresche Magnin a été assermentée en qualité de secrétaire du conseil intercommunal. Cette dernière a démissionné pour fin septembre 2018, en raison de la reprise d'une formation professionnelle. Durant cette période de vacances, Monsieur Vincent Zumstein, chef opérations de l'ORPC, officie en qualité de secrétaire ad intérim.

8.1.3. Comité de direction de l'ORPC du district Jura – Nord Vaudois

Durant l'année 2018, le CoDir s'est réuni à onze reprises, dix en séances ordinaires et une en séance extraordinaire à la mi-février.

En mai, Monsieur Claude Goy a démissionné du CoDir. Son remplacement a été effectué par l'élection en septembre de Monsieur Luigi Fiorito, conseiller municipal à Vallorbe

L'exécutif a été particulièrement sollicité durant le premier semestre de l'année suite au départ du remplaçant du commandant. Ce dernier a signé une convention de séparation d'un commun accord le 26 février et le CoDir l'a signée le 29 mars.

En début d'année, l'exécutif a créé deux groupes de travail. Le premier, présidé par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, a pour objectif les questions de la participation, des missions et rôles de notre ORPC dans le cadre de manifestations. Il est composé d'un représentant par ancienne région, dans le dessein de tenir compte de l'ensemble des besoins et pratiques.

Le second groupe mis sur pied plus tard dans l'année, a traité la question des abris et constructions dans le cadre de leurs gestions, coûts et opportunités. Ces deux thèmes sont en lien avec les règlements d'application entrés en vigueur pour l'un au 1er janvier 2019 et le second prévu courant 2019.

8.1.4. Personnel de l'ORPC du district Jura – Nord Vaudois

En 2018, l'ORPC JNV a procédé à une mise au concours de deux postes de travail afin de remplacer les titulaires qui ont quitté notre organisation.

- M. Olivier Perrin a été retenu pour le poste de chef de l'instruction à 80%.
- M. François Bernardi a été engagé pour un poste en relation avec la logistique.

8.1.5. Finances de l'ORPC du district Jura – Nord Vaudois

Le budget 2018 prévoyait une participation des communes à hauteur de Fr. 17.41 habitant. Les comptes ont été bouclés en 2018 avec un excédent de recettes de Fr. 102'916.67, soit un coût par habitant de Fr. 15.99. Le comité de direction proposera de restituer tout ou partie de ce dernier aux communes au prorata du nombre d'habitants (31.12.2017) en déduction du deuxième acompte de participations 2019, lors de la prochaine assemblée générale du 1^{er} mai 2019 à Yvonand.

8.1.6. Effectifs de l'ORPC du district Jura – Nord Vaudois

Effectif réglementaire :	619	Effectif FIR :	115
Effectif réel :	958	Effectif FAR :	843

8.1.7. Engagements de l'ORPC du district Jura – Nord Vaudois

Interventions en faveur de la collectivité

- Course de la Bonne Résolution, Yverdon-les-Bains, 13 janvier
- Etape du Tour de Romandie, Yverdon-les-Bains, 25 au 26 avril
- Union des Communes Vaudoises, Bavois, 28 mai au 14 juin
- Fête romande des Yodleurs, Yverdon-les-Bains, 27 juin au 03 juillet
- SlowUp de la Vallée de Joux, Le Chenit, 29 juin au 02 juillet
- Passeport Vacances, Orbe, 09 au 13 juillet
- Le 1er août à la Plage, Yverdon-les-Bains, 1 août
- Fête du blé et du pain, Echallens, 2 juillet au 31 août
- Passeport Vacances, Vallorbe, 20 au 24 août
- Triathlon d'Yverdon-les-Bains, 7 au 10 septembre
- La Boucle Orbe Chavornay, 9 septembre

Engagement en situations d'urgence

- Eleanor, Orbe, 4 et 5 janvier (surveillance niveau de l'Orbe)
- Intempéries, Yverdon-les-Bains, Le Chenit, Champagne, 22 et 23 janvier
- Incendie du Moulin, Yverdon-les-Bains, 1 et 2 février
- Délesta, Yverdon-les-Bains, 11 mars (déviation autoroute)
- Inondations, Yverdon-les-Bains, 31 mai
- Opération Pape, Nyon, 21 juin
- Délesta, Yverdon-les-Bains, 17 juillet
- Incendie, Suchy, 1 et 2 août
- Plan canicule, Yverdon-les-Bains, Chavornay, Grandson, 2 au 9 août
- Opération ALPA, Provence, L'Abbaye, Concise, 5 au 31 août

Comparatif des jours de service

8.2 Pompiers (SDIS Nord vaudois)

8.2.1 Comité Directeur

Le comité directeur s'est réuni à neuf reprises en 2018 afin de traiter des affaires courantes de l'association intercommunale.

8.2.2 Conseil intercommunal

En 2018, le conseil intercommunal a siégé à deux reprises sous la présidence de Monsieur Patrick Grin. Le 24 mai 2018 à Fiez, avec à l'ordre du jour :

- Le préavis 18.01 CD concernant le Rapport de gestion 2017
- Le préavis 18.02CD concernant les Comptes 2017

Le 27 septembre 2018 à Ursins, avec à l'ordre du jour :

- Le préavis 18.03CD concernant le Budget 2019,

8.2.3 Membres

La commune de Champagne ayant rejoint les rangs du SDIS Nord vaudois et les aspects financiers ayant été réglés, seuls les aspects financiers relatifs à la commune de Grandevent restent à régler.

Une facture de près de Fr. 40'000.- a été adressée à la commune de Grandevent pour les années où elle n'était pas rattachée au SDIS de Sainte-Croix. En effet, tant qu'elle n'avait pas obtenu ce rattachement, elle était de fait dans le rayon du SDIS Nord vaudois qui intervenait en cas de sinistre.

Le syndic de Grandevent a proposé une somme de Fr. 15'000.- pour régler le cas. Le CoDir n'a pas accepté, puisque cela ne serait inéquitable par rapport aux autres communes qui ont réglé leur participation dès la constitution de l'association intercommunale.

A ce jour, une procédure est en cours et la dernière proposition de l'avocat de la commune de Grandevent s'élève à Fr. 10'000.-.

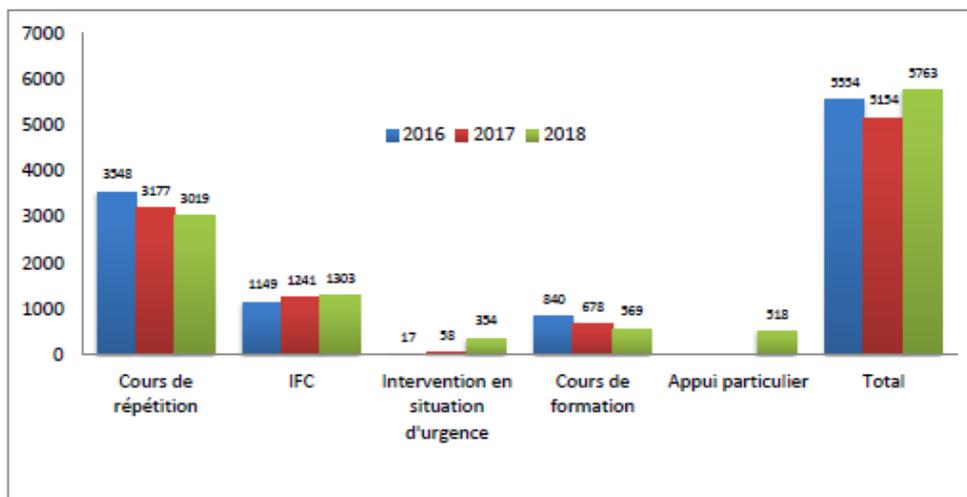
8.2.4 Finances

Les comptes 2017 accusent un léger dépassement de Fr 115'510 (3.7%). Toutefois, les revenus étant largement supérieurs à ceux budgétés (+ Fr 262'647 soit 32.7% comparés à 20.4% en 2016), les comptes 2017 ont permis de réaliser une économie de Fr 147'136 (6.3%) sur la facture aux communes membres de l'association.

Seules trois positions (soldes, charges sociales et frais de formation) accusent un dépassement de plus de Fr 10'000. Le premier et le deuxième dépassement sont principalement dus à l'augmentation substantielle des heures d'intervention qui engendre également une facturation plus importante des interventions (+ Fr 201'782.-).

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées (rétributions des autorités, indemnisation et remboursement de frais et frais de téléphones et radios).

Pour la commune d'Yvonand, le coût est finalement de Fr. 37.22 par habitant alors qu'il avait été budgété à Fr. 40.14 par habitant. Pour 2018, le coût budgété est de Fr. 38.63 par habitant



8.3 Forêts

8.3.1 Martelages des coupes réalisées en 2018

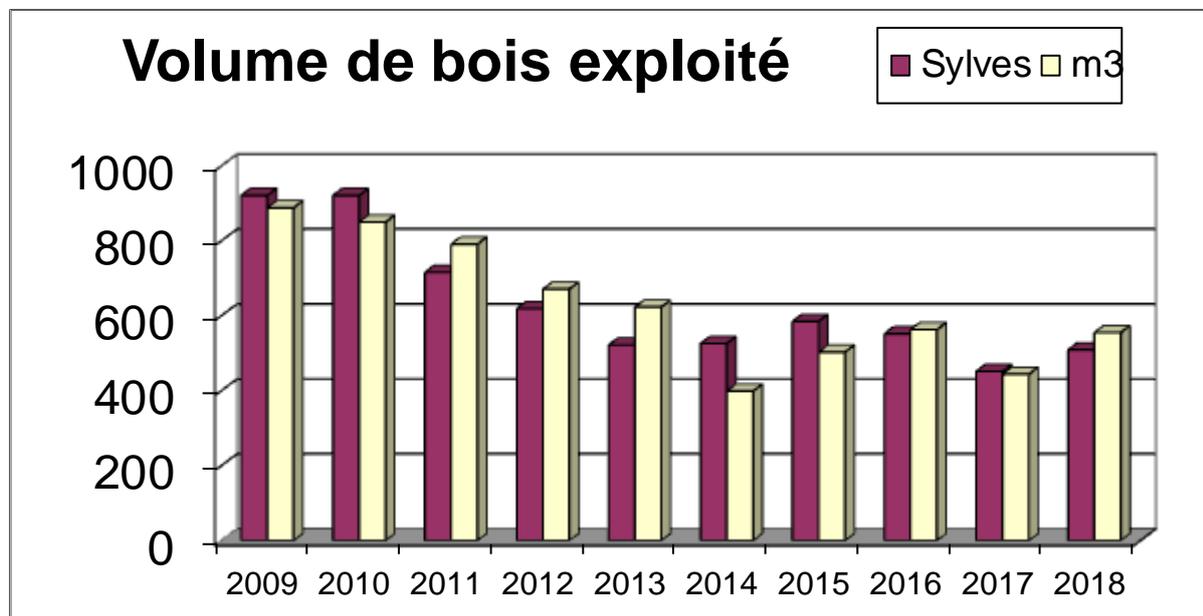
Pour rappel, martelages 2017 pour les coupes 2017-2018

Lieu-dit	Résineux (sylves)	Feuillus (sylves)	Total (sylves)
Bois Cosandey	66.30	109.60	175.90
En Brit	0	62.20	62.20
La Rochette		159.70	159.70
La Golaz	28.00	3.60	31.60
Cibleries-stand-Vursys	0	80.00	80.00
TOTAUX	94.30	415.10	509.40

8.3.2 Volumes exploités 2018

Volumes des bois reconnus

Bois de service résineux	104	m3	Bois de service feuillus	95	m3
Bois d'industrie résineux	95	m3	Bois d'industrie feuillus	24	m3
Bois de feu résineux	12	m3	Bois de feu feuillus	225	m3
Total de l'utilisation du bois pour l'année 2018			555	m3	



8.3.3 Martelage 2018

Les martelages 2018 (pour les coupes 2018-2019) ont eu lieu le 19 juillet 2018.

Lieu-dit	Résineux (sylves)	Feuillus (sylves)	Total (sylves)
Roches-Martin	57.00	69.90	126.90
La Rochette	4.40	134.70	139.10
La Grassillière	74.90	142.20	217.10
Les Vursys	0.00	74.20	74.20
Chablis	20.00	0.00	20.00
TOTAUX	156.30	421.00	577.30

8.3.4 Plantations et entretiens

Environ 1'050 feuillus ont été plantés et des soins culturaux effectués sur 7.94 ha.

8.3.5 Marché du bois

Durant le premier semestre, il a été constaté d'abondantes quantités de bois ronds de résineux sur le marché suisse. Les scieries indigènes se trouvaient dans l'incapacité d'absorber rapidement les importants volumes de chablis (tempête Eléonor et autres) et de bois frais mis sur le marché depuis Pâques. C'est pourquoi une réduction de prix des bois ronds a été constatée.

Au niveau des bois de feuillus, et en particulier du hêtre, le marché était plutôt preneur de volumes dès le début de campagne, principalement pour l'exportation.

En fin d'année, le rythme de chargement de bois ronds de résineux était en passe de retrouver un niveau plus acceptable. Toutefois, l'offre en bois ronds restait très abondante en Suisse, et la pression était perceptible sur les bois frais également.

Lors de la mise de bois de feuillus du 12 décembre 2018, 1'670 m³ de bois ont été adjugés à de bonnes conditions.

Au niveau des prix, toujours pas d'essoufflement perceptible du côté du chêne. Le frêne montre qu'il est lui aussi toujours recherché malgré les quantités disponibles dues à la Chalarose. Quant au hêtre, les quelques lots proposés ont tous trouvé acquéreurs à des prix satisfaisants.

8.3.6 Triage forestier et TVA

Comme évoqué l'an dernier, un recours a été déposé en 2016 contre les conclusions d'un contrôle TVA. Le 28 mai 2018, une demande de pièces nous est parvenue et nous y avons répondu. L'affaire n'était pas terminée au 31.12.2018.

8.3.7 Locaux

En 2017, la ville d'Yverdon-les-Bains procédait à l'acquisition d'une ancienne « poudrière » (dépôt de munition désaffecté) située au « Bois Clos », au nord-ouest de la route reliant Yvonand à Cheseaux-Noréaz.

Il avait initialement été prévu que ce bâtiment soit mis à disposition du triage forestier à titre gratuit en contrepartie de la remise en état et de l'entretien du bâtiment.

La toiture ayant été endommagée par la chute d'arbres, les devis de remise en état se sont révélés plus élevés qu'initialement envisagés. C'est pourquoi il a été convenu avec la ville d'Yverdon-les-Bains que le triage rachète cette parcelle pour le montant de Fr. 4'090.-. Cette décision devra être validée par l'assemblée

générale du triage en 2019. Ceci permettra une transformation plus importante du bâtiment ou une éventuelle reconstruction d'un dépôt pour plaquettes forestières mieux adapté au mode d'exploitation actuel.

8.4 Rives, plages et cours d'eau

8.4.1 Rives et infrastructures

En avril 2018, une procédure d'enquête publique a été déposée par la municipalité. Elle visait à la création de 22 places de parc provisoires, au sud de l'avenue des Pins, dans la région du Colvert. Ce projet a suscité une opposition signée de 13 personnes, ainsi qu'une remarque.

En 2017, une demande de permis de construire avait été déposée par la société coopérative du Colvert, pour le déplacement de la paroi ouest ainsi que la création d'un sas d'entrée. La synthèse CAMAC (centrale des autorisations) du 22 janvier 2018 mentionnait sous la rubrique « Direction des ressources et du patrimoine naturels, Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-Eau) » les conditions suivantes :

- Le parcage des véhicules doit s'effectuer en dehors du site du Port (Concession 388/650) soit dans l'espace-parking existant au sud-ouest du "Colvert" env. 100 mètres avant.
- L'entrée du site du port sera fermée par un système à définir (barrière, borne, etc.) avec le Concessionnaire tout en garantissant au restaurant un accès possible pour :
 - a) place livreurs
 - b) place handicapés
 - c) parc vélos-motos
 - d) intervention des secours

En résumé, cela signifie qu'outre les catégories susmentionnées, le Colvert ne dispose plus de places de parc pour sa clientèle dans les abords immédiats du restaurant.

Une solution a été négociée entre l'association du Port et la Coopérative du Colvert afin de conserver quelques places dans les abords immédiats. Cette dernière sera soumise aux services de l'Etat dans le cadre d'une enquête complémentaire.

En automne ont débuté les travaux de reconstruction de la capitainerie. Celle-ci doit être terminée pour fin mars 2019, date de réouverture du port.

8.4.2 Chalets de la grève du Grand Jenoud

En 2018, trois nouveaux chalets ont été démolis puisque les propriétaires sont décédés et que les droits ne sont pas transmissibles par succession. L'inspecteur des forêts a validé la remise en état des biens-fonds. Un quatrième est sous ordre de démolition. A terme les 6 derniers chalets devront être démolis.

8.4.3 Pêcherie

Le site potentiel ayant été déterminé à l'arrière du parking se situant à l'ouest du Colvert, une séance avec toutes les parties concernées a été organisée en date du 9 février 2018. Selon le SDT, l'implantation d'une pêcherie professionnelle en forêt n'est pas possible. Elle n'est possible qu'en définissant une zone spéciale selon un plan partiel d'affectation, ou par une zone appropriée dans le plan général d'affectation à réviser. Le temps de mise en place de telles zones étant de plusieurs années, ceci n'est pas compatible avec une installation rapide d'un nouveau pêcheur.

Il semblerait qu'il soit cependant envisageable que l'installation soit située sur le domaine public des eaux sans que le genre de procédure susmentionnée soit nécessaire.

Le projet a donc été soumis à un ingénieur qui a calculé la statique d'une plateforme permettant d'accueillir des installations de pêche professionnelle à quelques mètres du rivage. Le chiffrage des installations est en cours.

Parallèlement, des discussions relatives à la constitution d'une association pour la promotion des métiers de la pêche et des connaissances des milieux lacustres de la région d'Yvonand sont en cours.

Cette association aurait pour buts la valorisation des traditions de la pêche à Yvonand, la conservation du patrimoine des métiers de la pêche, la vulgarisation des connaissances en matière de la biologie lacustre, la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux des milieux lacustres du lac de Neuchâtel, la promouvoir la consommation de la pêche locale, la valorisation de la diversité des poissons locaux par leur consommation ainsi que la promotion touristique en relation avec la pêche.

8.4.4 Rives

L'opération cinéma « Open Air » sur la plage des Pins a été reconduite le 8 août 2018 avec la projection du film « Intouchables ».

8.4.5 Amarrage Goncerut

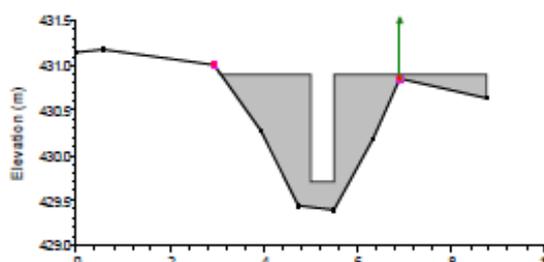
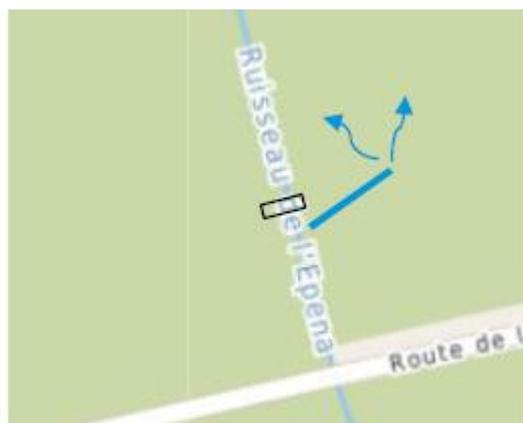
Nous sommes toujours dans l'attente d'une modification des limites de la réserve OROEM (réserve d'oiseaux d'eau et migrateurs) afin de pouvoir procéder au déplacement du chenal de sortie de l'amarrage et ainsi éviter qu'il traverse une zone fréquentée par les baigneurs.

8.4.6 Cours d'eau

L'année 2018 a été généralement calme du point de vue événements exceptionnels.

En novembre, la municipalité a été invitée à une séance de présentation du projet de renaturation du ruisseau de l'Epena et de protection contre les crues. Ce ruisseau limitrophe entre les communes d'Yvonand et de Cheseaux-Noréaz est canalisé depuis l'aval de la route cantonale Yverdon-Yvonand. Le projet vise à renaturer le ruisseau en réactivant la fonction de forêt alluviale située sur le territoire de la commune d'Yvonand, tout en assurant la sécurité du camping VD8. Plusieurs variantes sont à l'étude dont certaines plus abordables. Il semble que l'on s'oriente vers :

- un curage du fossé Châble-Perron
- un abaissement de la digue en rive gauche du ruisseau



8.5 Domaines

8.5.1 Chemins de campagne AF (améliorations foncières)

Cette année, nous avons procédé à la réfection du chemin du Milieu (déchetterie).

8.5.2 Noyers

La traditionnelle mise des noyers communaux, a été effectuée le 8 septembre et a rapporté la somme de Fr. 253.-, ceci malgré la présence d'une bonne quantité de noix sur les arbres.

8.5.3 Projet d'adduction d'eau brute région Menthue

Le projet d'adduction d'eau brute suit son cours.

Les travaux de l'année 2018 se sont principalement concentrés sur les aspects financiers qui ont laissé apparaître des coûts importants par m3 d'eau. Les discussions sur les stratégies financières du projet montrent un consensus sur la nécessité de trouver un mode financement qui permette au plus grand nombre d'exploitants d'y adhérer.

Des contacts ont été pris par le comité avec d'autres associations d'arrosage en Suisse et en France voisine afin de s'enquérir de leur expérience en la matière.

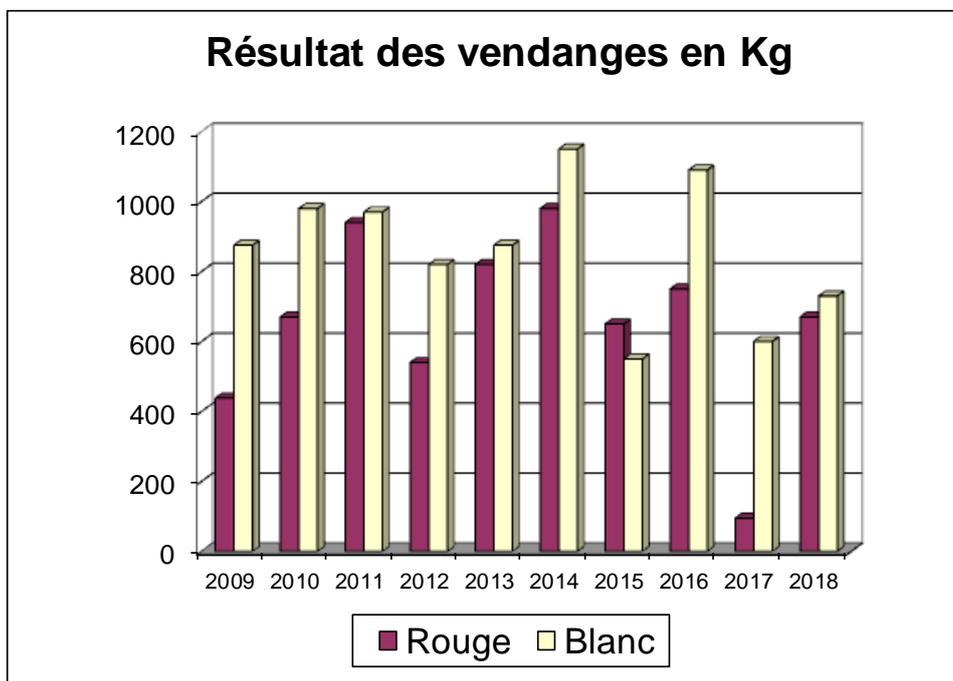
Le problème actuel est que la topographie du projet envisagé est compliquée et que les coûts de constructions sont élevés.

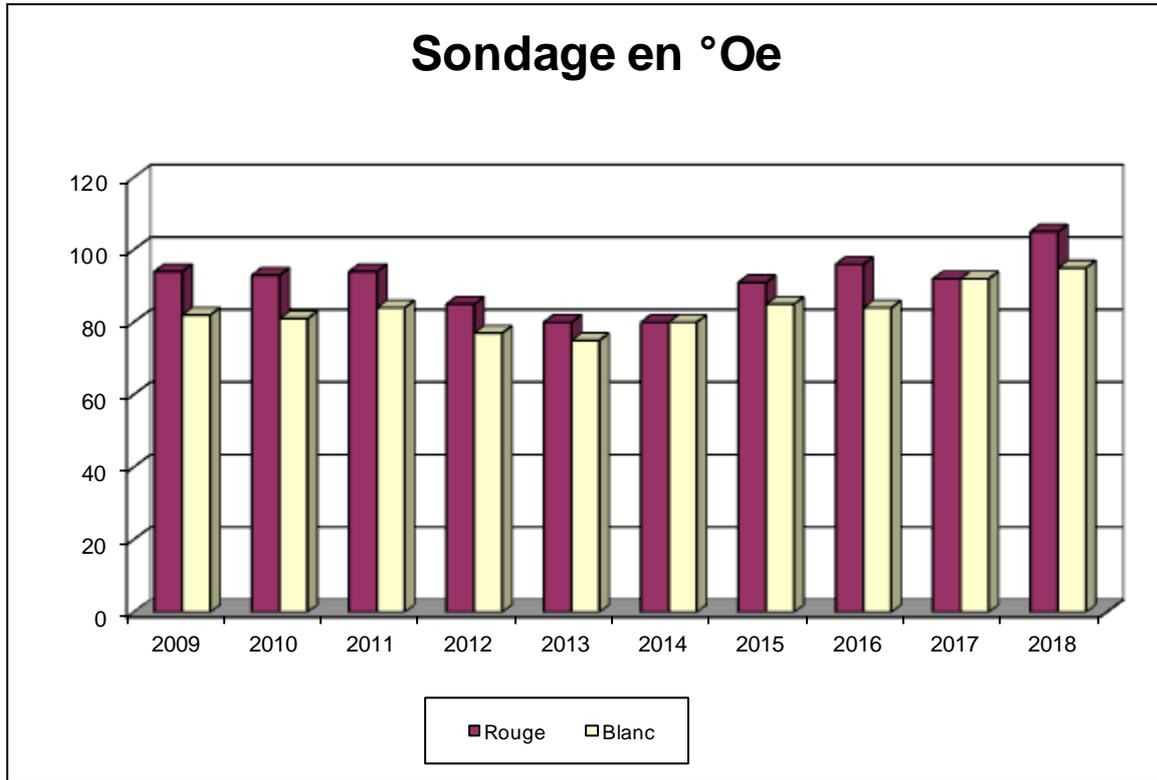
Le rapport préalable de faisabilité sera livré et une séance agendée en 2019 afin de confirmer la participation des exploitants aux conditions proposées.

8.6 Vigne

L'année viticole 2018 a été particulièrement propice pour notre commune.

L'année hâtive a tenu ses promesses et ce sont finalement 670 kg de pinot noir à 105 degrés oechsle et 730 kg d'Auxerrois à 95 degrés oechsle qui ont été récoltés.





9. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT (M. Romano Dalla Piazza)

Service de voirie

L'équipe de voirie compte 8 employés et un apprenti. Une secrétaire intervient un jour par semaine pour soutenir le chef de service dans ses nombreuses tâches administratives.

L'engagement des coaches du tri a été poursuivi, comme la participation de MM. Gueissaz et Ortega à la demi-journée de formation pour les surveillants de déchetterie, organisée par la STRID.

Deux collaborateurs ont suivi un cours d'utilisation de tronçonneuses.

Les élèves de TEM (Transition-Ecole-Métier) de la fondation Verdeil ont participé à des journées de travail avec l'équipe de voirie, ou seuls sur divers chantiers de nettoyage, ou entretien des espaces verts.

La répartition des heures des employés de la voirie est reportée dans le tableau ci-dessous :

	moyenne 2008-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Absences, maladie, accidents	718,4	218	212	1034	405	269,5	84,75
Abs AT	-		2261	882	130	331,75	2767
Abs HS	-		573	843	640	520,25	481,5
Domaines	2300,6	1932	1683	945	1403	2371,25	2320,75
Forêts	891,6	779	490	217	41	819,5	999,5
Vigne	605,4	608	590	512	639	627	695,5
Bâtiments	703,8	1106	1359	2657	1701	656,25	997,75
Travaux	2599,4	2837	2411	2455	2925	3357	3935
Parcs	1129,2	1146	1016	913	1343	1604,75	1160,5
Ecole	334,8	90	49	0	0	0	0
STEP et collecteurs	1551	1839	1668	1423	1436	1632,22	1917,5
Gestion des ordures	1762,8	1790	1752	1747	2011	2119	2112,25
Police PCI	201,8	404	257	184	299	257,25	393,25
Eaux et éclairage public	1085	1238	1309	1133	1721	1393,75	1688,95
Inhumations	155,2	115	167	133	162	86,5	201,75
Totaux	14039	14102	15797	15078	14856	16045,97	19755,95

Le nombre d'heures d'arrêt maladie et accident a fortement chuté. La récupération des heures supplémentaires s'est quant à elle stabilisée. En ce qui concerne les absences AT, la différence sur les années 2015 à 2017 s'explique par le fait que les vacances n'ont pas été intégrées dans le tableau durant ces années.

Le renforcement de l'équipe a permis de répondre à de nouvelles sollicitations, principalement réparties dans le domaine des travaux, de l'eau et de l'éclairage public, de la STEP et des collecteurs et de la gestion des déchets.

L'inventaire du matériel et des engins sera réalisé sur la base de l'exemple fourni par la ville d'Yverdon. Le document fourni permet de gérer le renouvellement du parc ainsi que les opérations de maintenance. A ce jour, le renouvellement du matériel et des engins se poursuit donc aux coups par coups en fonction du vieillissement ou de la casse.

Véhicules et matériel de voirie

D'importants travaux de réparation ont dû être apportés au transporteur Aebi au printemps. Il devient donc urgent de remplacer ce véhicule. L'équipe de voirie a poursuivi les essais sur différents types de véhicules. Il est indispensable de trouver un engin permettant de couvrir les besoins de transport tout en conservant une

grande maniabilité dans les travaux en agglomération. La couverture des besoins et le critère économique pèseront dans le choix du véhicule qui sera proposé en 2019.

En termes de matériel, nous pouvons encore mentionner les renouvellements et achats suivants :

- Une tondeuse
- Un taille-haie et une débroussailleuse
- Une pilonneuse
- Une machine à désherber (traitement à la vapeur) : acquisition suite à des essais répétés par la voirie



Le nouveau système à désherber permet de s'affranchir définitivement de toute utilisation de produit phytosanitaire.

Routes et chemins en agglomération

En termes de travaux de réfection, seuls de petits travaux ont été engagés en 2018. Les plus importants correspondent à la réfection du bord de route à la Manguettaz et à la réfection de la banquette herbeuse sur le chemin de la Cure. Pour le second, les travaux ont été réalisés par l'équipe de voirie avec les terres en excès provenant des travaux de réfection du Pré de l'Hôtel de Ville.



Les moyens ont été engagés dans la préparation des dossiers en vue des travaux de construction et réfection prévus en 2019.

Le projet d'extension du trottoir sur la route de Rovray a été mis en consultation dans les services cantonaux (enquête préalable selon la loi sur les routes). Le cas échéant, le projet sera adapté en fonction des préavis avant sa mise à l'enquête.

Après discussion avec le voyer des routes, la réfection du trottoir de l'avenue de la Gare avec un nouveau trottoir traversant au croisement avec la rue de La Tannerie a été considérée comme projet de minime importance. Raison pour laquelle il a pu être directement mis à l'enquête, sans examen préalable. Les travaux sont prévus au printemps 2019.

Le relevé des limites de propriété sur la rue de la Mauguettaz a été réalisé par un géomètre. Cette démarche est indispensable avant de finaliser le projet de réalisation d'un nouveau trottoir entre le croisement du chemin de Brit et l'avenue des Sports. S'ensuivra les contacts avec les propriétaires privés et les négociations ou éventuelles expropriations de surfaces sur la zone agricole, nécessaire pour garantir un gabarit minimum de 5.50 m de la bande de roulement.

Une étude en vue de la réfection de la route communale sur le Ch. de Condémine a été confiée au bureau RLJ. La municipalité envisage une réfection du coffre et de la couche de roulement ainsi que la mise en place d'un système de récupération et évacuation des eaux claires de la route.

Réfection Mordagne-Grand'Rue-Vergers

Les travaux de réfection portant sur l'avenue de Mordagne depuis le pont sur la Menthue jusqu'au croisement avec le Chemin de la Cua ont été terminés en mai 2018. Le tapis de finition a été posé en automne 2018.

Du point de vue des travaux de réfection, quelques points marquant méritent d'être signalés :

- La réfection de l'étanchéité du tablier du pont sur la Menthue : après contrôle il a été prévu de refaire cette étanchéité de manière à préserver la durabilité de cet ouvrage. Les négociations ont été entreprises avec la DGMR pour assurer la prise en compte de ces travaux supplémentaires dans le décompte des subventions cantonales. La réfection de la conduite d'eau potable sous le tablier a posé quelques problèmes. Il a fallu obtenir l'autorisation du voyer des eaux pour installer un échafaudage suspendu.
- La prolongation de la réfection de la route cantonale à la sortie du village.
- L'aménagement d'un parking provisoire par l'entreprise en lieu et place de leur installation de chantier. Cette surface a fait l'objet d'une mise à l'enquête pour préserver le droit des tiers. Son utilisation a été prévue pour faire face au chantier de construction de la salle de gymnastique triple.

Selon le rendu final du tapis, la municipalité a proposé de mandater deux experts pour évaluer sa qualité et sa géométrie. Le CCDD de la HEIG-VD et le laboratoire Ertec ont été mandatés. Les résultats de ces mesures ont été communiqués à l'entreprise. L'entreprise a procédé à ses propres contrôles, raison pour laquelle les négociations ont été reportées au début de l'année 2019.

Le procès-verbal de réception portant sur tous les travaux à l'exception du tapis de finition n'a relevé que quelques défauts mineurs (planelles de chaussée ébréchées ou déchaussées, téton métallique d'un couvercle de chambre à remplacer, coupes propre du tapis de la bordure franchissable, habillage au mortier d'un départ EC d'une chambre). Ceux-ci ont été corrigés par l'entreprise et en définitive ce PV a été signé début 2019.

Parcs et jardins

L'année 2018 a été marquée par les travaux de réfection du Pré de l'Hôtel de Ville et par les aménagements extérieurs autour de l'administration communale.

On peut encore signaler l'achat de bacs à fleur qui ont servi à l'embellissement de l'escalier du Temple dans l'attente des travaux de réfection. La voirie a procédé à un aménagement floral d'été ainsi qu'une couverture d'hiver très appréciées.

L'utilisation du terrain de football renforcé et de la zone verte attenante a permis de faire face aux besoins du FCY. La situation reste critique en particulier pour l'entretien de ces surfaces (tonte et arrosage). Les travaux de régénération de l'été visent à garantir la résistance des terrains en regard des charges d'utilisations croissantes. Le collège d'Yvonand sollicite également l'usage du terrain pour compenser la perte de surface en tartan en raison de la pose de containers provisoires.

La municipalité a poursuivi les démarches auprès du canton pour développer les surfaces sportives. Mais la proposition d'échange de terrain entre la parcelle 326 à l'entrée du village avec le secteur de Grand Genoud n'a pas été acceptée par le SDT. En effet, les éventuelles surfaces dézonées sur la parcelle 326 de la commune entreraient dans un pot commun de surfaces de compensation SDA géré par le SDT.

Des démarches ont été poursuivies pour vérifier si la parcelle 326 constructible pourrait accueillir tout ou partie du programme sportif retenu par la municipalité. Celui-ci doit comporter au minimum l'implantation d'un terrain DA9 et d'un terrain de football.

Puits d'arrosage : la régénération et l'entretien courant du terrain principal ont induit des consommations importantes d'eau du réseau (4'108 m³ en 2016, 2'482 m³ en 2017, 3'848 m³ en 2018). A titre de comparaison, le volume d'une piscine olympique est de 2'500 m³.

La municipalité a poursuivi les études en vue de l'utilisation et de l'équipement du nouveau puits d'arrosage. Le but est de s'affranchir totalement de l'eau du réseau. A terme, la connexion avec le réseau d'eau potable de la commune sera maintenu mais uniquement en cas de problème technique sur le nouveau système de pompage et stockage à équiper. Une demande de concession pour 200 l/min. doit encore être déposée auprès du canton.

Réfection du Pré de l'Hôtel de Ville

Le chantier a démarré le 14 août 2018. Romande Energie est intervenue lors de la première séance, pour nous annoncer leur volonté d'enterrer la ligne électrique aérienne sur la rue de la Tannerie. Ce travail impliquait la pose d'un deuxième tableau électrique. Pour des questions de procédure, Romande Energie a dû intervenir fin septembre sur la rue de la Tannerie, après la pose du tout-venant et de la couche de finition sur le Pré.

Hormis le choix pour l'aménagement de la place à containers, 2 compléments majeurs ont été apportés au projet :

- L'intégration d'un cabanon de rangement avec couvert au N-E du Pré : impliquant la réalisation d'une dalle en béton et un appel d'offre.
- L'intégration d'un podium en bois autour du Tilleul sur la Grand'Rue.

Le cabanon et la plateforme ont fait l'objet d'un appel d'offre. L'installation de ces ouvrages a été décalée en 2019 comme l'inauguration du Pré.



Travaux en cours le 22 août, au premier plan préparation pour la dalle du cabanon ; à droite les travaux sont terminés le 15 septembre.

Dans les avenants, on peut encore signaler l'installation d'un tuyau d'arrosage goutte à goutte sur les haies en Charmille et la pose de conduites en attente (tuyau de 160 mm dans l'arrondi au N-O du pré en prévision d'un raccordement aux eaux usées, la pose d'un tuyau d'eau potable dans l'angle N-E en prévision de la réfection du réseau EP sur la rue de la Tannerie).

Les finitions, en particulier la pose des lames des bancs ont été effectuées par la voirie. Les travaux en 2018 se sont terminés par la plantation de 3 tilleuls le long de la rue de la Tannerie.

Aménagements extérieurs de l'administration

Avant le début des travaux, il a fallu organiser le déplacement provisoire de la déchetterie sur la place de la gare. Les CFF ont donné leur accord sous conditions d'une inspection de sécurité. L'accès au bureau des Assurances sociales a été assuré avec l'appui de la réception de l'administration.

Après une séance de coordination avec l'ensemble des entreprises, le chantier a démarré le 4 juin. Quant au paysagiste, les aménagements ont débuté le 29 juin. Les plantations ont été parfaitement réalisées et suivies par la voirie durant l'été.

Les contrôles du chantier a été assuré en continu par le bureau Technique.

Un premier point de situation a été organisé avec l'entreprise de génie civil le 21 juin. Plusieurs imprévus ont été relevés :

- Enlèvement et évacuation d'une citerne à diesel enterrée,
- Bordures supplémentaires entre les places de parc et le portail de la déchetterie,
- Saut de loup pour l'accès à la vanne d'eau potable dans le garage du bâtiment Temple 10, en lieu et place d'une chambre carrée de 80/80 cm.

Quant au bureau technique il a dû intervenir auprès de l'entreprise pour :

- La réparation d'une fuite d'eau dans le bâtiment Temple 10,
- La réparation d'une fuite de gaz,
- La livraison de matériaux non adéquats pour l'ouvrage d'infiltration (ballast 0/32).

Une adaptation a été apportée pour améliorer l'accès à la rampe d'accès ainsi que des travaux supplémentaires de réfection de l'enrobé devant l'entrée principale (env. 150 m²).

Une séance pour la réception de l'ouvrage a été réalisée le 11 juillet. Quelques constats mineurs ont été relevés :

- Plusieurs dégâts sur le chéneau du bâtiment Temple 10.
- Des marques sur le bitume posé à neuf (absence de protection lors du chargement de la pelle rétro)
- La formation d'une gouille au niveau de l'entrée à l'arrière du bâtiment.

Une réparation a été prise en charge par l'entreprise pour le premier point. Quant à la place, l'état de surface a été suivi dans les mois qui ont suivi la fin des travaux. En définitive, aucune mesure corrective n'a dû être entreprise.

Gestion des déchets

L'année 2018 est la seconde année après l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets. Les nouvelles vignettes pour le ramassage des déchets compostables porte à porte ont été distribuées dès la rentrée 2018. Le calendrier de ramassage a quant à lui été mis à jour et envoyé en tous-ménages. La gestion des déchets sur le territoire communal n'a subi aucun changement majeur. Le flyer d'information distribué aux nouveaux habitants est donc resté inchangé.

Le contrôle d'accès à la benne pour déchets encombrants a été maintenu, ainsi que le tri des plastiques (durs et corps creux).

Le ramassage du papier non ficelé en containers aériens a été poursuivi ainsi que la collecte du carton dans les 2 bennes avec compacteurs.

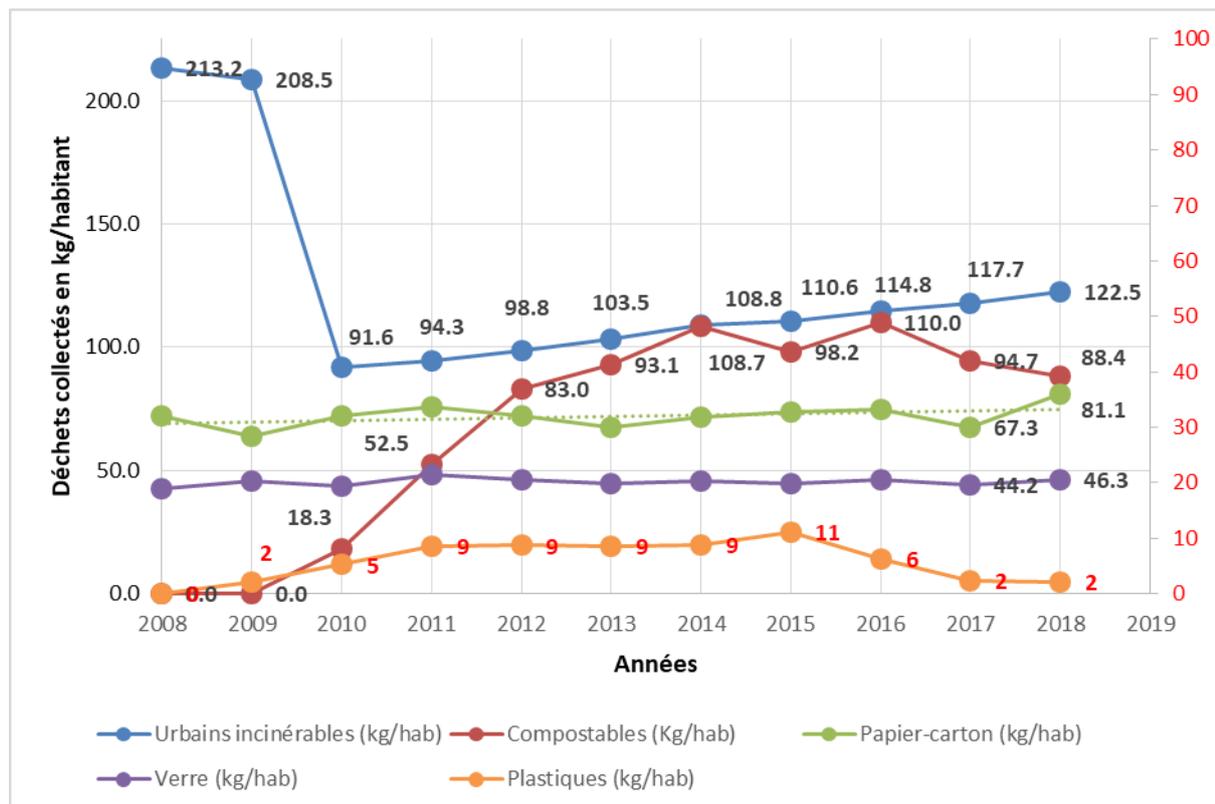
Les efforts entrepris visent à maîtriser les charges et à maintenir la taxe forfaitaire à un niveau acceptable.

Evolution des ordures ménagères

Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2010, la quantité annuelle d'ordures ménagères est passée de 210 kg en moyenne à près de 120 kg/habitant. Cette différence a été progressivement compensée par l'augmentation des déchets compostables issus du ramassage porte à porte.

Depuis 2010, la quantité d'ordures ménagères par habitant ne cesse d'augmenter alors que celles des principaux déchets triés restent globalement stables. On peut relever toutefois un très net rebond dans la récupération de papier probablement lié à la simplification de sa collecte. Cette tendance devra être confirmée dans les années à venir.

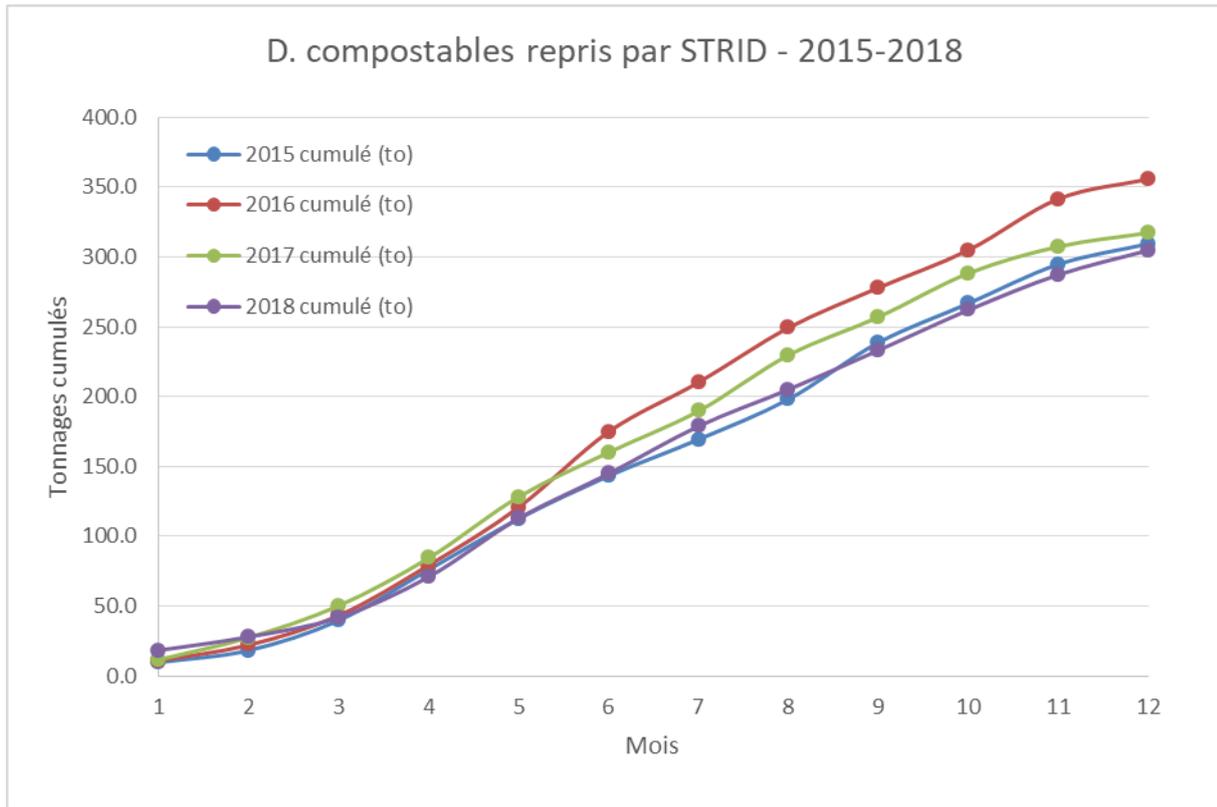
Les critères plus strictes du tri des plastiques, a entraîné une nette diminution de sa collecte qui s'est stabilisé à près de 2 tonnes de flaconnages. Seules les plastiques valorisables sous forme de matière sont désormais acceptés. Autrefois les fractions de plastiques mélangées étaient incinérées avec les ordures ménagères mais sans rétrocession de la taxe au sac.



Evolution des déchets compostables repris par la STRID

Depuis l'introduction de la vignette pour le ramassage on observe un léger repli des quantités collectées, probablement compensées par des dépôts plus importants à la déchetterie des Vursys. En 2016, 187 tonnes de déchets verts ont été déposés aux Vursys. Un fort rebond a été observé en 2017 avec 278 tonnes suivi d'une stabilisation autour de 200 tonnes par an en 2018 (196 to).

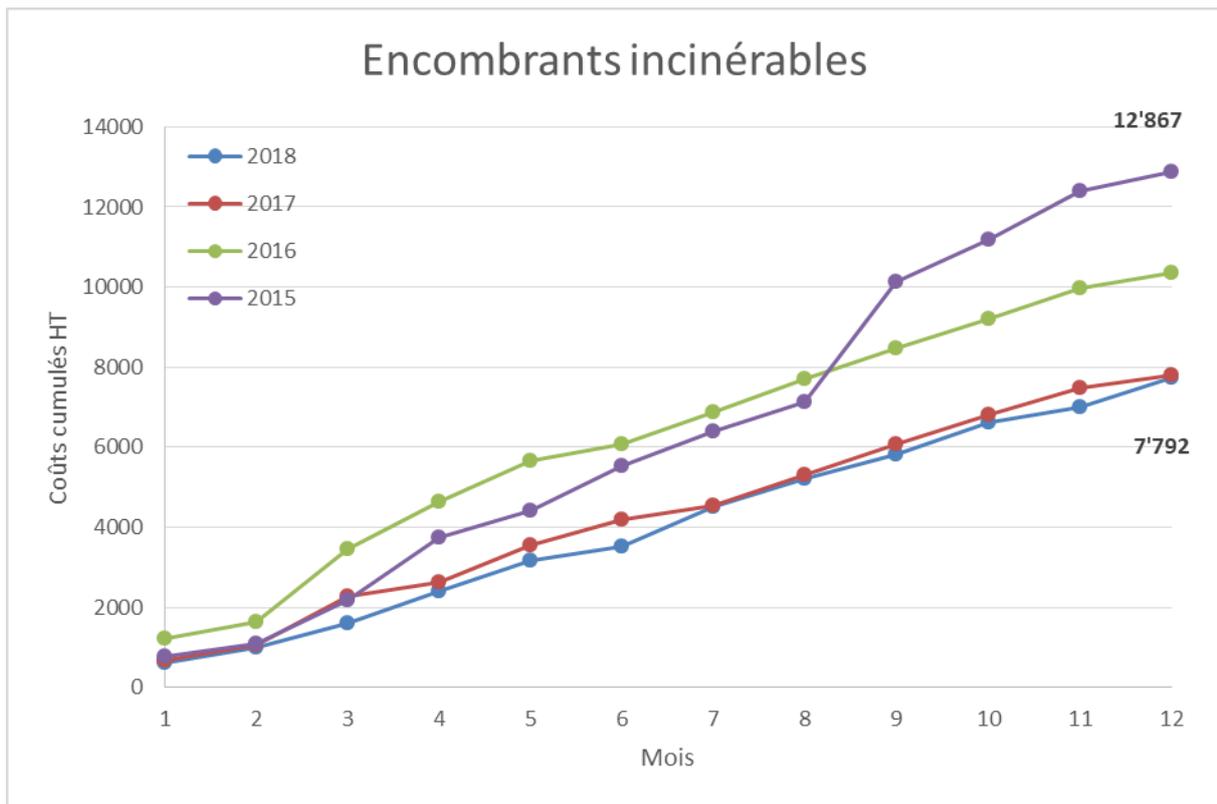
La comparaison des tonnages cumulés collectés entre 2015 et 2018 confirme ce repli. L'augmentation de population a peu d'effet sur les quantités de déchets verts puisque les nouveaux habitants occupent principalement des immeubles récents sans accroissement sensible des espaces verts privés.



Déchets encombrants - effet des contrôles sur les charges

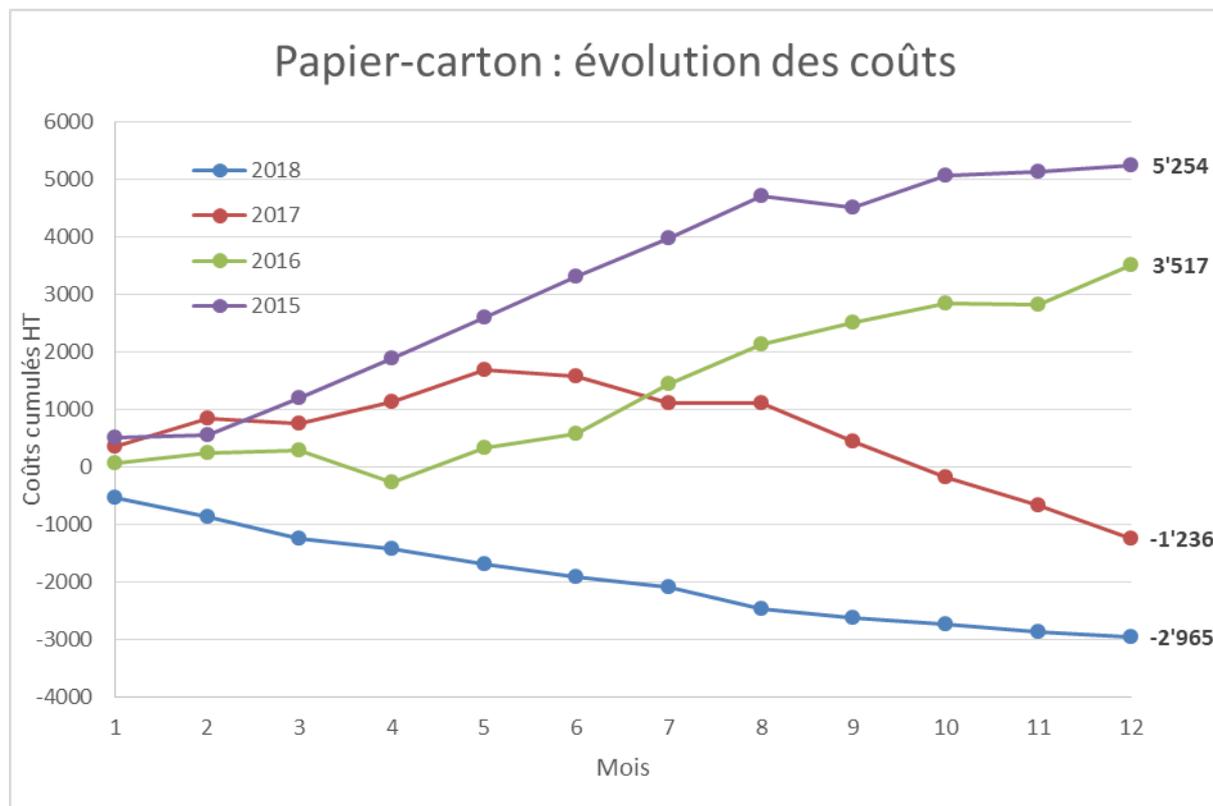
Le contrôle sur l'accès à la benne des déchets encombrants a eu un effet direct sur les charges cumulées. Par rapport à l'exercice 2015, on observe un recul de près de 5'000.- par année. Cela contribue favorablement à la maîtrise du coût de la taxe forfaitaire.

Le message reste toujours difficile à faire passer auprès des habitants. Il implique une très grande rigueur et maîtrise de la part des employés de la voirie.



Adaptation de la collecte du papier et du carton

La mise en place d'une nouvelle benne à carton avec compacteur et le passage aux containers aériens pour le ramassage du papier maintenu en 2018 a entraîné une très nette diminution des charges cumulées par rapport aux années 2015 et 2016. Cette différence provient principalement d'économies sur les coûts de transport.

**Bilan financier 2018**

La gestion des déchets de la commune a été présentée au cours organisé par COSEDEC en matière de financement. Le responsable cantonal de la DGE était présent. Cette journée a permis de préciser les changements de règles introduits récemment par la Confédération en matière de financement des déchets. Les déchets spéciaux et le littering (dont le ramassage et l'élimination des déchets des poubelles publiques) sont maintenant pris en compte dans les déchets des ménages à financer par des taxes causales (en jaune dans le tableau).

Seuls les huiles, les autres déchets (pneus, etc.) et les déchets inertes peuvent encore être financés autrement.

Ce changement de règle crée un déséquilibre dans le financement des déchets, principalement dû au report de charges de personnel. Jusqu'à maintenant, les heures de ramassage des poubelles publiques et des déchets sauvages n'étaient pas reportées dans le bilan des taxes causales (38% du total).

En l'état, il paraît impossible de réduire les prestations (par exemple ouvertures des déchetteries), ni d'augmenter les taxes. La municipalité a donc décidé d'assumer ce déséquilibre sans changement et d'engager des modifications après stabilisation des exercices 2018-2021.

Le tableau ci-après présente les charges et recettes en 2016, 2017 et 2018.

Charges à financer par les taxes causales	Coûts 2016	Coûts 2017	Coûts 2018
Matériaux incinérables	105 362	99 449	103 468
Objets encombrants	16 972	11 975	12 149
Couches culottes	9 376	8 004	7 647
Sagex	496	461	402
Verre	13 519	13 034	13 110
Bois	28 040	23 207	23 664
Matières organiques	95 837	81 824	77 947
Aluminium	432	3 474	1 121
ferraille	5 765	-223	414
Papier/Carton	5 785	1 342	907
Plastiques	9 257	3 753	6 752
Déchets spéciaux			5 405
Incinérables commune			6 463
Achat containers	3 607	10 169	14 768
Electricité Vursys	315	442	440
Entretien/Achats/Divers	12 061	13 512	16 193
Frais de communication	6 395	0	8 254
Frais personnel (y.c. coach du tri)	84 435	88 637	133 279
Total des charges	397 654	359 060	432 383
Rétrocession taxe aux sacs	-111 422	-118 045	-132 698
Rétrocession verre	-14 513	-13 597	-13 486
Rétrocession PET	-1 746	-1 371	-2 312
Taxe forfaitaire (aide aux familles et exonération)		-189 577	-190 249
Taxe résidences secondaires		-5 184	Report 2019
Taxe entreprises (après remise)		-7 815	-11 110
Taxe spéciale (porte à porte compostables)		-41 925	-39 429
Facturation à des tiers	-3 792	-7 550	-7 338
Total recettes	-131 473	-385 065	-396 621
Coûts nets		-26 005	+35 762

Développement durable

Les actions ou informations en rapport avec le développement durable ont été systématiquement publiées dans le journal communal.

Une journée d'arrachage de l'impatiante glanduleuse a été organisée le samedi 26 mai. Une quinzaine de personnes ont participé à cette journée. Les fleurs arrachées ont été laissées sur place. Après contrôle et principalement en raison des conditions particulièrement sèches aucune reprise de cette plante n'a été observée sur ces dépôts. En pratique, les déchets doivent être retirés.



La traditionnelle journée de nettoyage des plages s'est déroulée le samedi 15 septembre. La diminution des quantités de déchets sauvages a été confirmée. Cette manifestation revêt surtout un caractère social par les échanges riches et multigénérationnels. Cette année l'accueil des participants a à nouveau été organisée au refuge du Lac.

Commerce de proximité

La municipalité avec l'appui de notre déléguée Agenda 21 a organisé un marché hebdomadaire. Sur la base de l'expérience de la commune de Gland, les horaires ont été fixés tous les jeudis de 16h00 à 20h00. L'objectif est d'assurer une diversité de produits régionaux et de faciliter les échanges entre habitants. Une directive sur l'organisation du marché a été soumise et approuvée par la municipalité.

Place de la gare

Informé par les CFF du projet de mise en conformité du quai de la gare au printemps 2020, la municipalité a engagé les démarches pour y intégrer un quai d'embarquement pour CarPostal. Les premières démarches pour améliorer l'accès de CarPostal à la Gare ont été étudiées.

10. ECOLES, ASSURANCES SOCIALES, TOURISME (M. Alexandre Lecourtier)

A.- Les Ecoles

Pas de modifications au sein du comité directeur de l'ASIYE qui reste identique depuis le début de la législature et se compose comme suit :

- Alexandre Lecourtier, municipal Yvonand, président
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente
- Nathalie Bovey Pasche, syndique Demoret
- Ariane Bovet, municipale Cronay
- Mila Dhaisne, municipale Molondin
- Sonia Tellenbach, municipale Chavannes-le-chêne
- Didier Grize, municipal Chêne-Paquier
- Jean-Luc Roullier, municipal Cuarny
- Mathieu Richard, municipal Rovray
- Leuthold Julien, municipal Villars-Epeney
- Guy-Daniel Beney, municipal Yvonand

Le directeur des écoles a repris pleinement ses fonctions en cours d'année. Afin de lui apporter le soutien nécessaire le département a accordé un demi-poste de doyen supplémentaire.

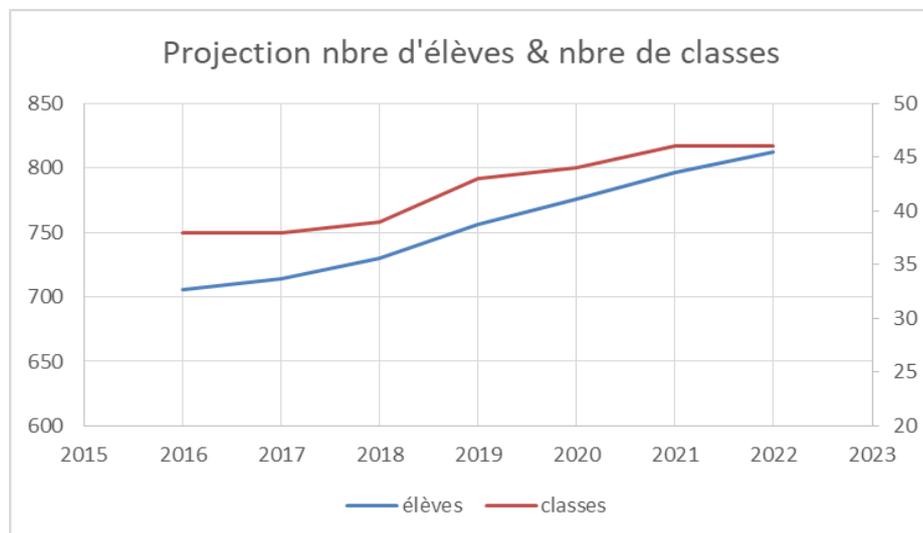
Démographie et perspectives

L'évolution démographique a été légèrement plus rapide que la planification escomptée. Mais il nous faut prévoir l'augmentation du nombre de classes pour la rentrée 2019/2020, car nous sommes confrontés à des effets de seuil par catégorie d'âges et nous devons donc encore anticiper les constructions.

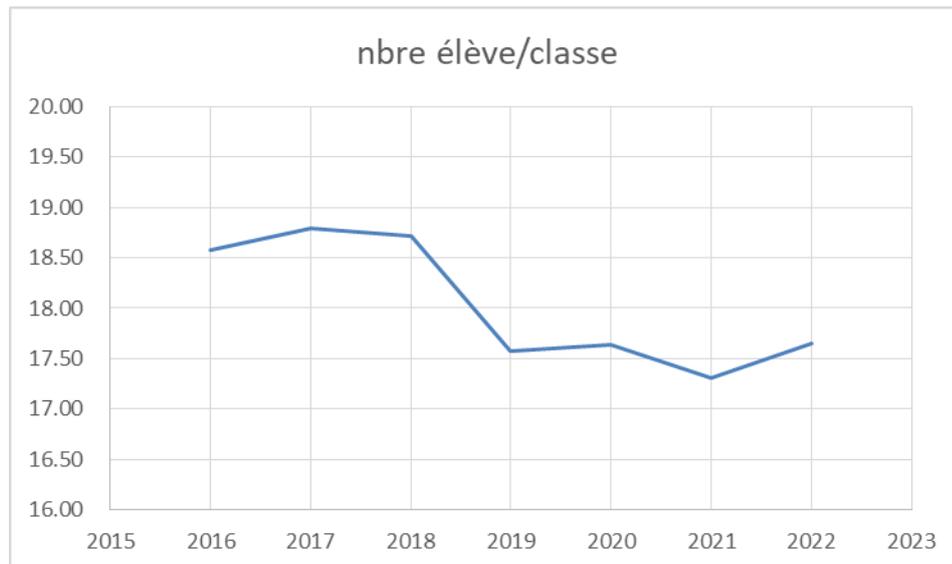
Evolution de la projection des élèves & du nombre de classes prévues															
période	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		
date/nombre	élèves	classes													
janv.17	706	38	714	38	714	38	739	40	740	40	-	-	-	-	
janv.18			712	38	739	39	761	41	774	40	777	41	-	-	
janv.19					730	39	756	43	778	44	797	46	813	46	

Source: direction des écoles

Pour illustrer cette évolution sur les derniers exercices et la projection sur 3 ans (enfants nés et enregistrés au contrôle des habitants des communes de l'ASIYE) :



Source: direction des écoles



Source: direction des écoles

Le nombre d'élèves encore stable, s'élève à 730 pour l'année scolaire 2018/2019 soit 306 (+6) en enfantines (1P-4P), 250 (+2) en primaires (5P-8P), 174 (-6) en secondaire (9P-11P). Soit une augmentation totale de l'effectif de 18 élèves par rapport à l'année scolaire précédente.

Les procédures judiciaires (oppositions) en cours retardent considérablement la réalisation de la salle de gymnastique et par la même la réalisation du projet de bâtiment scolaire qui n'interviendra qu'après la construction de la salle de gymnastique triple.

Les bâtiments

La décision de réaliser en urgence un complexe de 6 classes supplémentaire avec une zone récréative et un préau couvert ayant été validée, nous avons mandaté le bureau IEC pour établir le cahier des charges de l'appel d'offre comparative aux 3 fournisseurs potentiels. Pour mémoire, ce bureau a été choisi car il était déjà familier du site, puisque BAMO pour le bâtiment modulaire (2014) et la salle de gymnastique triple, et qu'il possédait déjà une expérience similaire dans la réalisation d'un projet comparable pour le canton (extension du CPNV à Yverdon-les-Bains).

La mise à disposition de ces locaux était conditionnée au démarrage des travaux de la salle triple, qui prévoit la destruction des « pavillons » et la disparition de 2 classes. L'échéance établie prévoyait le début des travaux pour novembre, ainsi une livraison pour les vacances d'octobre s'avérait impérative pour déménager les classes.

La mise à l'enquête n'a pas fort heureusement soulevé d'opposition et la circulation au canton bien que lente s'est terminée sans remarque. Les travaux ont donc pu commencer le lundi suivant, l'obtention du permis de construire, les maîtres d'état étant prêts et informés. Malgré quelques surprises et adaptations nécessaires propres à un chantier de cette ampleur, les locaux ont pu être livrés avec seulement 15 jours de retard.

Les déménagements organisés dans la foulée avec l'aide de la voirie et de la conciergerie ont permis aux enseignants et à leurs classes de s'approprier ces nouveaux locaux. Les retours des utilisateurs sont plutôt positifs et je suis, pour ma part, satisfait du rapport qualité-prix (Fr 220'000 par classe) de cette opération bien que le budget global de l'opération ait été dépassé de 3% (Fr 41'525).

Ce dépassement s'explique par des choix d'aménagement supplémentaires (suppression des seuils, fenêtres de couloir, peinture), des exigences de la municipalité pour ce projet (infiltration, taxes raccordement, DDP) et de quelques impondérables (ajout d'une barrière, temporisation des luminaires, déplacement de conduite, frais d'étude).

Les besoins annoncés en terme d'infrastructures scolaires font ressentir encore plus cruellement les reports successifs rencontrés lors de la réalisation des constructions liés aux oppositions des riverains.

La planification des « livraisons » est en effet prévue selon un enchaînement des constructions qui ne peut être inversé (réalisation accélérée du bâtiment scolaire) sous peine de priver les écoles de salles de gymnastiques indispensables pendant près de 2 ans. La direction des écoles et le comité s'évertuent à trouver des solutions provisoires, qui génèrent cependant des coûts supplémentaires (transports) et des désagréments pour les enseignants.

Les transports

Pas de remarque particulière en 2018 pour les transports des élèves, hormis des litiges personnels habituels et une incivilité croissante des élèves transportés que nous peinons à contenir. L'organisation mise en place par les écoles sur délégation de l'ASIYE, en particulier le doyen Monsieur Raymond David, dont je salue ici le très bon travail, a répondu aux besoins conjugués des écoles et des parents.

L'augmentation progressive des effectifs sur des lignes de transport dédiés nous oblige cependant à reconsidérer cette organisation, les véhicules mis à disposition par les transporteurs se montrant trop petits sur certaines lignes dès la rentrée prochaine (2019-2020).

Devoirs surveillés

Les efforts déployés par Catherine Favre, coordinatrice des devoirs surveillés portent leurs fruits. Les effectifs des accompagnants sont stables, avec du personnel fidèle, le nombre d'enfant pris en charge est stable.

Le dialogue avec les écoles semble s'établir, bien que la reconnaissance souhaitée et justifiée pour cette prise en charge utile pour les parents occupés ou dans l'impossibilité d'aider leurs enfants, ne se fasse pas à la juste valeur de l'aide apportée.

Activités extra-scolaires

La directive cantonale sur la prise en charges par les communes de la quasi-totalité des frais inhérents aux activités extra-scolaires, hormis le forfait de CHF 60.- semaine pour les repas, n'a toujours pas été émise par le département. Devant ce flou juridique, le comité de l'ASIYE, en accord avec la direction des écoles, et suivant une instruction orale de la cheffe de département fait le choix de maintenir sa pratique actuelle de refacturation aux parents jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019 dans l'attente d'une autre solution plus pérenne. En espérant que dans l'intervalle, personne n'intente une action contre cette pratique.

Les communes doivent néanmoins s'attendre à voir leur participation augmenter à brève échéance.

B.- L'Accueil de jour des enfants

Les structures de la région sont regroupées dans un réseau reconnu par les instances communales sous le nom de RYMAJE. Le comité renouvelé après les élections est composé ainsi :

- Alexandre Lecourtier, municipal Yvonand, président
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente
- Nathalie Bovey Pasche, syndique Demoret
- Mila Dhaisne, municipale Molondin
- Chantal Badel, municipale Chavannes-le-chêne
- Stéphane Raymondaz, syndic Rovray
- Yann Rod, président de l'APAJYM
- Karin Michoud, secrétaire du RYMAJE

L'installation et la mise en production du logiciel de gestion des présences dans les structures a été bien plus laborieuse que prévue. Elle a mobilisé des ressources importantes pour le paramétrage principes de fonctionnement des 2 structures et la base de données clients (saisie des dossiers parents) pour laquelle il n'a pas été possible de faire une importation en bloc. Par ailleurs le logiciel travaille sur une plateforme commune à RéAJY (Yverdon), les AFJ (mamans de jour) et la liste d'accueil centralisée.

Les modifications apportées pour le RYMAJE ont eu des impacts sur les autres partenaires de la plateforme et inversement ce qui a compliqué fortement les phases de mise en route.

A ce jour, le logiciel fonctionne et les structures se sont appropriées le système. Néanmoins, nous avons convenu d'un partage d'expérience et d'une mutualisation des coûts de développement avec les autres partenaires afin d'optimiser le fonctionnement et d'apporter les économies que nous sommes en droit d'attendre de la mise en place d'un tel logiciel, plutôt coûteux. Pour mémoire, nous avons néanmoins pu bénéficier du soutien ponctuel de la FAJE Fondation de l'Accueil de Jour de Enfants (soutien cantonal) qui avait lancé en 2017 un programme ciblé d'aide à la réorganisation administrative (Fr 20'000.-).

Nous bouclons notre premier exercice au cours duquel l'administration des structures a pu s'appuyer sur les conseils du bureau Nanou Solutions à qui nous avons confié le mandat en cours de l'année précédente. La transition entre l'ancienne et la nouvelle fiduciaire fut l'occasion de mettre à plat un certain nombre de pratiques afin de minimiser les risques comptables et d'améliorer les processus. Le fonctionnement administratif avec les nombreuses tâches devant encore être optimisé et simplifié.

En parallèle, nous avons confié au PEP (Partenaire Enfance & Pédagogie) le mandat pour une étude du coût des structures du réseau Rymaje, par type d'accueil, afin d'avoir un avis externe sur la gestion financière en comparaison avec d'autres structures du canton. Le rapport qui en résulte apporte une lumière réaliste et positive sur les directions du Château et du des Castors.

La prochaine étape vise à définir des indicateurs simples pour suivre l'évolution de l'occupation et des coûts.

Les capacités d'accueil

La demande sur les 3 types d'accueil (accueillantes en milieu familial, préscolaire et parascolaire) reste soutenue. Une étude des besoins menée par la FAJE, laisse clairement apparaître la nécessité de renforcer nos capacités d'accueil pour les prochaines 10 années principalement dans le parascolaire (UAPE).

A Pomy, le bail des locaux des Castors en face du collège a été dénoncé par le propriétaire qui souhaitait voir le réseau louer la partie supérieure de sa grange. Cependant après divers avis et visite avec l'OAJE il s'est avéré que malgré des investissements à réaliser le potentiel d'accueil se limitait à 8 places maximum. Nous avons heureusement pu obtenir de la municipalité un local dans la nouvelle salle polyvalente à l'entrée du village. Des travaux d'adaptation ont été entrepris pour adapter les locaux et nous pourrons offrir dès janvier 2019, 24 places sur les 3 tranches horaires au lieu de 12 sur 3 horaires + 12 uniquement à midi. Le loyer pour ces surfaces va notablement augmenter mais le comité n'avait guère le choix pour maintenir ces capacités d'accueil.

L'année a été marquée par la finalisation de la convention collective de travail (CCT) des métiers de la prise en charge des enfants, et par la parution très contestée des nouvelles normes édictées par l'EIAP.

La CCT va générer une augmentation de la charge salariale des structures plus du fait des avantages accordés que de la grille des salaires minimums qui a été calquée sur les salaires recommandés de la FSAE que nous pratiquons déjà.

Les nouvelles normes annoncées par l'EIAP ont été contestées tant par des collectifs de professionnels, que de parents, la FAJE elle-même a émis quelques réserves. Elles ne sont donc pas rentrées en vigueur au 01.01.2019 comme prévu, mais font l'objet de nouvelles négociations en ce début d'année. Il ne faut pas s'attendre à un fort potentiel d'économies dû à ces nouvelles normes, du fait de la nature de nos structures (multi-âges).

Jardin d'enfant Brin d'Herbe

Le comité directeur de l'association a été renouvelé entièrement et mis à part la défection surprise du président, pour raisons professionnelles, l'équipe en place prend ses marques avec une dynamique positive. La bonne nouvelle se trouve dans l'augmentation progressive de la fréquentation vers une occupation proche des 90%.

Les comptes finalisés en juin 2018 se soldent par un bénéfice, certes minime mais annonceur d'une période plus faste. La demande de subvention a néanmoins été déposée auprès de la FAJE par le RYMAJE afin de prévenir des fluctuations et ouvrir éventuellement des après-midi supplémentaires.

C.- Les Assurances sociales

Le comité directeur de l'ARAS a été pour une bonne partie renouvelé, celui-ci est composé comme suit pour la durée de la nouvelle législature :

- M. Jean-Claude Ruchet , président ARAS JUNOVA, municipal à Yverdon-les-Bains
- M. Roland Brouze, municipal Vallorbe
- Mme Jovanka Favre, municipale à Chavornay
- Mme Nathalie Gigandet, municipale à Grandson
- M. Michel Beetschen, municipal Le Chenit
- M. Olivier Guignard, municipal à Ste-Croix
- M. Alexandre Lecourtier, municipal à Yvonand
- M. Luiz de Souza, municipal à Orbe
- M. Roland Stalder, municipal à Valeyres-sous-Rances
- M. Claude Borgeaud, directeur ARAS JUNOVA

Le rôle du comité directeur est d'accompagner et d'orienter les activités de la direction de l'ARAS.

Il est important de relever ici, que la marge de manœuvre des communes est ici restreinte, dans la mesure où les priorités de l'action sociale sont édictées par des lois cantonales qui fixent les modalités de prise en charge des ayants droit.

L'ARAS JUNOVA regroupe les activités du centre social régional (CSR), des agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil familial de jour (AMF). Ce sont plus de 900 employés et un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 14 millions de francs.

A titre d'exemple, ci-dessous quelques axes prioritaires développés au cours de l'année :

CSR

Maintien du programme FORJAD orientés sur la réinsertion des jeunes adultes qui semble apporter des résultats probants.

Mise en place de l'unité commune ORP-CSR : chômage + assistance sociale, avec un investissement particulier des ORP pour placer les personnes concernées par ces mesures.

Création d'un protocole de prise en charge lors d'expulsions (actions en amont, répartition des responsabilités, acteurs de l'urgence).

AAS

Étude interne pour évaluer les prestations offertes à la population par les différentes antennes pour étudier la possibilité d'ouvrir une antenne à Vallorbe sans péjorer le budget des AAS.

AMF

Optimisation de la liste d'attente centralisée

Le site internet de l'ARAS (<https://junova.ch>) a été entièrement remodelé comme conséquence directe des premières mesures de modernisation de la communication de l'institution décidée par le comité directeur.

D.- Le Tourisme

Le principe de la taxe de séjour, comme déterminé par l'article 2 du règlement communal qui prévoit que la totalité des taxes de séjours prélevées auprès des visiteurs de la commune (non-résidents) soient versées au développement des activités touristiques de la commune.

Le préavis pour l'uniformisation des taxes de séjours sur le modèle régional a été déposé auprès du conseil communal et approuvé par celui-ci en décembre 2018. Ce modèle régional fixe les bases du montant uniforme des taxes que chaque acteur du marché, selon la catégorie d'hébergement, doit prélever auprès de ses hôtes. Cette uniformisation revêt un caractère d'importance pour la taxe ne représente pas un facteur de distorsion de concurrence entre les destinations de la région.

Il est regrettable néanmoins, que des acteurs touristiques importants, soutenus par leurs communes ne jugent pas nécessaire d'intensifier les actions en faveur du développement régional et génèrent par leur action une méfiance injustifiée sur les travaux déployés par les offices.

Notre municipalité souhaite que, rapidement, un mode de financement équitable soit proposé à l'échelle régionale aux communes, sous peine de mettre en péril la politique régionale à moyen voir court terme.

Création du GITE

Lors de sa dissolution annoncée de l'Association de Touristique Yvonand-Menthue (ATYM), le comité de l'association à versé, contre bon soins à la municipalité d'Yvonand, le capital encore à disposition pour une affectation exclusive au développement futur du tourisme local. Ceci sous réserve qu'une nouvelle association ne reprenne le flambeau des animations locales.

En effet, force est de constater que l'organisation de manifestations (par exemple La Bondelle) oblige des privés à s'exposer personnellement au risque financier et à la responsabilité unique d'organisateur, ce qui paraît démesuré et contraire à la volonté de faire perdurer des évènements.

Le GITE a pour sa part siégé une première fois pour fixer en fixer les orientations et les priorités dévolues à quelques groupes de travail.

E.- ASPMAD et RSNB

Sous l'impulsion du département de l'action sociale mise en place d'une réflexion pour structurer la réponse à l'urgence, projet qui vise à coordonner les efforts des acteurs régionaux pour assurer le maintien à domicile des personnes y compris lorsqu'elles sont touchées dans leur santé. Implication de tous les acteurs de la santé, des soins à domicile, du réseau de santé pour créer une structure qui assumerait la responsabilité de l'enchaînement des tâches et des responsabilités.

La proposition développée est de fusionner l'ASPMAD (CMS) et le réseau (RSNB) dans une seule entité. La multiplicité des acteurs, (médecins, hôpitaux, homes, CMS, prestataires privés, communes..), des responsabilités médicales et les couvertures géographiques différentes rendent le processus particulièrement compliqué.

11. COMMENTAIRES

Après 5 années d'augmentation de la charge de travail du collège municipal, 2018 enregistre enfin une baisse globale significative de 9,5% des heures de travail consacrées à la gestion de notre belle commune. Cette diminution est évidemment la bienvenue.

Les réflexions démarrées en 2016 sur le fonctionnement de la commune, que ce soit au niveau des municipaux ou au niveau du personnel, suivies d'actions en 2017 et en 2018, commencent à porter leurs fruits. Les cahiers des charges de l'ensemble du personnel sont terminés et correspondent à la réalité d'aujourd'hui.

Profitants des mutations au niveau du personnel, nous avons pu engager de nouveaux collaborateurs dont les connaissances et le parcours nous seront très utiles. La municipalité se réjouit de pouvoir compter sur une équipe très motivée et compétente.

Le travail n'est terminé et il se poursuivra en 2019 avec la définition d'un nouvel organigramme basé sur un nouveau profil du poste de secrétaire municipal-e. Il s'agira d'augmenter la délégation de compétence afin d'alléger la charge des municipaux. Ceci aura certainement pour conséquence de devoir engager du personnel supplémentaire. Il n'est pas encore possible de donner plus de précision à ce sujet, le dossier étant en cours de travail.

Certains gros dossiers comme la construction de la salle de gymnastique triple, le démarrage de la révision de nos PDCOM, PGA et autres plans partiels, demanderont prochainement un nouveau gros investissement en termes de temps à consacrer. Votre Municipalité se fera un devoir de conduire ces dossiers avec tout le sérieux nécessaire. Ce travail va prendre quelques années et demandera de la patience et, osons le dire, du courage.

La révision de ces plans vous impliquera aussi et nous en profitons pour vous remercier par avance de votre soutien et de votre apport dans ces projets. Ils sont importants et essentiels, ils sont à la base du futur de notre commune.

A l'échelon régional, les travaux sur le projet d'élaboration du plan directeur régional (PDR « light ») pour le Nord vaudois se sont poursuivis et ont permis, après validation du canton, de mettre en consultation publique le projet à fin 2018.

Si tout se passe comme prévu, le plan pourrait être présenté aux conseils communaux et généraux courant 2019 pour acceptation du volet stratégique. Le volet opérationnel de ce plan directeur régional devant quant à lui être accepté par les municipalités uniquement.

Une fois adopté, il est rappelé que, ce document aura un caractère contraignant qui liera les communes, mais aussi le canton.

Evoqué dans le rapport de gestion 2017, la question de la gestion des ZI-ZA (zones industrielles et zones d'activités). Lié à la LAT, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal, un nouveau concept de gestion de ces zones et en cours d'élaboration. Les travaux sont toujours en cours et les informations obtenues à ce jour nous laissent toujours craindre une perte d'autonomie, une de plus, des communes en la matière.

Nous avons pu donner notre avis sur un premier document définissant une nouvelle structure responsable de la gestion de ces zones, ainsi que ses compétences. Comme nous le supposions, les communes perdent des plumes. Nous n'avons évidemment pas manqué de relever ce point dans notre réponse. L'appui de l'union des communes vaudoises sera très important dans ce dossier.

A la fin de l'année 2018, nous avons pris acte de la démission de notre collègue François Noble, en charge du dicastère 03 – Service industriel (eau, épuration, éclairage public). Nous tenons ici à saluer et à remercier très sincèrement Monsieur François Noble pour l'immense travail accompli au cours de ces dernières années.

Son engagement de tous les jours, sa grande volonté et son professionnalisme, font que nous disposons aujourd'hui de règlements à jour, de plans directeurs sur l'eau et les eaux usées entièrement revus et mis en conformité.

Sous son impulsion, nous disposons maintenant également des compétences d'un fontainier au sein de notre personnel en la personne de Monsieur Didier Gueissaz. Des travaux importants sur nos captages d'eau ont été conduits avec succès. Le dossier de la STEP a aussi bien occupé Monsieur Noble. Malheureusement, il

n'a pas été possible de le mener à terme. N'étant pas les seuls acteurs dans ce projet, nous devons comme souvent, attendre sur les autres.

Au final dans ce dicastère 02, éclairés par toutes les LED installées sur le territoire communal par François Noble, nous pouvons voir l'avenir avec confiance. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

12. CONCLUSION

Comme d'habitude, il est important de rappeler que le présent rapport de gestion n'a pas la prétention de donner une image complète du ménage communal 2018. Il est à parfaire avec les éléments fournis par les municipaux lors des entretiens avec la commission de gestion. A sa lecture, la municipalité espère néanmoins que chacun puisse se faire une idée suffisamment précise de la grande variété des activités de l'administration communale et des diverses tâches de l'exécutif.

La municipalité tient à nouveau, et c'est un plaisir particulier, à remercier l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail réalisé tout au long de cette année. Dans notre commune, centre régional en pleine essors, le nombre en forte progression et la grande variété des tâches de plus en plus complexe à accomplir, demande de chacun des efforts importants et une grande faculté d'adaptation pour répondre aux attentes de la population. Sans vous, rien n'est possible.

Nous exprimons aussi notre gratitude à vous, les membres de ce conseil communal, pour le soutien que vous nous apportez année après année. Malgré un durcissement de la situation sur plusieurs fronts, comme l'aménagement du territoire, les infrastructures et autres problèmes nous occupant actuellement et même si les discussions sont parfois très soutenues, nous savons pouvoir compter sur votre esprit positif et constructif. Ceci nous permet de mener la commune vers un avenir que nous espérons le meilleur possible. Les années qui viennent ne manqueront pas de sujets brûlants et il est important pour la municipalité de pouvoir compter sur vous pour l'accompagner dans sa tâche.

En conclusion, nous vous prions, M. le président, Mmes et MM. les conseillers, de bien vouloir, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, prendre la décision suivante :

Donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Moser

Viviane Potterat